



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

COMMUNE DE

SAURAT

REALISE PAR : bureau d'études **ADRET**

26 Rue de Chaussas - 31 200 Toulouse TEL : 05-61-13-45-44 FAX : 05-17-47-54-72
E-Mail: Adret.Environnement@wanadoo.fr



PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

2



Vue du bourg de Saurat depuis les hauteurs de la Rouère

RAPPORT DE PRESENTATION

SOMMAIRE

I - AVANT-PROPOS	3
II – SITUATION GÉOGRAPHIQUE	4
III – SITES ARCHÉOLOGIQUES - BREF HISTORIQUE DE LA COMMUNE	9
31) sites archéologiques.....	9
32) Rapide historique.....	12
33) sites et monuments classés ou inscrits	13
IV- LE MILIEU NATUREL	14
41- Le milieu physique	14
42- Le milieu biologique.....	25
V- LES PAYSAGES	45
51- principales unités paysagères.....	45
52) les effets de coupure	72
53) les vues panoramiques et sites paysagers sensibles	72
54) événements paysagers.....	73
55) les points d'appel négatifs	73
VI- POPULATION ET HABITAT	76
61- l'évolution démographique.....	76
62- Les objectifs démographiques	78
63- Le parc de logements.....	79
VII- L'ACTIVITE ECONOMIQUE	85
71- l'agriculture	85
72- Activités commerciales, artisanales et industrielles :	91
VIII- LES SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS	95
81) les services publics.....	95
82) les équipements scolaires	95
83) les équipements sportifs et socio-éducatifs	95
84) divers autres équipements publics.....	95
85) les associations ou activités	96
IX- LES RESEAUX	97
9.1) les voies de communication :	97
9.2) l'alimentation en eau potable :.....	104
9.3) l'assainissement.....	114
9.4) le pluvial	116
9.5) Electrification	118
9.6) le ramassage des ordures ménagères.....	118
X- LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	121
XI- LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES- LE BRUIT	122
11.1) Risques naturels	122
11.2) risques d'incendie.....	122
11.3) risques sismiques	122
11.4) risques technologiques	122
11.5) le bruit généré par la RD618.....	123

I - AVANT-PROPOS

La commune de SAURAT est dotée d'un PLU approuvé le 31/10/2008.

Par délibération du conseil municipal en date du XXX 21 Décembre 2009, la Municipalité de SAURAT a prescrit l'élaboration du Plan local d'Urbanisme (PLU). En application du code de l'urbanisme, et notamment de l'article L121.1, Le PLU de SAURAT devra intégrer les enjeux suivants :

- Limiter l'étalement urbain et conforter la centralité des bourgs,
- Préserver les terres agricoles, les unités d'exploitation et insérer les projets dans l'environnement,
- Favoriser la mixité sociale,
- Economiser, rationaliser les réseaux et les déplacements,
- Proposer une offre d'accueil de qualité et cohérente au territoire pour les infrastructures économiques et touristiques,
- Préserver les milieux naturels, valoriser l'identité paysagère et patrimoniale des territoires,
- Prendre en compte les risques naturels,
- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Le Plan Local d'Urbanisme expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services (article L 123.1 du C.U.)

Le rapport de présentation (article R 123.2) :

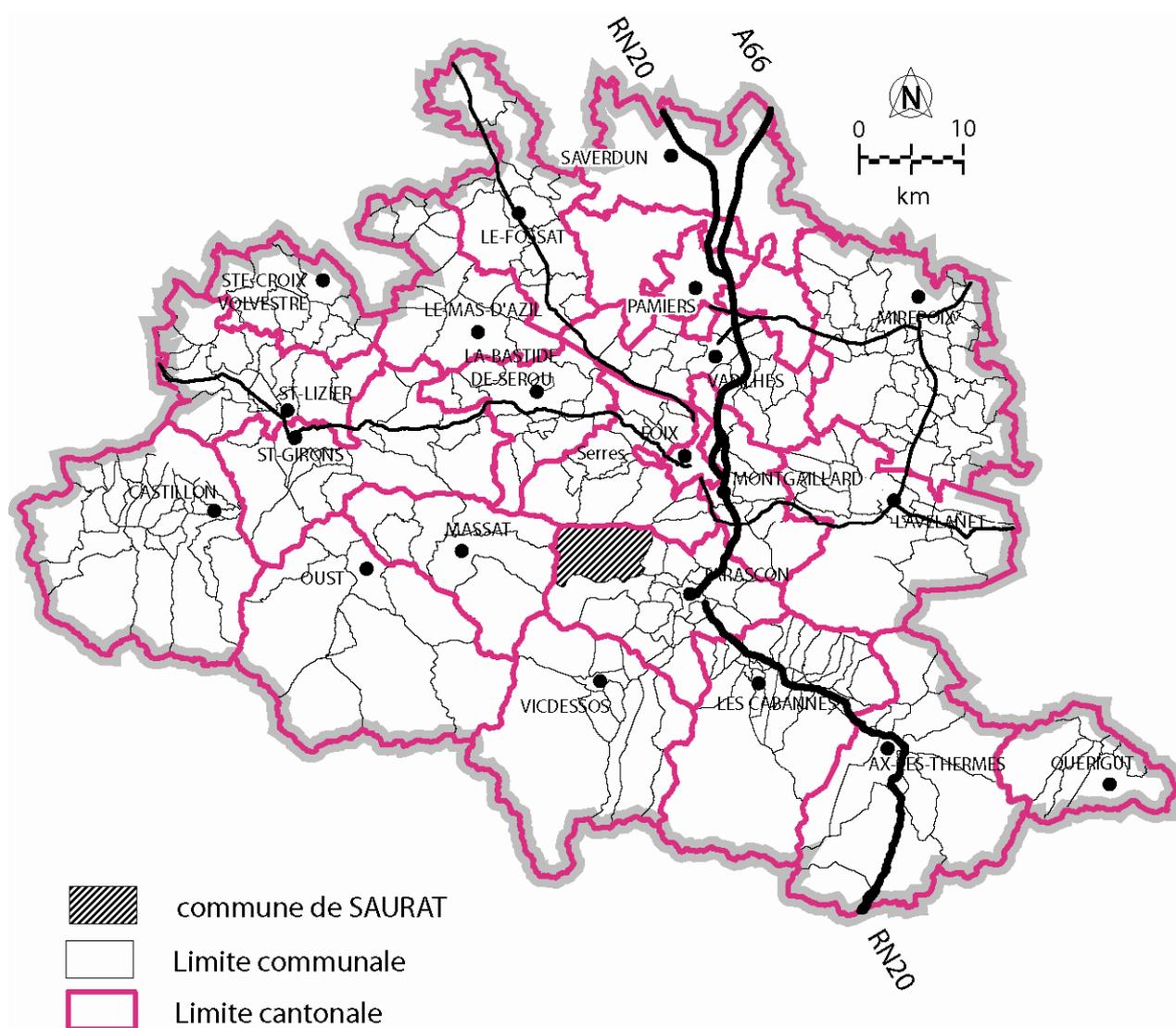
- 1) expose le diagnostic prévu au 1^{er} alinéa de l'article L123.1
- 2) analyse l'état initial du site et de l'environnement
- 3) explique les choix retenus pour établir le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et la délimitation des zones [...], expose les motifs des limitations administratives à l'utilisation du sol apportées par le règlement et justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a) de l'article L123.2. En cas de modification ou de révision, justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces règles. Le rapport de présentation constitue en ce sens une pièce importante indissociable du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune.
- 4) évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur

II – SITUATION GÉOGRAPHIQUE

SAURAT, commune du canton de Tarascon, située à l'écart de la RN20

Implantée à 680m d'altitude (mairie), la commune de SAURAT est située dans la vallée qui lui a donné son nom, et qui constitue l'extrémité occidentale de la haute vallée de l'Ariège, le col de Port constituant la limite avec le Couserans.

Elle est administrativement rattachée au canton de TARASCON-SUR-ARIEGE.



Le réseau hydrographique traversant la commune de SAURAT est dominé par le ruisseau du Saurat, qui coule selon une direction ouest-est.

SAURAT est relativement enclavée en terme de déplacements, puisqu'éloignée de 7.0Km de la RN20, aménagée en voie express à 2 fois 2 voies, et de la voie ferrée Toulouse-Foix.

Les communes limitrophes sont :

- ▶ RABAT-LES-TROIS-SEIGNEURS au sud (canton de Tarascon)
- ▶ BEDEILHAC-ET-AYNAT à l'est (canton de Tarascon)
- ▶ LE BOSC au nord-ouest (canton de Foix rural)
- ▶ BRASSAC au nord (canton de Foix rural)
- ▶ GANAC au nord-est (canton de Foix rural)
- ▶ MONTOULIEU au nord-est (canton de Foix rural)
- ▶ MASSAT au sud-ouest (canton de Massat)
- ▶ BOUSSENAC au nord-ouest (canton de Massat).

SAURAT couvre une superficie de 4355 Ha cadastrés.

Commune à une vingtaine de kilomètres au sud de FOIX, SAURAT fait partie:

– du **Pays de Foix-Haute-Ariège** (119 communes, 5 communautés de communes¹, 43000 habitants, 1772 Km², 24 Hbts/Km² – ville principale : Foix) dont la charte de développement durable porte sur les 6 axes suivants :

- Affirmer les vocations complémentaires des bassins de vie et les solidarités économiques et territoriales (aider les entreprises en renforçant leur accueil mais aussi en aidant au maintien et au développement des entreprises existantes tout en prenant en compte l'économie saisonnière et la pluriactivité)
- Accompagner l'évolution du monde rural et de l'espace montagnard (maintien et mise en valeur de l'activité agricole et pastorale en zone de montagne et accompagnement de sa diversification, mais également protection et valorisation des grandes ressources naturelles et mise en œuvre d'une charte de paysage)
- Consolider et organiser l'économie touristique (amélioration de l'accueil touristique en donnant une image cohérente et une meilleure information mais également en renforçant l'organisation et la qualification de l'offre touristique tout en poursuivant la mise en œuvre des équipements structurants : cet axe de développement est à rapprocher des actions menées dans le cadre du Pôle touristique qui regroupe les communautés de communes des Vallées d'Ax, Auzat-Vicdessos et Tarascon)
- Renforcer l'attractivité et la qualité de vie des habitants par une offre de services adaptée et coordonnée (améliorer l'offre de services en direction de publics prioritaires (petite enfance et jeunesse, retraités et personnes âgées, publics en difficulté), adapter la politique du logement (logement social, logement des saisonniers, logement des personnes âgées, création ou aide à la création de logements permanents, réhabilitation du bâti ancien), tout en promouvant un système de transport efficace et adapté et un meilleur accès à la société de l'information et aux NTIC

¹ CC du canton de Varilhes, CC des vallées d'Ax, CC du pays de Foix, CC du pays d'Auzat, CC du pays de Tarascon, auxquels il faut ajouter le SIVOM du Donezan et les communes de Capoulet-Junac et Brassac)

- Vers une politique culturelle et sportive s'appuyant sur les dynamiques associatives (développement des événements culturels existants, mise en réseau des associations, élaboration d'un plan d'équipement sportif et de loisir, soutien des événements culturels et sportifs)
 - Développer les solidarités internes et les liens avec d'autres territoires pyrénéens et extérieurs (amélioration du réseau de transports, gestion et protection de l'eau sur la rivière Ariège, politique culturelle harmonieuse, rapprochement dans le domaine forestier avec le Couserans et le Comminges ; mais aussi avec le Pays d'Olmes (patrimoine et industrie) et le Pays Cathare (patrimoine et châteaux)
- du **SCOT de la vallée de l'Ariège** dont le périmètre a été validé par A.P. en date du 18/12/2009, et qui est en cours de finalisation,
- du **Parc Naturel Régional des Pyrénées ariégeoises**, créé le 28 mai 2009 : 2500km² (40% de la superficie du département de l'Ariège) ; 43.000 habitants ; il englobe le Couserans, le Vicdessos, l'ouest du Tarasconnais, la Barguillère, l'ouest du Plantaurel ; les objectifs de la charte du PNR sont :
- ✓ **Améliorer la connaissance des Pyrénées Ariégeoises** (Organiser les coopérations avec les organismes de la connaissance et du savoir ; Organiser l'information géographique ; Produire de nouvelles connaissances et actualiser l'état des lieux),
 - ✓ **Organiser et conforter l'ingénierie liée au développement durable** (Organiser les complémentarités entre les différentes structures ; Compléter l'ingénierie du Syndicat mixte ; Disposer d'une veille juridique
 - ✓ **Faire de chacun un acteur du développement durable** (Communiquer pour aider à mieux agir ; S'engager à des échanges réguliers avec les habitants ; Mobiliser les collectivités en tant que leviers du développement durable ; Mettre en oeuvre au sein du Parc le principe d'amélioration continue du développement durable ; Créer la Maison du Parc
 - ✓ **Généraliser les démarches qualité** (Faire du Syndicat mixte une structure exemplaire en matière de démarche qualité ; Encourager les acteurs économiques à entrer dans une démarche de qualité territoriale ; Étendre la mise en place, auprès des professionnels, des démarches de prise en compte de l'environnement ; Prendre appui sur la marque Parc)
 - ✓ **Promouvoir l'expérimentation et l'innovation** (Organiser autour du PNR un réseau de compétences pour encourager la recherche et l'innovation ; Réaliser et promouvoir des actions expérimentales et/ou pilotes)
 - ✓ **Préserver et faire vivre les patrimoines naturels et bâtis** (Maintenir des paysages vivants et identitaires ; Préserver et valoriser le patrimoine naturel ; Introduire une gestion responsable et partagée de l'eau à l'échelle des bassins versants ; Faire reconnaître le patrimoine bâti et archéologique et lui donner vie)
 - ✓ **Dynamiser et structurer les filières locales pour une gestion durable des Pyrénées Ariégeoises** (Dynamiser et structurer les filières agricoles et agroalimentaires ; Poursuivre la relance pastorale ; Mieux valoriser le bois et ses filières ; Faire du Parc une zone pilote du tourisme durable ; Développer une filière Énergie autour d'un plan stratégique local ; Maîtriser les flux de déchets et réduire leur impact ; Conforter la structuration, la valorisation et la promotion des activités liées à des savoir-faire locaux)
 - ✓ **Conduire une politique partagée d'accompagnement de projets** (Mobiliser le territoire pour la réussite des projets et favoriser l'installation de nouveaux actifs ; Capitaliser la ressource humaine
 - ✓ **Valoriser les éléments fédérateurs des Pyrénées Ariégeoises, dont l'identité** (Concourir à l'attachement aux Pyrénées Ariégeoises ; Valoriser les singularités des Pyrénées Ariégeoises et la culture locale
 - ✓ **Favoriser la mobilisation foncière et la gestion économe de l'espace** (Promouvoir et accompagner une politique globale de gestion de l'espace ; Stimuler et accompagner la réalisation de documents de planification et d'urbanisme ; Viser un aménagement maîtrisé de l'espace
 - ✓ **Viser l'équité dans l'accès aux services** (Optimiser le maillage des commerces, des services et de l'offre artisanale ; Favoriser l'accès équitable aux réseaux dans les zones d'habitat permanent et d'activité ; Développer et améliorer l'offre de logements en qualité et en accessibilité ; Privilégier un accès équitable aux

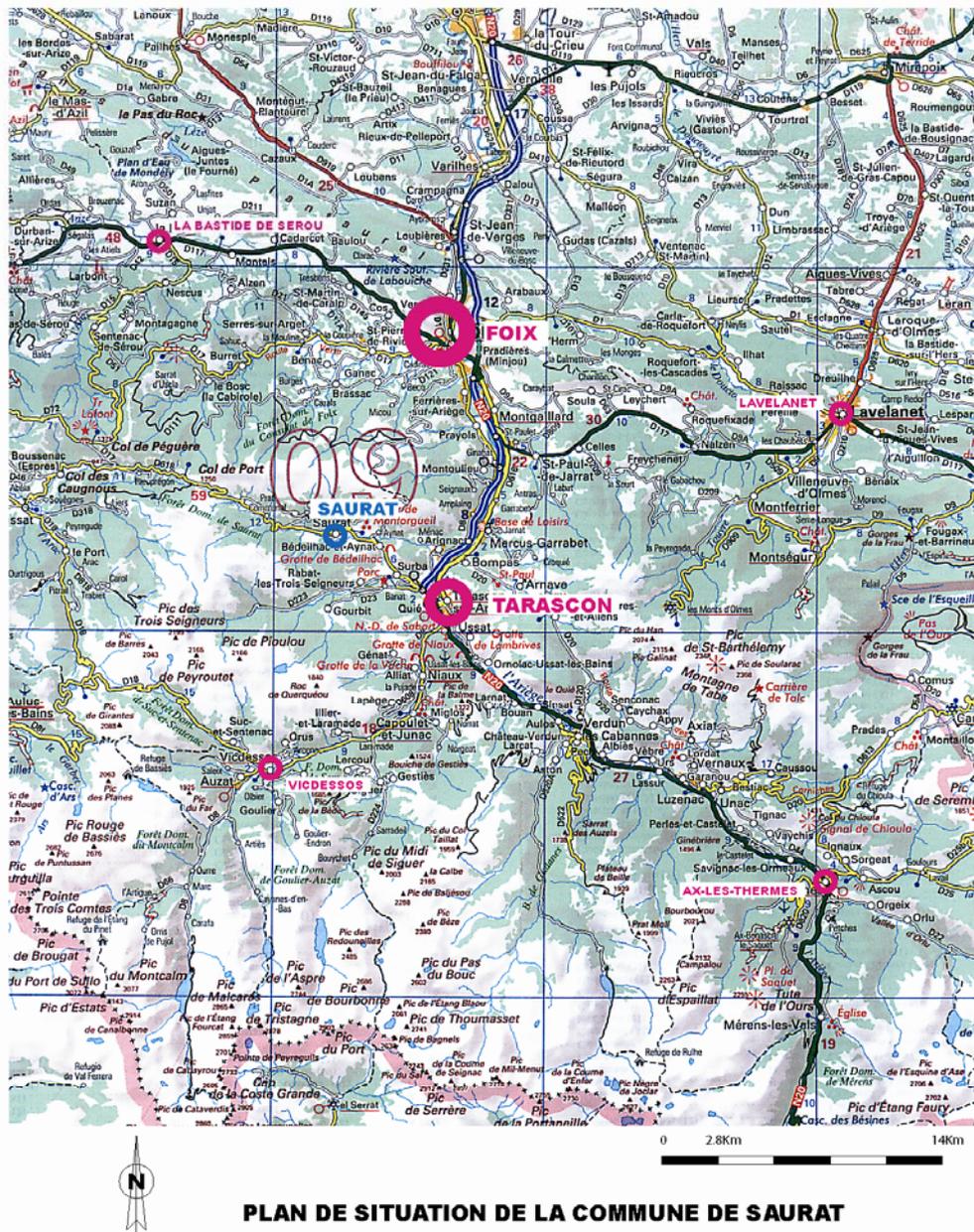
équipements et pratiques culturels et sportifs ; Fixer une population permanente sur les communes, en particulier les plus fragiles

✓ **Encourager la cohésion entre les populations, et favoriser la solidarité** (Mieux répondre aux besoins spécifiques des différentes populations ; Profiter du mixage des populations ; Concilier les usages de l'espace)

✓ **Conforter la coopération avec les acteurs extérieurs** (Organiser les coopérations avec les territoires périphériques ; Développer les coopérations transfrontalières et internationales ; Participer aux réseaux des Parcs et espaces naturels protégés),

– de la **communauté de communes du pays de Tarascon**, qui s'est dotée pour compétences :

- la promotion de la zone géographique et la mise en place d'études afin de favoriser l'implantation d'entreprises
- les aides aux entreprises et au maintien du tissu économique local existant
- l'animation et le développement touristique et économique local
- la création et la gestion d'équipements touristiques
- l'aménagement (VRD), la gestion et l'entretien des zones d'activités
- la mise en œuvre de la charte de développement et d'aménagement
- la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine
- la protection de l'environnement (sentiers de randonnée, actions d'éducation et de formation, restauration et entretien des cours d'eau, études de zonage assainissement
- la création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire
- la politique en matière de logement social d'intérêt communautaire et la mise en œuvre d'actions en faveur des personnes défavorisées (OPAH, PLH)
- la politique d'accueil des gens du voyage
- la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et scolaires du 1^{er} degré
- la gestion et l'animation des services sociaux éducatifs d'intérêt communautaire, des CLAE, des CSLH, la gestion des actions de télédiffusion, l'étude, l'aménagement et la gestion du plan d'eau Tarascon-Bompas-Mercus
- l'action de mutualisation de moyens humains et matériels communautaires.



PLAN DE SITUATION DE LA COMMUNE DE SAURAT

III – SITES ARCHÉOLOGIQUES - BREF HISTORIQUE DE LA COMMUNE

31) sites archéologiques

La commune de SAURAT bénéficie d'un passé très ancien (site connu depuis la Préhistoire)

Le bassin du Tarasconnais, bien exposé, ouvert, et parsemé de grottes et d'abris au flanc de ses vallées, a souvent été fréquenté, utilisé, aménagé et habité par l'homme dès la préhistoire². Le gisement le plus ancien du secteur, et le seul du Paléolithique moyen, fut découvert dans la grotte de Bouichéta (Bèdeilhac-et-Aynat) par F. Garrigou au XIX^{ème} siècle. Les traces d'hommes préhistoriques ne réapparaissent dans le Tarasconnais qu'au Magdalénien (-15000 -11500), phase la plus récente du paléolithique supérieur, au moment où la déglaciation est bien avancée. Six grottes ornées de cette époque sont connues, deux dans la vallée de l'Ariège (grottes des Églises à Ussat et de Fontanet à Ornodac-Ussat-les-Bains, deux dans celle du Vicdessos (Niaux et Le Réseau Clastres), et deux dans le massif du Sédour (grottes de Bèdeilhac et de Pladières).

A Saurat, la présence humaine est attestée au Néolithique, et une hache en bronze a été mise à jour dans la grotte de Siech. Plus près de nous, des restes de céramiques ont été découverts dans les grottes de Siech et de Marchand dans la commune de Saurat ; G. VIDAL les attribue à la fin de l'empire romain ou de l'époque wisigothique³.

Durant le Moyen Age, les comtes de Foix firent construire de grands châteaux, comme celui de Calamès (sur la ligne de crête séparant les communes de Bèdeilhac et de Saurat), celui de Montorgueil (à Saurat, dont subsistent les vestiges d'une tour), ou le château de Miramont (implanté sur une crête rocheuse séparant les communes de Rabat-les-trois-seigneurs et de Saurat). Ces fortifications, qui gardent l'entrée de la vallée de Saurat, formaient un glacis défensif particulièrement puissant. Elles servirent la politique comtale dynamique, hégémonique et indépendante des autres pouvoirs. Cette indépendance et cette vigueur ne faiblirent qu'un temps à la fin du XIII^{ème} siècle lors de la montée en puissance des rois de France sur le secteur, mais durèrent pratiquement jusqu'au début du XV^e siècle⁴ (le château de Miramont fut cependant totalement rasé en 1247).

Le Porter à Connaissance fait état de 3 types de sites archéologiques dans le territoire communal de Saurat :

→ Galerias et secteurs de recherche minière (fer) du Bas Empire au XIX^{ème} siècle :

- Site n°1 : Mine de Carloug-Minjou coordonnées Lambert III x : 530.811 et y : 3062.852,
- Site n°2 : Mine de Loumet coordonnées Lambert III x : 530.343 et y : 3064.562,
- Site n°3 : Recherches du col de Pla de Pessé coordonnées Lambert III x : 529.003 et y : 3062.764,
- Site n°4 : Mine du col de ferrère coordonnées Lambert III x : 531.400 et y : 3064.100,
- Site n°5 : Mine de Sarraute coordonnées Lambert III x : 530.851 et y : 3064.305

² Bulletin du conseil scientifique du PNR des Pyrénées Ariégeoises : « les Quiés du tarasconnais »

³ G. VIDAL - Article paru dans le bulletin de la Société Préhistorique Française - 1929 Numéro 1 ; volume 26

⁴ Bulletin du conseil scientifique du PNR des Pyrénées Ariégeoises : « les Quiés du tarasconnais »

→ cavités naturelles: les grottes du Marchand, de Siech et de l'Arse ont livré des vestiges paléontologiques et des témoins mobiliers de la protohistoire et de l'époque médiévale :

- Site n°6 : grotte du Marchand coordonnées Lambert III x : 534.530 et y : 3065.440,

- Site n°7 : grotte de Siech coordonnées Lambert III x : 535.380 et y : 3065.080,

- Site n°8 : grotte de l'Arse coordonnées Lambert III x : 534.340 et y : 3065.285

→ Vestiges monumentaux médiévaux :

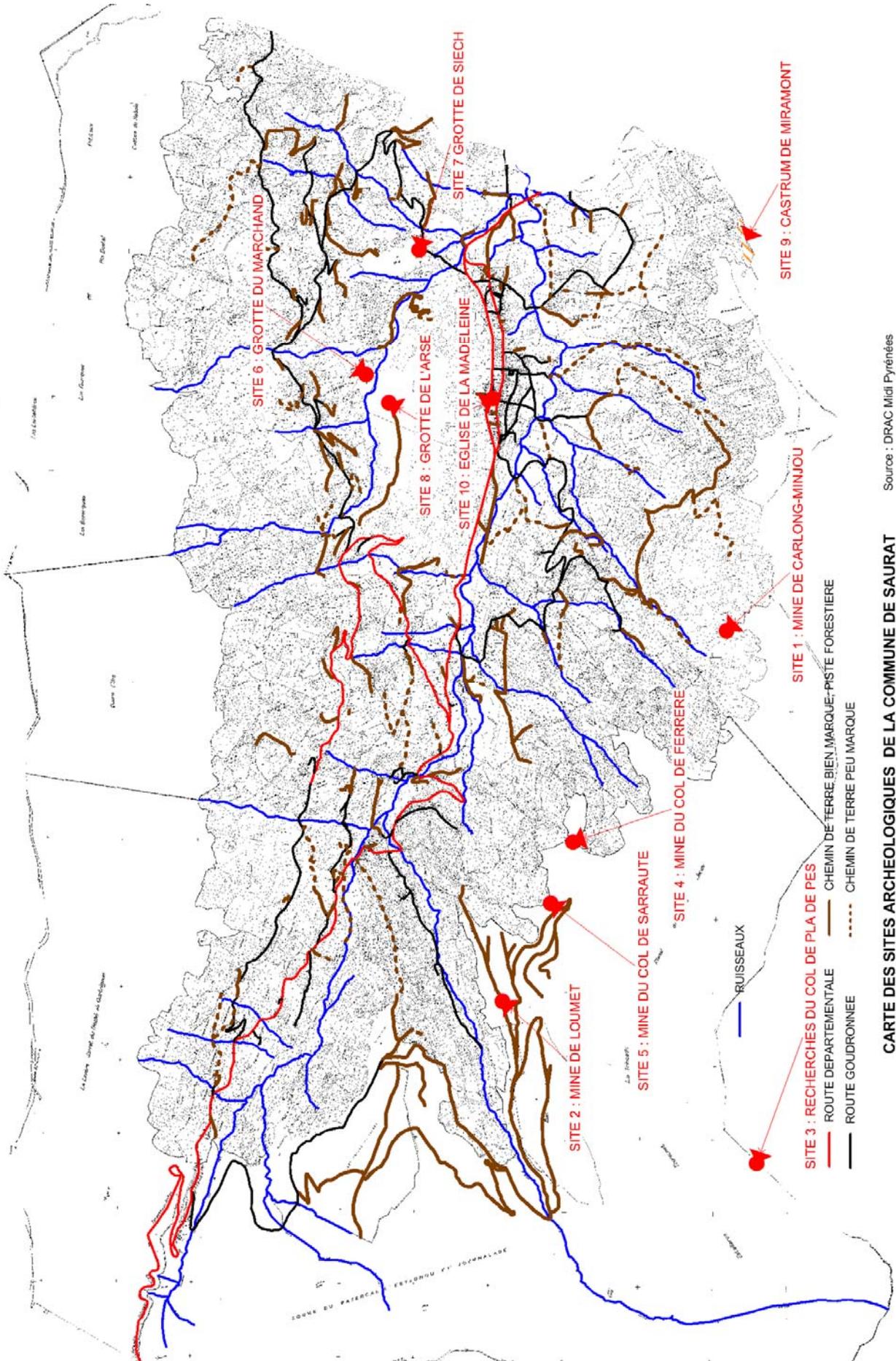
- Site n°9 : Castrum de Miramont coordonnées Lambert III x : 534.350 et y : 3064.575,

- Site n°10 : Eglise de la Madeleine, au Village (parties remontant au XIIème siècle) coordonnées Lambert III x : 535.350 et y : 3064.575

→ Rappel de la législation en vigueur :

- code du patrimoine, article L531.14 : « Lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture anciennes, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet ». Le service compétent est le Service Régional de l'Archéologie, 32 rue de la Dalbade - BP811 - 31080 TOULOUSE CEDEX6 Tél : 05.67.73.21.14 - Fax : 05.61.99.98.82

- code pénal, article 322.3.1 : « La destruction, la dégradation ou la détérioration est punie de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende lorsqu'elle porte sur : 1° Un immeuble ou objet mobilier classé ou inscrit en application des dispositions du code du patrimoine ou un document d'archives privées classé en application des dispositions du même code ; 2° Une découverte archéologique faite au cours de fouilles ou fortuitement, un terrain sur lequel se déroulent des opérations archéologiques ou un édifice affecté au culte ».



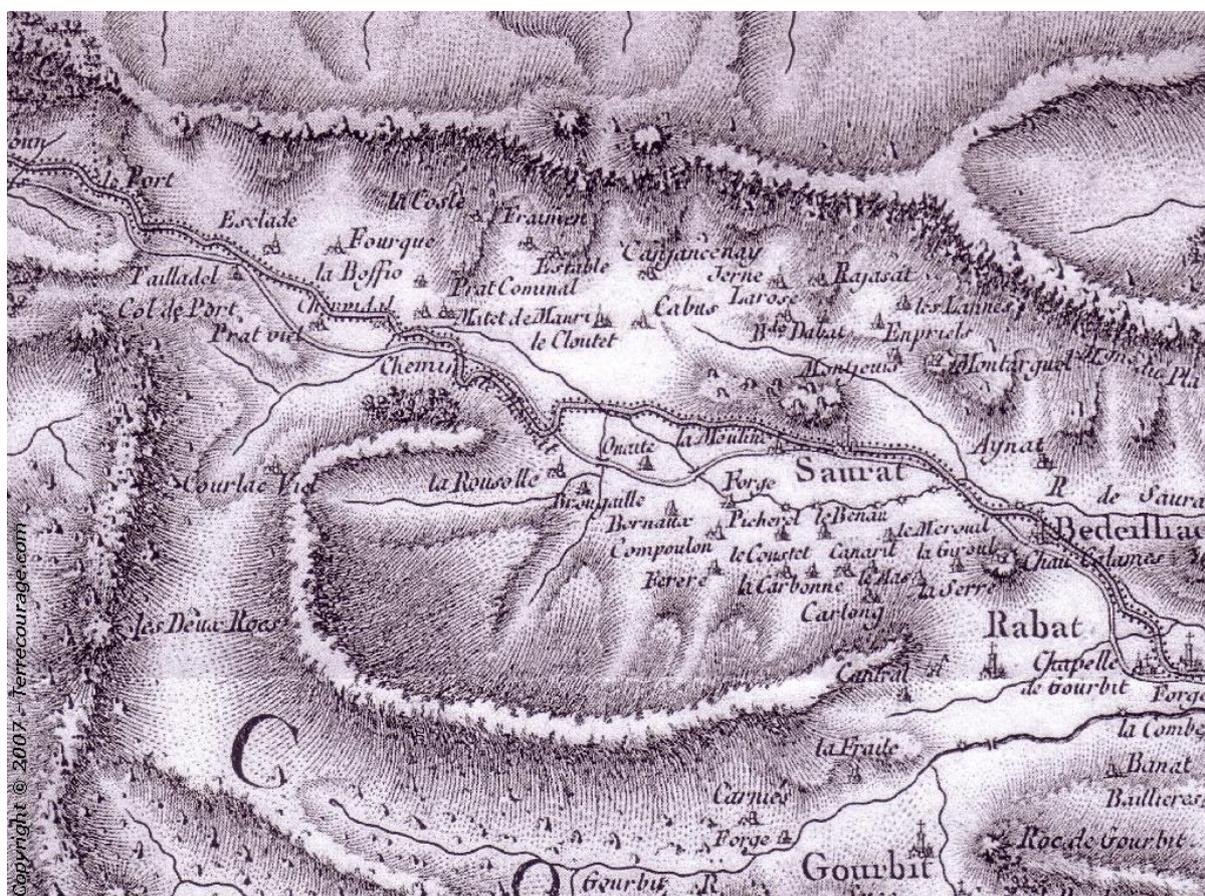
32) Rapide historique

Les éléments suivants ont été tirés du site « Histariège ».

Le nom de Saurat apparaît pour la première fois en 970 lors de son acquisition par Roger 1^{er} de Carcassonne : celui-ci échange quelques terres qu'il possède autour de Lordat (village situé entre Tarascon sur Ariège et Ax les Thermes) contre l'église et le lieu de Saurat.

En 1390, lors du dénombrement initié par Gaston Phébus, comte de Foix, Saurat était pourvu de 80 feux⁵ (contre 201 à Tarascon sur Ariège). Progressivement, la population augmente sensiblement, et un recensement réalisé en 1765 dénombre 2520 habitants à Saurat. La population maximale a été de 4456 habitants en 1851.

La carte de Cassini montre qu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, la plupart des hameaux que compte la commune avaient déjà été construits :



Au XVII^{ème} siècle, Saurat était encore très boisé : selon Castillon d'Apet⁶, l'arpentage ordonné par la commission de 1670, donne pour la superficie des bois 2295Ha. L'abondance de la ressource en bois explique que l'activité économique, outre l'agriculture, était tournée vers les mines de fer et ses forges (Martinet à 3 feux et 3 marteaux à La Mouline, près de la forge) et la

⁵ soit 360 habitants sur la base de 4.5 habitants par feu

⁶ Cité dans le site officiel de la commune de Saurat

production de charbon ; en 1856, 125 chefs de famille sont forgeurs et 95 charbonniers⁷. Comme nombre de communes de l'Ariège, Saurat a été le théâtre de la « Guerre des Demoiselles ».

La surface boisée a cependant fortement baissé aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, à mesure que les coupes se faisaient plus sévères dans les forêts de la commune, et que la population augmentait. A la fin du XIX^{ème} siècle (recensement de 1896), la population était répartie de la façon suivante :

- Saurat : 786 maisons, 816 ménages pour 3022 habitants
- Goueytes : 2 maisons, 2 ménages, 9 habitants
- La Mouline : 11 maisons, 17 ménages, 81 habitants
- Prat Communal : 9 maisons, 9 ménages, 31 habitants
- Matet de Maury : 15 maisons, 16 ménages, 56 habitants
- Molles : 2 maisons, 2 ménages, 11 habitants
- Méraut : 1 maison, 1 ménage, 5 habitants
- Cazals : 7 maisons, 7 ménages, 20 habitants

La vallée a connu par ailleurs dans la première moitié du XX^{ème} siècle une industrie de la pierre à faux lancée par un colporteur lombard. L'âge d'or de cette industrie se tint dans l'entre-deux-guerres avec l'installation de familles italiennes qui fuyant le fascisme, apportèrent leur savoir-faire dans l'exploitation du minerai et le développement de l'usinage⁸.

Au début du XX^{ème} siècle, la commune comptait 12 instituteurs et 3 curés.

33) sites et monuments classés ou inscrits

Aucun site ou monument classé ou inscrit n'est recensé sur la commune de SAURAT

⁷ Cf. Pailhès dans « La vie en Ariège au XIX^{ème} siècle »

⁸ Article sur Saurat sur le site de Wikipedia

IV- LE MILIEU NATUREL

41-Le milieu physique

411) aperçu climatique :

Un climat montagnard, des précipitations très abondantes, des épisodes neigeux fréquents, mais un bon ensoleillement, du moins en soulane

Orientée ouest/est, bénéficiant de l'apport des vents d'ouest franchissant le col de Port, la vallée de Saurat est caractérisée par l'abondance des précipitations, de l'ordre de 1700mm par an alors qu'elle n'atteint pas les 900mm par an dans la commune de Tarascon-sur-Ariège, pourtant distante de moins de 9Km ! En relation avec une altitude s'étagant entre 630m et 1948m (Cap de la Dosse), le climat local est nettement montagnard (avec des températures moyennes mensuelles négatives entre décembre et février) et les épisodes neigeux assez nombreux, même si la neige ne reste pas longtemps, du moins en soulane.

412) aperçu géologique

La majeure partie de la commune est constituée de roches éruptives ou d'origine métamorphique des massifs de l'Arget/Arize et des 3 Seigneurs) ; l'Ere secondaire est formée d'une succession de calcaires, de marnes noires et de flysch (extrémité sud-est). L'Ere Quaternaire est à base de moraines, de terrasses fluvio-glaciaires, de cônes de déjection et ponctuellement d'alluvions récentes et d'éboulis calcaires

Le territoire communal repose sur les formations allant de l'ère Primaire à l'Ere Quaternaire. Dans le détail, on distingue :

4121) les massifs de l'Arget/Arize et des 3 Seigneurs (Ere Primaire):

La majeure partie de la commune appartient aux massifs primaires hercyniens de la zone nord pyrénéenne, de l'Arget/Arize au nord du ruisseau de Saurat, et des Trois Seigneurs au sud ; dans les 2 cas, il s'agit d'un vaste socle de roches éruptives ou d'origine métamorphique, essentiellement à base de granitoïdes et de granodiorites (variétés de roches plutoniques proches du granite), ainsi que de migmatites (mélange de roches de type granite et gneiss), datant de l'Ere Primaire (ou Paléozoïque).

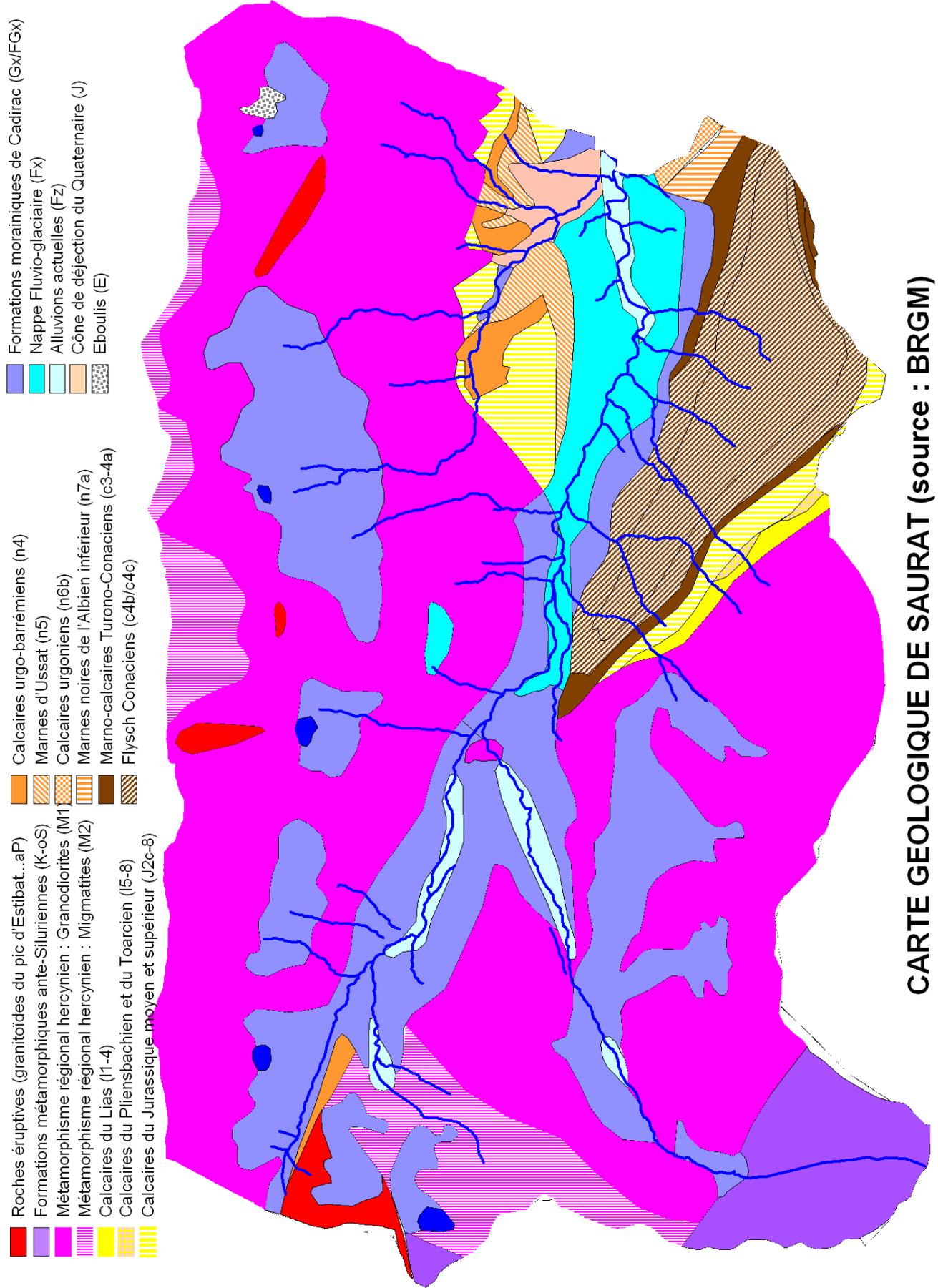
4122) le bassin sédimentaire de Saurat (Ere Secondaire) :

L'ère secondaire (ou Mésozoïque) est représentée par des formations calcaires dans 2 secteurs distincts, situés de part et d'autre du ruisseau de Saurat, à l'extrémité sud-est du territoire communal : au nord du ruisseau, en surplomb du village de Saurat (la Rouère) et jusqu'aux ruines de Montorgueil ; au sud du ruisseau, sur les hauteurs (sommet du Mont, Calamès) : ces calcaires sont perforés de plusieurs grottes (grottes de Siech, le Marchand, l'Arse, toutes situées au nord de la Rouère) ; au sein de ces calcaires sont intercalées des marnes noires et des flysch dont les grès micacés sont exploités pour la fabrication de pierres à aiguiser (lieu-dit « Poubille », à proximité du hameau de Carli).

4123) les terrains sédimentaires du Quaternaire :

L'activité glaciaire de l'Ere Quaternaire (Cénozoïque) a affecté le territoire communal de Saurat, sous forme d'importants placages de moraines à l'époque du Riss (moraines Gx), épandues dans la partie amont de la vallée du Saurat, mais aussi sur les versants, notamment sur les hauteurs du versant sud. Dans sa partie aval, le ruisseau de Saurat coule sur une nappe fluvio-glaciaire sur laquelle est implanté notamment le village de Saurat. Les alluvions récentes et actuelles (Fz) ne sont présentes que très ponctuellement le long des cours d'eau. L'activité torrentielle du Quaternaire a également déposé des cônes de déjection (secteur du Clauzel). L'ensemble de ces formations (morainiques et alluviales ; cônes de déjection) sont constituées de limons, sables, graviers, galets et blocs mal arrondis.

Enfin, des éboulis périglaciaires recouvrent très marginalement les pentes des massifs calcaires : les grèzes (formation des versants constituée de petits éclats de roche anguleux, débités par le gel des parois supérieures et disposés en couches inclinées).



CARTE GEOLOGIQUE DE SAURAT (source : BRGM)

413) Les sols de la commune

Les sols du Quaternaire (alluvions et moraines) ont une bonne potentialité agronomique, ainsi que les sols situés sur les pentes modérées des massifs hercyniens. Les autres, à quelques exceptions près, sont de potentialité médiocre à très faible

Le principal facteur limitant des sols de la commune réside dans leur profondeur utile ; les lithosols occupent la majeure partie du territoire communal et se situent partout où affleure la roche mère, notamment sur fortes pentes, dans les hauts reliefs ainsi que sur les reliefs escarpés. Lorsqu'ils sont suffisamment épais, les sols sont de type sols bruns acides (massifs hercyniens de l'Arget/Arize et des 3 Seigneurs), et de type sols bruns calcaires et rendzines (formations calcaires). Les placages morainiques donnent lieu à des sols bruns plus ou moins lessivés selon leur localisation topographique. Les meilleurs sols de la commune sont issus des moraines, des terrasses fluvio-glaciaires et des cônes de déjection (sols légers, bonne profondeur du sol, topographie favorable...); ils présentent des caractères d'hydromorphie plus ou moins accentués (sols à pseudogley, voire à gley dans les secteurs en cuvette).

414) Géomorphologie

La commune de SAURAT correspond au bassin versant amont de la vallée de Saurat ; à l'exception de son extrémité est, qui descend progressivement vers la vallée de l'Ariège, la commune est encadrée par des lignes de crête qui constituent les limites communales :

- Au nord, la ligne de crête dont l'altitude varie de 1425m (Roc du Cap de la Caugue) à 1716m (Rocher de Batail) ; cette ligne de crête, orientée est-ouest, sépare la vallée de Saurat de celle de l'Arget (vallée de la Barguillère),
- Au sud, la ligne de crête, également orientée est-ouest, sépare la vallée de Saurat de la vallée de la Courbière ; elle s'étage de 1002m d'altitude (Roc de Calamès, extrémité est) à 1948m (Cap de la Dosse, extrémité ouest),
- A l'ouest, la ligne de crête, d'orientation nord-sud, relie la ligne de crête du nord (Roc Blanc, 1542m) à celle du sud (Pic de la Journalade, 1945m, situé à quelques encablures du Pic des Trois Seigneurs - 2199m, point culminant du secteur) ; le col de Port (1250m) permet de basculer dans le Couserans et d'atteindre la commune de Massat à l'ouest,
- A l'est, la limite communale est marquée par les vestiges des châteaux médiévaux de Montorgueil (au nord) et de Calamus (au sud), qui encadrent la vallée de Saurat, dont le point bas atteint 630m (limite avec la commune de Bédeilhac).

Au sein de ce bassin versant, le principal événement est constitué par le petit massif de la Rouère, qui surplombe le bourg de Saurat au nord, et qui culmine à 1001m d'altitude.

Les deux versants sud (entre le ruisseau de Saurat et la ligne de crête au nord de la limite communale) et nord (entre le ruisseau de Saurat et la ligne de crête au sud) sont dotés de fortes pentes, de l'ordre de 30 à 35%, variables localement, soit beaucoup plus fortes, soit au contraire plus douces, avec des replats où l'activité agricole s'est plus ou moins maintenue ; ailleurs, c'est le domaine de la forêt, jusqu'à une altitude variant de 1200 à 1300m, au-delà de laquelle la forêt disparaît au profit des estives, qui correspondent en fait à la forêt domaniale de Saurat ; au centre,

la vallée de Saurat, très étroite à l'amont, s'élargit sensiblement à mesure que l'on se dirige vers l'est ; au droit du bourg de Saurat, elle atteint (pieds de versant compris) une largeur de l'ordre de 1Km, et est dotée de pentes modérées à faibles.

Si le bourg de Saurat et le hameau de Prat Communal (prolongé par le hameau de Loumet) sont implantés dans la vallée, non loin du ruisseau éponyme, la majorité des nombreux hameaux que compte la commune sont implantés en soulane, sur le versant sud (Usclades, Fourc, Eychervidal, Matet de Maury, Stables, Cabus...), à des altitudes élevées, dépassant localement 1000m (Usclades, Fourc : 1100m ; Stables : 1060m ; Cabus : 1030m) ; en versant nord, les hameaux sont moins nombreux, et implantés à des altitudes moindres (Carli : 850m...).

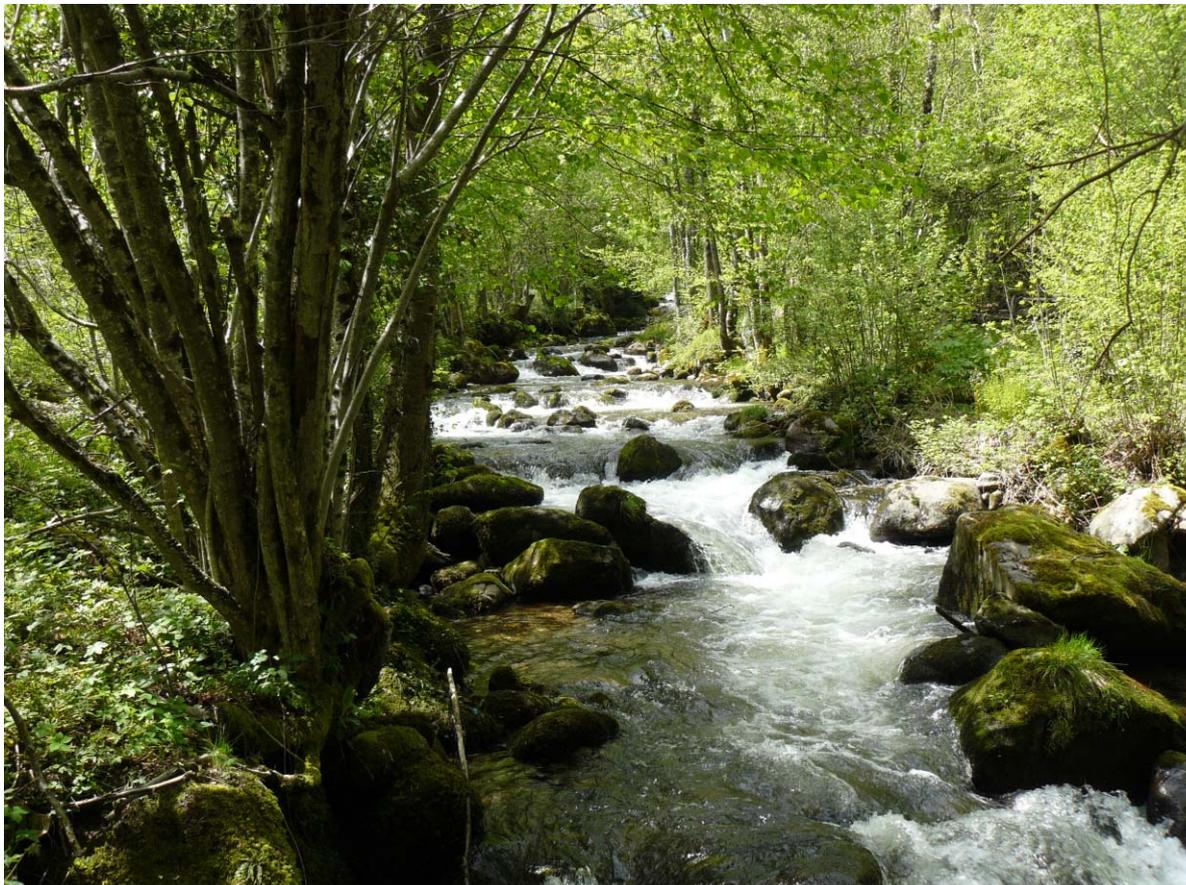
415) le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique traversant la commune de SAURAT est dominé par le ruisseau du Saurat, cours d'eau de bonne qualité des eaux, et en bon état écologique et chimique ; le Saurat est est un cours d'eau réservé mais non classé

4151) le réseau hydrographique :

Le réseau hydrographique traversant la commune de SAURAT est dominé par le ruisseau du Saurat, qui coule selon une direction ouest-est.

Outre le Saurat, le réseau hydrographique est constitué de nombreux petits ruisseaux qui drainent les 2 versants ; les principaux sont le ruisseau de l'Arse (qui contourne le massif de la Rouère, sur le versant sud), et le ruisseau du Loumet (qui prend sa source au pied du Pic de la Journalade, sur le versant nord).



photos D. Delbos, ADRET

ruisseau de Saurat à hauteur du hameau de Prativiel

4152) la qualité des eaux du Saurat :

◆ Masse d'eau :

Le Saurat et ses affluents (masse d'eau FRFRR905B-2)

◆ Evaluation de l'état de la masse d'eau selon l'Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface⁹.

La qualité des eaux est bonne :

Etat de la qualité des eaux	
Etat écologique	Bon
Etat biologique	Non classé
Etat chimique	Bon

◆ Objectifs de qualité SDAGE:

Les objectifs de bon état est programmé pour 2015, ce qui confirme la bonne qualité des eaux :

Objectifs de qualité des eaux	
Etat global 2015	Bon
Etat écologique 2015	Bon
Etat chimique 2015	Bon

Le SDAGE Adour-Garonne classe également les cours d'eau à enjeux environnementaux : le bassin versant amont du Saurat (à l'amont de la prise d'eau de l'Espinassière, commune de Bédeilhac) cours d'eau classé en très bon état.

◆ Pressions de la masse d'eau:

La pression de l'activité humaine sur la masse d'eau est faible :

Pression de la masse d'eau	
Agricole	Faible
Domestique	Faible
Industrielle	Faible
Ressource	Faible
Morphologie	Faible

◆ Ouvrages sur la masse d'eau:

Type d'ouvrage	Commune
Station d'épuration	Saurat

⁹ Cette méthode évalue l'état en fonction de paramètres physico chimiques, biologiques et hydromorphologiques. Elle est utilisée pour les rapportages européens et est cohérente avec les objectifs du SDAGE 2010-2015.

Usine hydro-électrique	Bèdeilhac
Usine hydro-électrique	Arignac

◆ Zonage réglementaire :

- Non classée en Zone sensible à l'eutrophisation
- Non classée en Zone vulnérable
- Non classée en Zone de répartition des eaux (ZRE)
- cours d'eau en liste 1¹⁰ à l'amont de la prise d'eau de l'Espinassière : la commune de Saurat est concernée
- cours d'eau non classé en liste 2¹¹
- Catégorie piscicole : 1 (rivière à salmonidés)

4156) le SDAGE :

Le PLU doit prendre en compte le SDAGE Adour-Garonne, et notamment les orientations suivantes :

- orientation C41 : préserver les cours d'eau à fort enjeux environnementaux : concerne le bassin versant amont du Saurat (à l'amont de la prise d'eau de l'Espinassière, commune de Bèdeilhac),

- orientation C52 : prendre en compte les espèces aquatiques remarquables (Desman des Pyrénées) et mettre en œuvre des mesures de protection

- orientation E27 : favoriser la préservation ou la reconquête des zones inondables (zones d'expansion de crues ; zones humides...)

- orientation F4 : renouveler l'approche de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme,

- orientation F5 : respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques,

- orientation F6 : mieux gérer les eaux de ruissellement,

- orientation F7 : prendre en compte les coûts induits

4157) les zones humides :

7 types de zones humides ont été recensés par ADRET dans le territoire communal, hors estives :

- Aulnaies (11Ha),

- Aulnaies-Frênaies (10.6Ha),

¹⁰ Liste 1 : cours d'eau en très bon état écologique et cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (Alose, Lamproie marine et Anguille sur le bassin Rhône-Méditerranée). L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques. Aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la **continuité écologique** (cf article R214-109 du code de l'environnement). Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières (cf article L214-17 du code de l'environnement)

¹¹ Liste 2 : concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes. La restauration de la continuité écologique des cours d'eau figurant dans cette liste contribuera aux objectifs environnementaux du SDAGE.

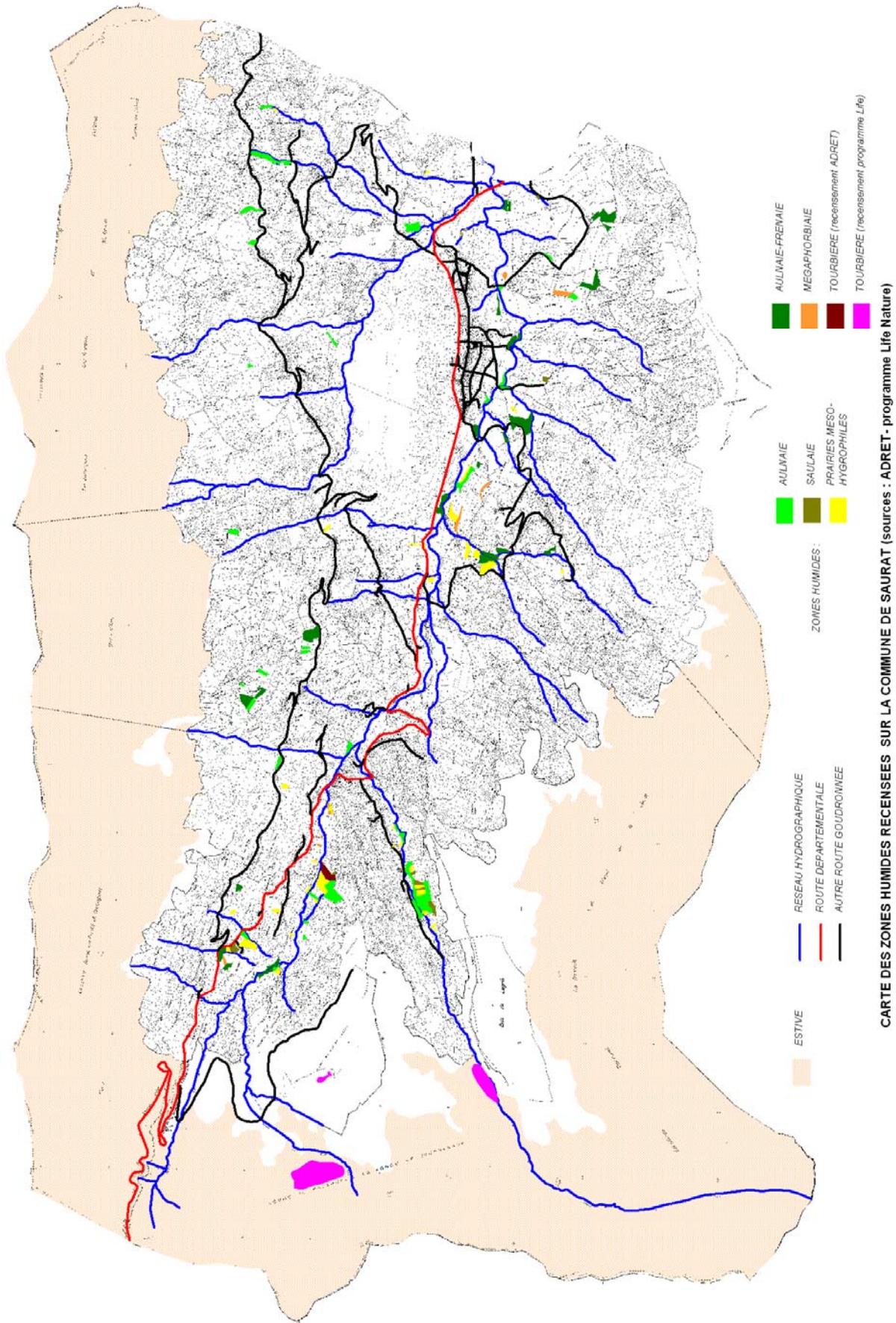
- Saulaies (1.3Ha),
- Prairies méso-hygrophiles (6.7Ha)
- Mégaphorbiaies (1.6Ha),
- Pelouses à Molinie (0.4Ha),
- Tourbières (0.7Ha) ; cette tourbière, située au lieu-dit La Prade (au sud de Matet de Maury et du Gourg de la Serbio), est particulièrement intéressante car située à une altitude relativement faible (950m).

Soit une surface totale (hors estives) de l'ordre de 32.7Ha, ce qui est considérable.

A cet inventaire, vient s'ajouter l'inventaire des Tourbières de Midi-Pyrénées, réalisé dans le cadre d'un programme Life Nature en 1998 : 3 tourbières ont été identifiées, toutes les 3 « en estive », pour une surface de 17.5Ha.

Les zones humides constituent des réservoirs d'eau, qui fonctionnent comme des éponges (en participant à la régulation des écoulements), et sont des réservoirs de biodiversité.

Les zones humides identifiées ont été reportées sur le plan de zonage du PLU, pour être protégées au titre de l'article L123.1 du code de l'urbanisme (Tourbières, Mégaphorbiaies, prairies humides), ou classées en espaces boisés classés (Aulnaies, Aulnaies-Frênaies, Saulaies).



CARTE DES ZONES HUMIDES RECENSEES SUR LA COMMUNE DE SAURAT (sources : ADRET - programme Life Nature)

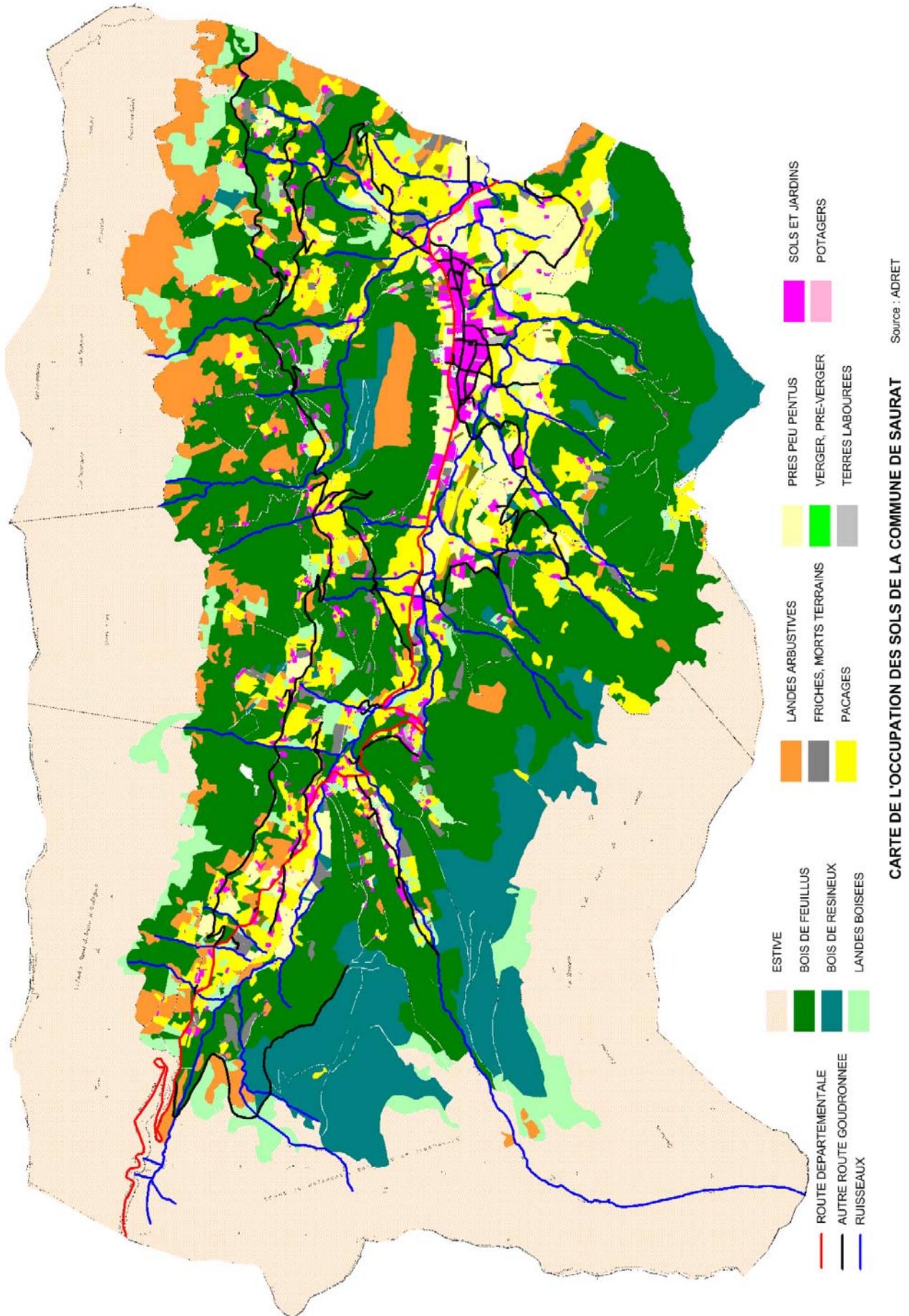
42- Le milieu biologique

421) L'occupation du sol

Le milieu naturel (hors prairies) couvre l'essentiel du territoire communal (87%), formé de landes (11% de la surface communale) et surtout de bois (essentiellement des bois de feuillus : 36%) et d'estives (correspondant à la forêt domaniale de Saurat : 41%). Le terroir agricole (hors estives) couvre une surface relativement importante (11%), constituées de prés peu pentus, assimilables à des prés de fauche (3.4% de la surface communale) et surtout de pacages pentus (7.3% du territoire de la commune). Les tissus urbains couvrent une surface non négligeable (80Ha), mais ne représentant qu'un peu moins de 2% de la surface communale

Un inventaire de l'occupation des sols a été réalisé entre janvier 2012 et mai 2013 par ADRET sur le territoire communal, non compris « les estives » ; les principaux résultats figurent dans le tableau ci-dessous (données chiffrées issues du S.I.G.) :

STRUCTURE	SURFACE en Ha	SURFACE en %
SOLS ET JARDINS	73,8	1,7
POTAGERS	1,0	0,0
SOLS ET JARDINS, POTAGERS	74,8	1,7
TERRES LABOUREES, JACHERES	1,6	0,0
PRES PEU PENTUS	148,3	3,4
PACAGES	317,1	7,3
VERGERS, PRES-VERGERS	4,8	0,1
TOTAL TERRES AGRICOLES	471,8	10,8
LANDES HERBACEES, FRICHE, MORT TERRAIN	44,4	1,0
LANDES ARBUSTIVES	233,3	5,4
LANDES BOISEES	191,3	4,4
TOTAL LANDES	469,0	10,8
BOIS DE FEUILLUS	1245,6	28,6
BOIS DE RESINEUX	312,8	7,2
TOTAL BOIS	1558,4	35,8
ESTIVES	1781,0	40,9
TOTAL GENERAL	4355,0	100,0



422) Les Habitats

D'un point de vue naturaliste, c'est la notion d'habitats qui est importante, c'est-à-dire des milieux homogènes généralement constitués par le même cortège de plantes.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des habitats en fonction de leur enjeu et de leur surface (source : inventaires ADRET) :

HABITAT	ENJEU	CODE CORINE BIOTOPE	SURFACE en Ha	SURFACE en %
SOLS ET JARDINS	NUL A TRES FAIBLE	85.31 x 86	73,8	1,7
TERRE LABOUREE, TERRE LABOUREE EN FRICHE	NUL	82.11	1,7	0,0
FRICHE A RUDERALES	TRES FAIBLE	87.2	1,2	0,0
POTAGERS	NUL	85.32	1,0	0,0
PLANTATION DE RESINEUX	TRES FAIBLE	83.31	28,4	0,7
PRE AMELIORE	TRES FAIBLE	81.1	0,6	0,0
T AILLIS DE ROBINIER	TRES FAIBLE	83.324	13,7	0,3
TOTAL HABITATS A ENJEUX NULS A TRES FAIBLES			120,4	2,8
ACCRU FORESTIER	FAIBLE	31.8D	10,6	0,2
BOIS DE BOULEAU	FAIBLE	41.B3	119,7	2,7
CHENAIE FRENAIE PYRENNENNE	FAIBLE A MODERE	41.29	625,2	14,4
CHENAIE THERMOPHILE SUPRA MEDITERRANEENNE	FAIBLE A MODERE	41.71	89,6	2,1
FRENAIE	FAIBLE	41.39	98,7	2,3
T AILLIS DE CHATAIGNIER	FAIBLE	41.9	2,0	0,0
CHENAIE FRENAIE PYRENNENNE X HETRAIE	FAIBLE A MODERE	41.29 X 41.14	145,5	3,3
HETRAIE NEUTROPHILE	FAIBLE A MODERE	41.14	238,7	5,5
FOURRE DE NOISETIER	FAIBLE	31.8C	47,1	1,1
FRUTICEE A PRUNELLIER	FAIBLE	31.81	2,1	0,0
LANDE A GENET A BALAI, ASSOCIE OU NON A LA FOUGERE AIGLE	FAIBLE	31.84 (X 31.86)	48,8	1,1
LANDE A FOUGERE AIGLE	FAIBLE	31.861	135,0	3,1
RONCIER	FAIBLE	31.831	5,8	0,1
PRE PEU PENTU	FAIBLE	38.2 (X38.1)	145,1	3,3
PACAGE	FAIBLE	38.11	310,7	7,1
PRAIRIES ABANDONNEES	FAIBLE	38.13	38,7	0,9
PINEDE A PINS SYLVESTRE D'ALTITUDE	FAIBLE A MODERE	42.56	17,0	0,4
SAPINIERES, LOCALEMENT EN MELANGE AVEC LE PIN SYLVESTRE	FAIBLE A MODERE	42,13	267,3	6,1
BOIS DE TREMBLE	FAIBLE	41.D2	0,4	0,0
VERGERS	FAIBLE	85.13	0,5	0,0
TOTAL HABITATS A ENJEUX FAIBLES A MODERES			2348,5	53,9
AULNAIE	MOYEN	44.91	11,0	0,3
PELOUSE A MOLINIE	MOYEN	37.31	0,4	0,0
PACAGE HUMIDE A JONCS	MOYEN	37.241	6,7	0,2
PRES-VERGERS	MOYEN	38.1 X 83.15	4,4	0,1
SAULAIE	MOYEN	44,92	1,3	0,0
TOTAL HABITATS A ENJEUX MOYENS			23,8	0,5
AULNAIE FRENAIE	FORT	44.31	10,6	0,2
EBOULIS CALCAIRES	FORT	61.3	0,9	0,0
EBOULIS SILICEUX	FORT	61.1	1,3	0,0
LANDES STABLES A BUIS, LOCALEMENT EN MELANGE AVEC DES FALAISES CALCAIRES	FORT	31.82 (X62.1)	28,4	0,7
LANDES A GENEVRIER COMMUN	FORT	31.88	0,8	0,0
HETRAIE CALCICOLE	FORT	41.16	21,3	0,5
HETRAIE ACIDIPHILE	FORT	41.12	10,5	0,2
MEGAPHORBIAIE	FORT	37.71	1,6	0,0
PELOUSE SECHE SUR SUBSTRAT CALCAIRE	FORT	34.32	1,8	0,0
LANDES A RHODODENDRON	FORT	31.42	2,8	0,1
TOURBIERES HAUTES	FORT	51.11	1,1	0,0
TOTAL HABITATS A ENJEUX FORTS			81,1	1,9
ESTIVES			1781,0	40,9



Lande à Fougère aigle (lieu-dit la Brugue) ; Genêt à balai et Bouleau en arrière plan



Chênaie pubescente ("la Rouère") sur affleurements calcaires



Lande stable à Buis ("la Rouère")



Eboulis calcaire ("col d'ljou")



Pelouse sèche (col d'ljou) ; en arrière plan, Chênaie pubescente et falaise calcaire



Sapinière de la forêt domaniale de Saurat

photos D. Delbos, ADRET



Hêtraie ("à Cassaluc")



Fourré de Noisetier ("à Tourounet")



Lande à Rhododendron ("à Tourounet")



Pelouse à Molinie ("Ragezat")



Tourbière (cabane d'Estibat)



Estive de la forêt domaniale de Saurat (Sarrat de la Pelade)

photos D.Delbos, ADRET

► les formations boisées

Les bois représentent 40% du territoire communal en incluant les plantations de résineux et les landes boisées. La composition des bois de feuillus varie en fonction de la nature du substrat géologique, du pH des sols, de l'exposition, de la pente, de l'alimentation en eau... On peut ainsi distinguer :

→ des bois à dominante de Chêne pédonculé et Frêne commun : ces formations sont surtout massivement présentes dans le territoire communal (724Ha) ; en fonction de l'altitude ou de l'alimentation en eau des sols qu'ils occupent, on distingue les Frênaies (99Ha), qui colonisent les versants frais (bois de Frênes post-cultureaux - CB 41.39), et surtout les Chênaies-Frênaies Pyrénéennes (625Ha) au cortège riche, mêlant Erable sycomore, Tilleul, etc - CB 41.29), localement en mélange avec le Châtaignier ou le Bouleau. Enjeux environnementaux faibles pour les formations non mûres, enjeux assez faibles à moyens pour les formations mûres (présence de vieux arbres),

→ des bois à dominante de Chêne pubescent : les taillis de Chêne pubescent (90Ha) tapissent les versants calcaires ou exposés au sud ; ils correspondent à la Chênaie thermophile supra-méditerranéenne (habitat CB 41.71) ; ils sont essentiellement présents à l'est de Saurat (massif de la Rouère, Montorgueil, Calamès), sur sols calcaires. Enjeux environnementaux faibles pour les formations non mûres, enjeux assez faibles à moyens pour le reste,

→ la Hêtraie : la Hêtraie (270Ha) remplace le plus souvent la Chênaie-Frênaie Pyrénocantabrique à partir de 900m d'altitude, du moins sur le versant nord ; la Hêtraie étant très réduite en soulane ; localement, les 2 habitats sont en mélange (145Ha). La majeure partie de la Hêtraie correspond à la Hêtraie neutrophile (CB 41.14), et plus ponctuellement, à la Hêtraie calcicole sur affleurements calcaires (CB 41.16) et à la Hêtraie acidiphile sur substrats acides. Enjeux environnementaux faibles pour la Hêtraie neutrophile, enjeux forts pour les Hêtraies calcicole et acidiphile (habitats d'intérêt communautaire ; (respectivement code Natura EUR15 : 9150 et 9120),

→ D'autres formations boisées de feuillus sont présentes de façon plus ponctuelle : des taillis de Robinier (habitat Corine Biotope 83.324 : Plantations et formations spontanées de Robinia pseudoacacia) : ces formations (appelées encore acacières dans la région) sont marginales dans le territoire communal (14Ha) ont un enjeu environnemental globalement faible à très faible (espèce très envahissante) ; taillis de Châtaignier (rarement pur - CB 41.9), bois de Bouleaux (code Corine biotope 41.B3), bien présents en haut du versant sud, bois de Tremble (code Corine biotope 41.D2), qui sont tous deux des boisements pionniers, l'Aulnaie (code Corine biotope 44.91 : boisement humide), l'Aulnaie-Frênaie (code Corine biotope 44.31 : boisement humide voisin du précédent), la Saulaie (boisements humides pionniers - C.B. 44.92). Enjeux environnementaux contrastés : très faible taillis de Robinier, faibles pour les bois de Bouleau et de Tremble ; moyens pour les Aulnaies et les Saulaies ; forts pour l'Aulnaie-Frênaie qui est un habitat d'intérêt communautaire (code Natura EUR15 : 91EO - habitat prioritaire). Un autre habitat d'intérêt communautaire, la forêt de ravin (code Corine biotope 44.44 : boisement à base de Chênes, Erables et Tilleuls), n'a pas été recensé dans la commune mais est potentiellement présent.

Les plantations de résineux (habitat 83.31) sont localisées sur le versant nord de la Rouère, et plus ponctuellement çà et là (replantations en timbre poste, notamment en ubac ; ces plantations sont essentiellement à base d'Épicéas, à l'exception de la plantation de résineux du massif de la Rouère, à base de Pin sylvestre et de Mélèze. A plus haute altitude, en versant nord, insérés entre la Hêtraie et l'estive, s'étendent de grands massifs de Sapinières (CB 41.13) et de plantations de Pin sylvestre d'altitude (CB 42.56) ; les enjeux environnementaux sont très faibles pour les plantations

de résineux en timbre poste, et faibles à modérés pour les Sapinières et Pinèdes à Pins sylvestre d'altitude.

▶ les landes arbustives et les friches

Les landes arbustives et les friches sont assez peu représentées dans la commune (139Ha soit 6.4% du territoire communal¹²). Les principaux habitats rencontrés sont : les accrus forestiers (CB 31.8D ; extension réduite), les landes à Fougère Aigle (CB 31.861 : landes à caractère sub-atlantique, bien représentées (184Ha), notamment en haut du versant sud (et au-delà dans « l'estive »), localement en mélange avec le Genêt à balai, les landes à Genêt à balai (CB 31.84), les Fruticées à Prunellier (habitat marginal - CB 31.81), les formations stables à Buis (sur affleurements calcaires ; C.B. 31.82), les landes à Genévrier commun (marginales ; CB 31.88), les Pelouses sèches (sur substrat calcaire, habitat ponctuel - CB 34.32), les fouffrés de Noisetier (présents notamment entre l'estive et la Sapinière, lieux-dits Estailière-Tourounet-la Trincade, CB 31.8C), les friches à Rudérales (sur sols perturbés par l'activité humaine - CB 87.2), les ronciers (CB 31.831), les Prairies abandonnées (C.B. 38.13), les Mégaphorbiaies (prés très humides envahis par des hautes herbes - CB37.71), les landes à Rhododendron (au contact avec les « estives », en ubac - CB 31.42).

Les enjeux environnementaux sont contrastés : nuls pour les friches à Rudérales ; faibles pour les accrus forestiers, les ronciers, les landes à Fougère Aigle, les landes à Genêt à Balai, les Fruticées à Prunellier, les fouffrés de Noisetier, les Prairies abandonnées, forts pour les Mégaphorbiaies (habitat d'intérêt communautaire¹³ 6430), les Pelouses sèches sur substrat calcaire (HIC 6210), les landes à Genévrier commun (HIC 5130), les formations stables à Buis (HIC 5110), les landes à Rhododendron (HIC 4060).

▶ les habitats rocheux

On distingue les éboulis calcaires pyrénéens (ponctuel ; versant du Calamès ; C.B. 61.34) et les éboulis siliceux (ponctuel, au contact avec les estives ; C.B. 61.1). Les éboulis, calcaires ou siliceux, sont d'intérêt communautaire (respectivement habitat d'intérêt communautaire 8130 et 8150).

▶ les terres à vocation agricole

Les terres agricoles couvrent une surface de 472Ha (11% du territoire communal). Les terres labourées (CB82.11) sont marginales, tout comme les prés améliorés (prairies artificielles ; CB 81.1) ; la quasi-totalité du terroir agricole est constituée de prés peu pentus (CB 38.2), et surtout de pacages (38.11). Un petit nombre des prés et pacages (7Ha) sont mésophiles (ou prairies humides ; CB 37.2) ; les Pelouses à Molinie (CB 37.31) sont marginales (quelques rares placages en soulane) ; les Tourbières Hautes (CB 51.11) sont très localisées (estives, mais aussi ponctuellement dans la vallée, lieu-dit « la Prade »). Des Tourbières de pente (CB 54.4) sont également présentes en estives, mais elles n'ont pas fait l'objet d'inventaires systématiques et n'ont pas été reportées sur la carte. A noter la présence également de petits vergers et de prés-vergers (C.B. 83.15).

Les enjeux environnementaux sont nuls pour les terres labourées et les Prés améliorés, faibles pour les vergers, les prés et les pacages mésophiles, moyens pour les prés et pacages humides à joncs, les Prés-Vergers, les Pelouses à Molinie, forts pour les Tourbières (habitat d'intérêt communautaire 7110). Une grande partie des prés auraient pu être classés en tant que

¹² Hors landes boisées, classées avec les formations boisées

¹³ Habitat d'intérêt communautaire, ou HIC

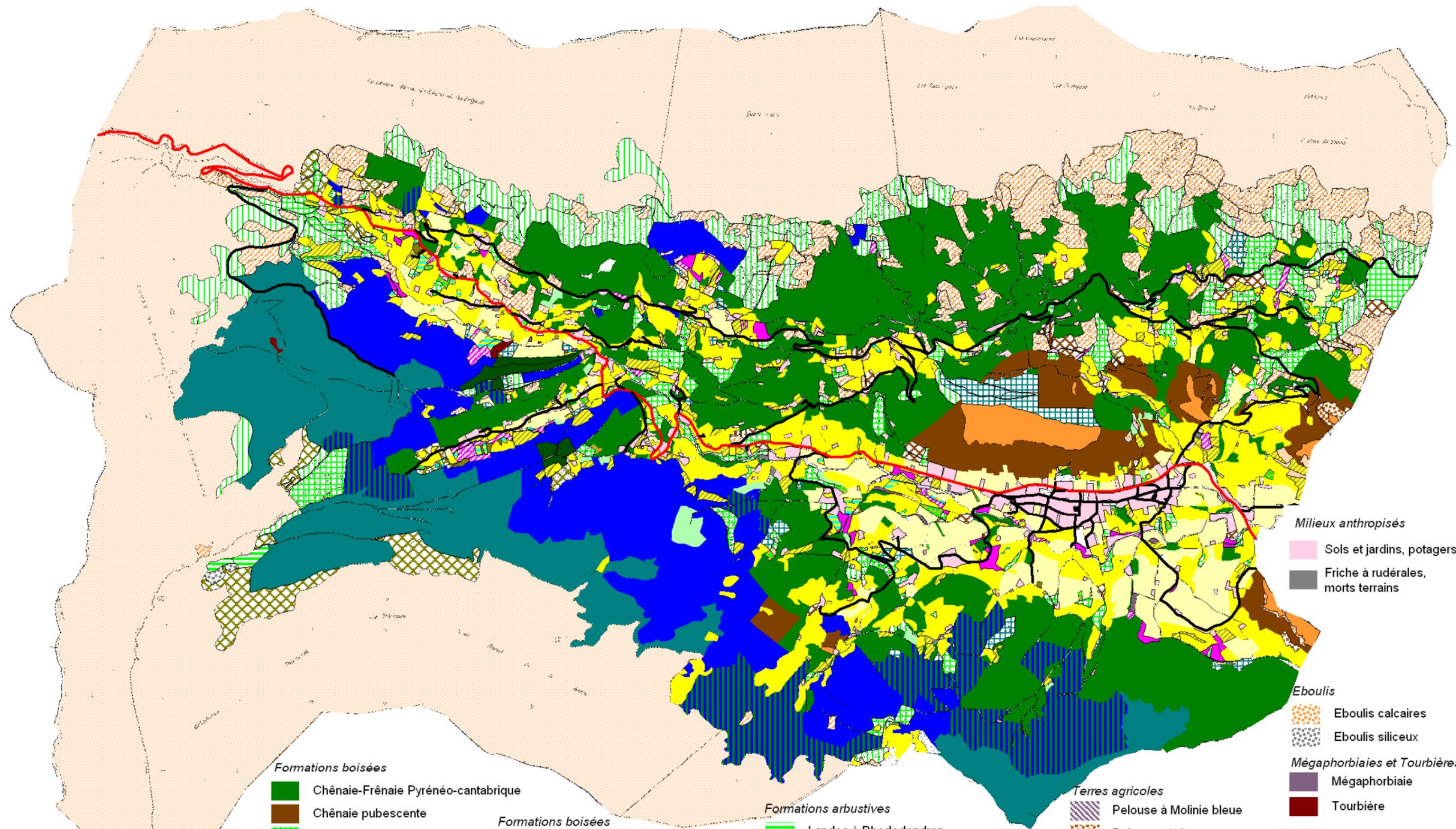
prairies maigres de fauche de basse altitude, qui constituent un habitat d'intérêt communautaire (HIC 6510).

▶ les habitats artificialisés liés au tissu urbain

Ce sont pour l'essentiel des sols et jardins (CB 85.31 x 86) ; y ont été également rattachés les potagers (C.B. 85.32). Ils totalisent 153Ha, soit 19% du territoire communal. Leur enjeu environnemental est globalement nul à très faible.

▶ les estives

Elles n'ont pas fait l'objet d'inventaire ; étagées entre 1250m et 1948m, elles correspondent en grande partie à l'étage montagnard : on peut considérer que la quasi-totalité de l'estive située en versant sud appartient à l'étage montagnard ; seule une partie de l'estive du versant nord appartient à l'étage sub-alpin (à partir de 1400 à 1500m d'altitude). La partie de l'estive située dans l'étage montagnard est largement envahie par la Fougère Aigle et ne présente pas globalement un intérêt patrimonial important, à l'exception de micro-habitats, notamment ceux qui sont liées aux habitats humides (Tourbières de pente principalement). La partie située dans l'étage sub-alpin est beaucoup plus riche et relève en grande partie d'habitats d'intérêt communautaire (landes sèches à Callune, landes à Genêt purgatif, landes à Rhododendron, Pelouses acides à Nard raide, etc...



Formations boisées

- Chênaie-Frênaie Pyrénéo-cantabrique
- Chênaie pubescente
- Frênaie
- Hêtraie
- Hêtraie x Chênaie-Frênaie
- Bois de Bouleau
- Bois de Châtaignier
- Aulnaie
- Aulnaie-Frênaie

Formations boisées

- Sapinière, Pin sylvestre d'altitude
- Taillis de Robinier
- Divers résineux
- Saulaie

Formations arbustives

- Landes à Rhododendron
- Fourrés de Noisetier
- Accru forestier
- Fruticée
- Landes à Genévrier
- Landes à Buis
- Landes à Fougère aigle et/ou Genêt à balai

Terres agricoles

- Pelouse à Molinie bleue
- Pelouse sèche
- Pré
- Pacage
- Pré ou Pacage en friche
- Pré ou Pacage méso-hygrophile
- Verger, pré verger
- Terre labourée, terre en friche

Estive

-

Milieus anthropisés

- Sols et jardins, potagers
- Friche à rudérales, morts terrains

Eboulis

- Eboulis calcaires
- Eboulis siliceux

Mégaphorbiaies et Tourbières

- Mégaphorbiaie
- Tourbière

423) La faune

• La faune de la commune est riche et diversifiée, en relation avec la grande diversité des habitats.

• Parmi les espèces présentes (en souligné : observations BAZNAT ; en astérisques : observations ADRET) ou potentiellement présentes dans la commune, on peut citer :

→ Avifaune: Grand Tétrás, Perdrix grise de montagne, Milan royal*, Vautour Percnoptère, Vautour fauve*, Aigle royal, Faucon pèlerin*, Hibou Grand Duc, Chocard à bec jaune, Crave à bec rouge, Cingle plongeur, Pic Mar, Bouvreuil pivoine* etc...

→ mammifères: Desman des Pyrénées, Cerf*, Blaireau*, Putois, Lapin*, Lièvre, Renard*, Sanglier*, Chevreuil, Loutre, Isard, Desman des Pyrénées, Loir, Minioptère de Schreibers, Petit Rinolophe, Rinolophe Euryale, Grand Rinolophe...

→ amphibiens, reptiles : Euprocte, Lézard catalan, Lézard des murailles*, Lézard vert, Lézard vivipare, Orvet, Vipère aspic, Couleuvre verte et jaune, Crapaud commun, Grenouille rousse*, Salamandre tachetée*...

→ insectes : grand Capricorne*

→ poissons : Truite fario...



Drosera rotundifolia et Sphaignes (tourbière de pente dans la Quère d'Urs)



Vautour fauve (Quère d'Urs)



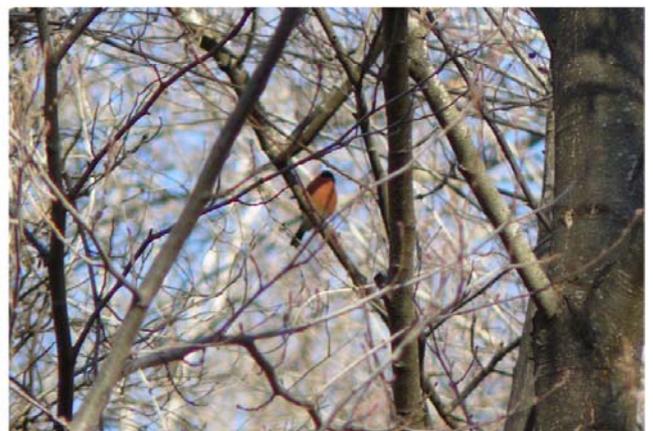
Viola palustris ("à Loumet de dessus")



Narthecium ossifragum (tourbière de pente dans la Quère d'Urs)



Cerf ("à Galoch")



Bouvreuil pivoine ("à Siech")

photos D. Delbos, ADRET

424) Les inventaires et les protections réglementaires concernant les milieux naturels

Un milieu naturel très riche et diversifié avec 5 ZNIEFF de type I (parois calcaires et Quies du bassin de Tarascon ; Massif de l'Arize, versant sud, Massif de l'Arize zone d'altitude, Massif du Pic des Trois Seigneurs, ruisseau de Saurat et ses affluents), 3 ZNIEFF de type II (parois calcaires et Quies de la haute vallée de l'Ariège, Massif de l'Arize, moyenne montagne de Vicdessos et massif des Trois Seigneurs)

4231) les ZNIEFF

• Pour évaluer la richesse du milieu naturel, l'Etat a procédé dans les années 1980 à un inventaire exhaustif de l'ensemble du territoire national : ainsi ont été créées les ZNIEFF : zones naturelles, d'intérêt écologique floristique et faunistique. Deux types de ZNIEFF ont été reconnus :

→ ZNIEFF de type I : secteurs délimités caractérisés par leur intérêt biologique remarquable,

→ ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

A la fin des années 2000, un travail de réactualisation a été réalisé, et a conduit à la création de ZNIEFF dits de deuxième génération. Ce sont ces ZNIEFF qui sont ici sommairement décrites.

La commune de SAURAT dispose d'un milieu naturel très riche : elle est intersectée par 3 ZNIEFF de type 2 :

- **Les parois calcaires et Quies de la haute vallée de l'Ariège (Z2PZ2075) :** cette ZNIEFF s'étend sur 9891Ha entre Bédeilhac et Aynat au nord ouest et Caussou au sud-est (près de Luzenac), et correspond au puissant massif calcaire soumis à influence sub-méditerranéenne en situation de soulane. Plusieurs habitats de grand intérêt y sont présents : pelouses sèches calcaires, landes à Genévriers, forêts de Chênes verts et pubescents, habitats rocheux, éboulis calcaires, grottes, falaises, sources d'eaux dures. Cette ZNIEFF abrite également plusieurs espèces animales remarquables ou patrimoniales (Vautour percnoptère, Aigle royal, Grand Duc d'Europe, Faucon pèlerin, Chocard à bec jaune, Crave à bec rouge, Perdrix grise de montagne, grand Tétrás, Chauve-souris, Lézard hispanique, entomofaune...). La flore remarquable ou patrimoniale est représentée par l'Alysson à gros fruits, l'Alysson diffus, la Bartsie en épi, la Jasone glutineuse, le Genévrier thurifère, le Chêne kermes, le Chêne vert, le Pistachier thérébinthe, l'Orchis parfumé, l'Aphyllante de Montpellier, les lavandes, le Ciste à feuilles de sauge, la Dauphinelle de Verdun, ...). La ZNIEFF présente aussi fort intérêt mycologique ?
- **Le Massif de l'Arize (Z2PZ2074) :** cette ZNIEFF s'étend sur 42110Ha entre Saint-Girons et Foix, entre le Salat et l'Ariège, entre 390 et 1685m d'altitude. D'origine schisteuse et granitique, le Massif de l'Arize présente des habitats de grand intérêt : habitats tourbeux, sources pétrifiantes, habitats rocheux ; la flore remarquable ou patrimoniale est représentée par des espèces inféodées aux zones humides (Rossolis à feuilles rondes, Petite Utriculaire, Osmonde royale), mais aussi des espèces à affinités méditerranéennes (Chêne vert, Stipe d'Offner, Ciste à feuilles de sauge), et

des espèces caractéristiques des milieux rocheux et des éboulis (Grand Muflier, Joubarbe des toits, Centranthe de Lecoq). La faune remarquable est représentée par le Desman, le Chat forestier, plusieurs espèces de Chauve-souris, le Grand Tétrás, la Perdrix grise des montagnes, le Milan royal, l'Aigle botté, le Grand Duc d'Europe, l'Euprocte des Pyrénées, la Leucorrhine douteuse, le Cordulégastre bidenté...

- **La moyenne montagne de Vicdessos et le massif des Trois Seigneurs (Z2PZ2084)** : cette ZNIEFF s'étend sur 21558Ha entre 548 et 2644m d'altitude. Cette ZNIEFF présente des habitats de grand intérêt : milieux humides et tourbeux, zones forestières mûres, habitats rocheux ; la flore remarquable ou patrimoniale est représentée par des espèces inféodées aux zones humides (Isoètes, Rossolis à feuilles rondes, Petite Utriculaire, Lycopode inondé, Linaigrette angainante), mais aussi des espèces caractéristiques des milieux rocheux (Androsace de Vandelli, Saxifrage faux Géranium, Muflier à feuilles d'Asaret, saxifrage de Burser, Ancolie des Pyrénées, Campanule remarquable). La faune remarquable est représentée par le Desman des Pyrénées, l'Isard, le Pic mar, la Perdrix grise des montagnes, le Lagopède alpin, l'Aigle royal, la Coronelle girondine, le Lézard catalan, le Triton palmé, l'Agrion de Mercure, la Cordulie métallique, la Leucorrhine douteuse, le Leste dryade, l'Apollon, le semi-Apollon, l'Azuré du Serpolet...

La commune est également intersectée par 5 ZNIEFF de type 1 :

- **Les parois calcaires et Quies du bassin de Tarascon (Z2PZ0429)** : cette ZNIEFF s'étend sur 8162Ha entre Bédeilhac et Aynat au nord ouest et Caychax au sud-est (près des Cabannes), et correspond au puissant massif calcaire soumis à influence sub-méditerranéenne en situation de soulane. Pour les habitats et les espèces, confer Z2PZ2075,
- **Le Massif de l'Arize, versant sud (Z2PZ0453)** : cette ZNIEFF s'étend sur 8012Ha et correspond au versant sud du massif de l'Arize entre le col de Port et la rivière Ariège, entre 439 et 1685m d'altitude. Pour les habitats et les espèces, confer Z2PZ2074,
- **Le Massif de l'Arize, zone d'altitude (Z2PZ0452)** : cette ZNIEFF s'étend sur 15897Ha et jouxte la ZNIEFF précédente ; elle est présente très marginalement dans la commune de Saurat. Pour les habitats et les espèces, confer Z2PZ2074,
- **Le ruisseau du Saurat et affluents (Z2PZ0428)** : cette ZNIEFF s'étend sur 30Ha et concerne la totalité du ruisseau jusqu'à sa confluence avec l'Ariège. Les principaux enjeux concernent la présence du Desman des Pyrénées et de la Loutre
- **Le massif du Pic des Trois Seigneurs (Z2PZ0427)** : cette ZNIEFF s'étend sur 11199Ha et inclut notamment le versant nord de la vallée du Saurat. Pour les habitats et les espèces, confer Z2PZ2084.

4232) les APPB

Les APPB sont des arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Aucun APPB n'existe sur SAURAT ; Un APPB a été prescrit dans la commune proche d'Arignac (Roc de Sédour, protégé pour assurer la protection du Faucon pèlerin et du Vautour Percnoptère).

4233) les ZICO

Les ZICO sont des zones d'importance communautaire pour les oiseaux ; aucune ZICO n'est située dans la commune de Saurat ; une ZICO est reconnue sur la commune proche de Tarascon : la ZICO des zones rupestres du Tarasconnais et du massif d'Aston, qui concerne la protection de l'avifaune rupestre et forestière du Tarasconnais.

4234) Sites d'intérêt communautaire

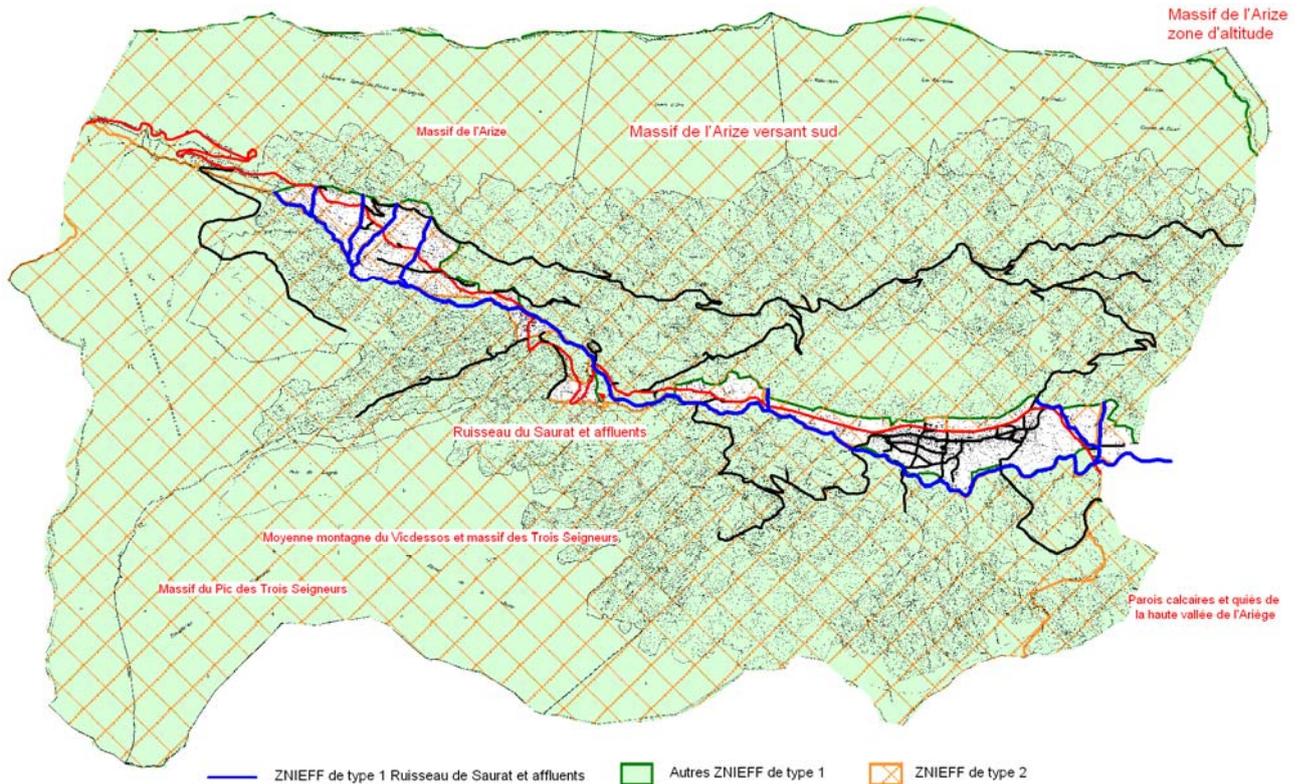
Aucun site Natura 2000 n'est situé dans la commune de Saurat ; cependant, 3 sites d'intérêt communautaire sont situés dans des communes voisines : il s'agit de :

→ site Natura « **les cours d'eau Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste** » ZSC FR7301822 (9 604 Ha) ; il s'agit d'un réseau hydrographique présentant un grand intérêt pour les poissons, le Desman, des mollusques, ainsi que des poissons migrateurs dans des tronçons de cours d'eau en voie de restauration (zones de frayères potentielles)

→ site Natura « **les Quies calcaires du Tarasconnais** » ZSC FR7300829 (2182 Ha) ; ces massifs calcaires abritent de nombreuses espèces floristiques méditerranéennes (chêne vert, Genévrier thurifère, orchidées...) ainsi que des milieux rupestres et souterrains exceptionnels. Parmi les espèces présentes dans le site, on rencontre les espèces emblématiques suivantes : le Lucane cerf-volant, la Rosalie des Alpes, le Desman des Pyrénées, de nombreuses chauves souris (Barbastelle, grand Murin, grand Rinolophe, Minioptère de Schreibers, petit Murin, petit Rinolophe, Rinolophe Euryale, Vespertillon à oreilles échancrées), un poisson (le Chabot). Une très petite partie de l'extrémité est de la commune de SAURAT est incluse dans ce site.

→ site Natura « **Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno** » ZPS FR7312002 (2479Ha) ; Milieux rupestres exceptionnels. Présence de 2 couples de vautours percnoptères, de l'aigle royal (plusieurs couples), de sites de nidifications pour le faucon pèlerin et le hibou grand-duc (plusieurs couples). Le Gyapète barbu est observé en trio sur la zone depuis un an (recherche de site de nidification) .

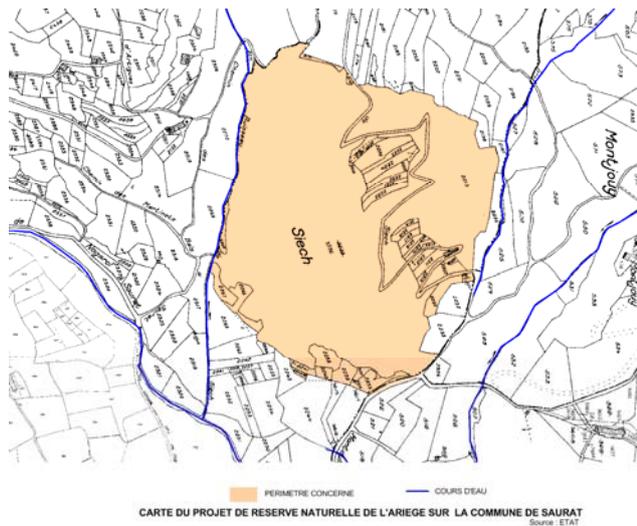
→ site Natura « **Grotte du Ker de Massat** » ZSC FR7300839 (1 Ha) ; Gisement archéologique et présence de gravures paléolithiques. Grotte présentant des habitats terrestres (éboulis, plancher stalagmitique, concrétions) et des habitats aquatiques (ruisseau souterrain, karst noyé, suintement). Colonie de reproduction de chauves souris (Petit Murin et Minioptère de Schreibers) et peuplement d'invertébrés troglodytes endémiques. Reproduction ancienne (années 40-50) du Murin de Capaccini, aujourd'hui disparu



CARTE DES DES INVENTAIRES ET CONTRAINTES REGLEMENTAIRES DE SAURAT (source : DREAL)

4235) projet de réserve naturelle

La grotte de Siech est incluse dans **le projet de réserve naturelle souterraine de l'Ariège** constitué de 23 sites distincts. Outre la grotte sensu stricto, le projet inclut également la rivière souterraine qui lui est associée. 2 espèces patrimoniales y ont été recensées : l'Euprocte des Pyrénées (amphibien endémique des Pyrénées), et Speonomus abeillei boullioni (coléoptère cavernicole).



424) Récapitulatif des enjeux environnementaux

L'analyse de l'occupation des sols fait apparaître plusieurs enjeux forts pour la commune qui se rejoignent et s'imbriquent étroitement :

→ un enjeu de protection du milieu naturel : constitué de bois, de landes, de prés, de pacages, de zones humides avec présence d'habitats remarquables d'intérêt communautaire, le milieu naturel de la commune est très diversifié et couvre 87% du territoire communal (98% si l'on inclut les prés et pacages)

→ un enjeu de protection des zones humides

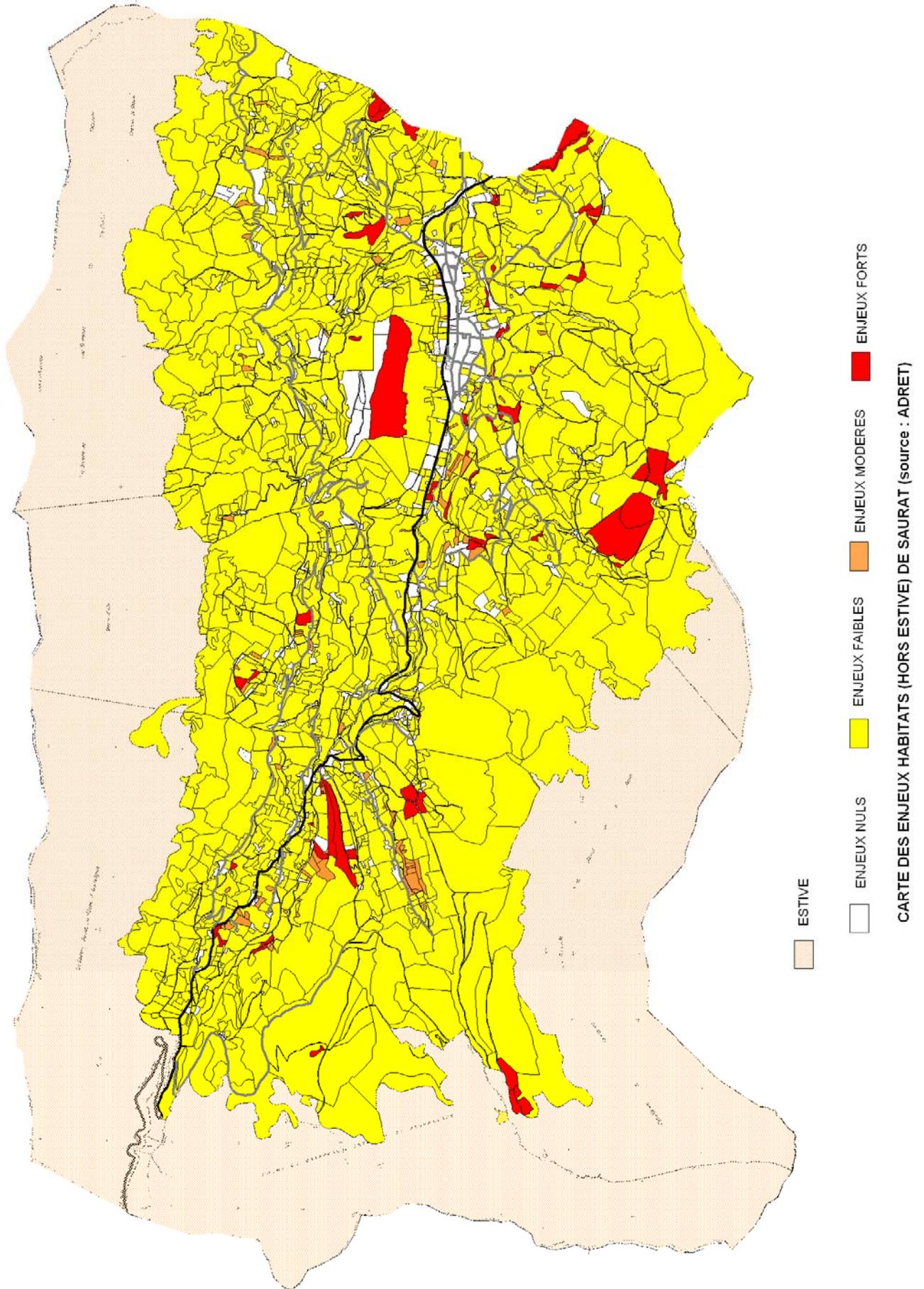
→ un enjeu de protection des espaces agricoles, composés des prés, pacages, terres labourées, Dans la pratique, sera classée en zone agricole l'ensemble des prés, pacages, vergers et autres terres cultivées ; le reste (grands massifs boisés de feuillus, landes, « estives ») sera classé en tant que milieu naturel.

Les habitats patrimoniaux recensés ci-après méritent d'être protégés dans le cadre de la révision du PLU :

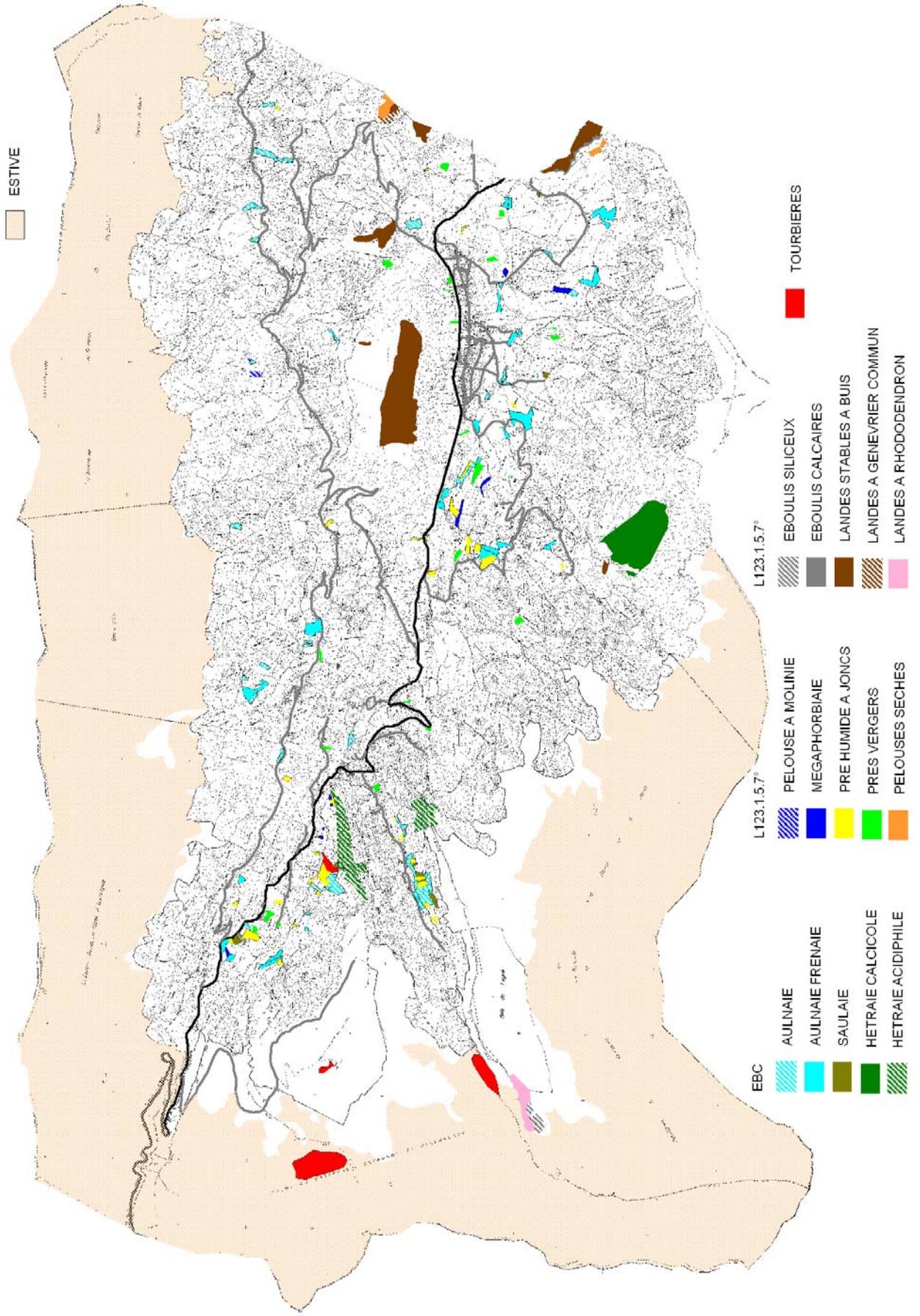
TYPE D'HABITAT	CODE CORINE BIOTOPE	CODE EUR15	MESURE DE PROTECTION
AULNAIE	44.91	-	EBC
PELOUSE A MOLINIE	37.31	-	L123.1.5.7°
PACAGE HUMIDE A JONCS	37.241	-	L123.1.5.7°
PRES-VERGERS	38.1 X 83.15	-	L123.1.5.7°
SAULAIE	44;92	-	EBC
AULNAIE FRENAIE	44.31	91EO*	EBC
EBOULIS CALCAIRES	61.3	8130	L123.1.5.7°
EBOULIS SILICEUX	61.1	8150	L123.1.5.7°
LANDES STABLES A BUIS, LOCALEMENT EN MELANGE AVEC DES FALAISES CALCAIRES	31.82 (X62.1)	5110	L123.1.5.7°
LANDES A GENEVRIER COMMUN	31.88	5130	L123.1.5.7°
HETRAIE CALCICOLE	41.16	9150	EBC
HETRAIE ACIDIPHILE	41.12	9120	EBC
MEGAPHORBIAIE	37.71	6430	L123.1.5.7°
PELOUSE SECHE SUR SUBSTRAT CALCAIRE	34.32	6210	L123.1.5.7°
LANDES A RHODODENDRON	31.42	4060	L123.1.5.7°
TOURBIERES HAUTES	51.11	7110*	L123.1.5.7°
* : habitat prioritaire			

EBC : classement en espace boisé classé ; L123.1.5.7°: protection des éléments remarquables du paysage et du milieu naturel au titre de l'article L123.1 alinéa 5.7° du code de l'urbanisme

Le PLU de SAURAT tient compte du milieu naturel en classant les principaux habitats patrimoniaux en zone naturelle N au plan de zonage ; de même, le PLU de SAURAT tient compte de la zone agricole de la commune à travers le zonage (classement en zone agricole A) dont l'un des principaux objectifs consiste en son maintien



CARTE DES MESURES DE PROTECTION DES HABITATS PATRIMONIAUX (HORS ESTIVE) DE SAURAT (source : ADRET)



426) La trame verte et bleue et les corridors biologiques

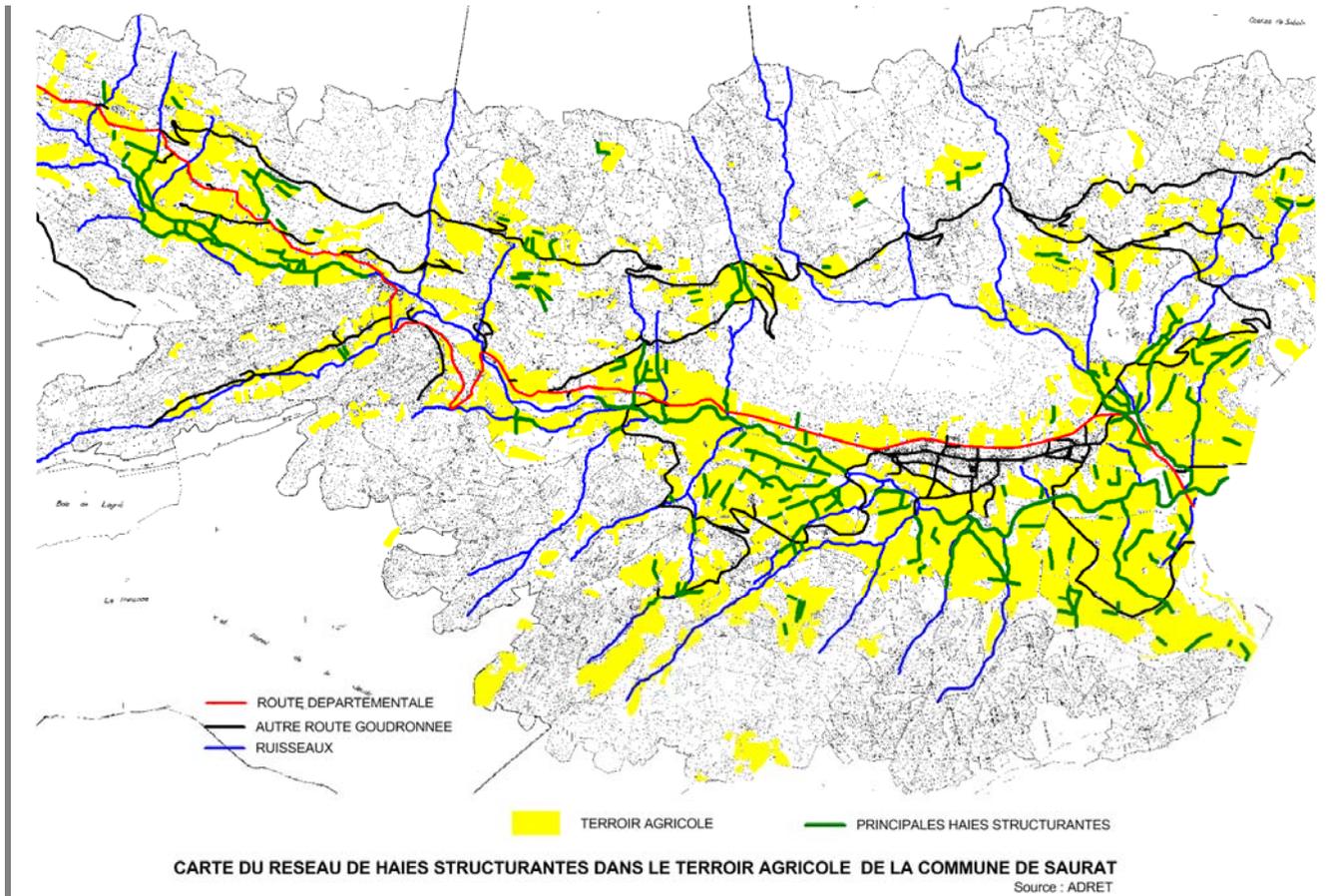
Les corridors biologiques (ou écologiques) sont les axes préférentiels de déplacement de la faune. Ils sont une composante majeure de la **trame verte et bleue**, telle qu'elle est définie par la loi dite Grenelle 2, l'autre composante étant les « réservoirs de biodiversité », c'est à dire les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.

La commune de SAURAT possède plusieurs réservoirs de biodiversité :

- les ZNIEFF de type 1 du massif de l'Arize (versant sud et zone d'altitude), qui englobent la totalité du versant sud de Saurat, constituent un réservoir de biodiversité de la sous trame des milieux boisés de plaine,
- la quasi-totalité du territoire communal de Saurat (ZNIEFF du massif de l'Arize, ZNIEFF du massif des 3 Seigneurs) constitue un réservoir de biodiversité de la sous trame des milieux boisés d'altitude,
- les ZNIEFF de type 1 du massif de l'Arize (versant sud et zone d'altitude) sont également un réservoir de biodiversité de la sous trame des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine et d'altitude,
- Le ruisseau de Saurat et ses affluents (ZNIEFF de type 1) est un réservoir de biodiversité pour la sous trame des cours d'eau.

Un corridor biologique a été identifié par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dans une étude en cours de validation réalisée par le cabinet ECOTONE : il s'agit d'un corridor reliant deux réservoir de biodiversité de la sous trame des milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude (massif de l'Arize au nord et forêt domaniale de Suc et Sentenac au sud ; ce corridor, situé intégralement dans la commune limitrophe de Massat, ne concerne pas la commune de Saurat. Par contre, la majeure partie des abords du ruisseau de Saurat (partie aval), ainsi que la partie aval du ruisseau de l'Arse ont été classées en zone Nco en tant que corridor biologique (préservation à la fois la qualité des eaux et du milieu aquatique).

Par ailleurs, le terroir agricole est doté d'un important maillage de haies structurantes, qui sont autant de petits corridors écologiques lui conférant un caractère bocager affirmé. Ce réseau de haies sera classé comme éléments d'environnement à protéger au titre de l'article L123.1.5.7°.



V- LES PAYSAGES

51- principales unités paysagères

La définition des unités paysagères découle de la prise en compte des principaux facteurs naturels de formation du paysage ainsi que des facteurs humains d'évolution. Nous avons distingué :

511) les unités à dominante naturelle et agricole

Les unités à dominante naturelle recourent à la fois la géologie communale, la géomorphologie, et les terroirs agricoles. C'est ainsi qu'ont été individualisées les unités paysagères suivantes :

5111) le terroir agricole de la vallée de Saurat

Le principal terroir agricole de la commune s'étend de part et d'autre du ruisseau de Saurat, depuis les abords du hameau de la Ruzole jusqu'à l'extrémité est de la commune, où il s'élargit sensiblement. Ce terroir, développé sur pentes faibles à modérées, est constitué par des prés de fauche, des pacages, ainsi que par quelques prés-vergers ; il est cloisonné par un important maillage de haies, et par une succession de bois de petites dimensions.

5112) le terroir agricole de la vallée de Loumet

La vallée de Loumet individualise un petit terroir agricole spécifique, qui se différencie de la précédente unité par son étroitesse (entre 100 et 200m de largeur), et par la concurrence avec l'urbanisation (hameaux de Prat communal et de Loumet ; urbanisation diffuses de part et d'autre de la voie communale).

L'objectif du PLU consiste à préserver le plus possible l'intégrité du terroir agricole des vallées de Saurat et de Loumet en limitant les extensions de l'urbanisation

5113) le terroir agricole des versants

Le terroir agricole était beaucoup plus étendu dans les années 1950, et a fortiori au XIX^{ème} siècle. Caractérisé par des pentes globalement moyennes à fortes, le terroir agricole des versants a été l'objet d'une déprise importante, et il ne forme plus aujourd'hui que des espaces fragmentés, de plus en plus concurrencés par la friche, la lande et les taillis. Ce terroir a mieux résisté en soulane, principalement aux abords des hameaux de Usclades, Fourc, Prat Vieil, Eychervidal, Matet de Maury, Fraymène, Stables, Cabus, Souleilhan, Ampriels. Il n'est que peu présent en Ubac (abords du hameau de Carli). Outre sa vocation agricole, cette unité paysagère joue un rôle important vis-à-vis des hameaux, en maintenant les milieux ouverts.

Dans ce terroir agricole en déprise, le principal enjeu réside dans le maintien de l'activité agricole, sans laquelle le milieu se fermera, sans doute définitivement.

5114) la forêt de feuillus

La forêt de feuillus tapissent les versants sud et nord de Saurat, jusqu'à environ 1200m d'altitude. Cette unité paysagère constitue un milieu fermé, et globalement très pentu. Au sein de cette unité, les ambiances peuvent être différentes : bois de chênes et de frênes sur d'anciennes parcelles agricoles (notamment en soulane), Hêtraie sur les hauteurs du versant nord du territoire communal...

Le principal enjeu de cette unité réside dans son extension possible (probable?) aux dépens du terroir agricole en déprise, et qui peut conduire à une diminution de diversité biologique

5115) La forêt de résineux

Bien visible dans le grand paysage par sa couleur plus sombre, la forêt de résineux couronne la forêt de feuillus en une bande quasi-ininterrompue sur le versant nord, à la limite avec les estives. Un îlot de dimensions plus réduite est également présent en versant nord du petit massif de la Rouère.

Si la Sapinière et la Pinède à Pin sylvestre présentent une intégration paysagère satisfaisante, l'îlot planté sur le versant nord de la Rouère, associé à la création de pistes forestières banalise le milieu tant du point de vue paysager que du point de vue environnemental ; il serait donc souhaitable de ne plus planter en résineux les versants en basse et moyenne altitude

5116) Les estives

Les estives coiffent les massifs forestiers de feuillus et de résineux en une large bande continue sous les lignes de crête des versants nord, est et sud. Elles jouent un rôle majeur dans les paysages de montagne (milieux ouverts avec des vues remarquables sur les principaux pics taches claires en pointillés des troupeaux ; sentiers de randonnées et cabanes de bergers...) ; c'est particulièrement vrai à Saurat.

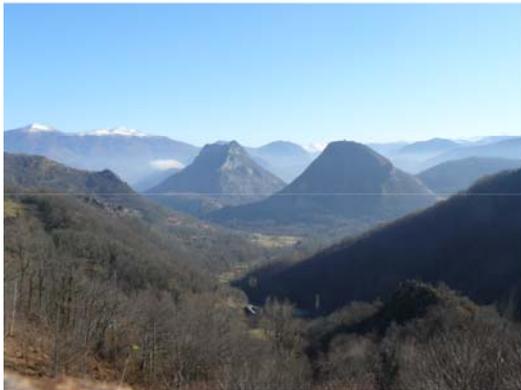
Les estives, qui jouent un rôle majeur dans le paysage montagnard de Saurat, sont classées en zone naturelle Nest (pour estive) dotée d'un règlement spécifique visant à leur protection, tout en maintenant l'activité pastorale



Vallée de Saurat depuis Ile Mont Fourcat



Vallée de Saurat depuis la tour de Montorgueil



Tour de Montorgueil, Calames et Roc de Sédour (depuis "Goute de Bès")



Habitat dispersé dans la soulane

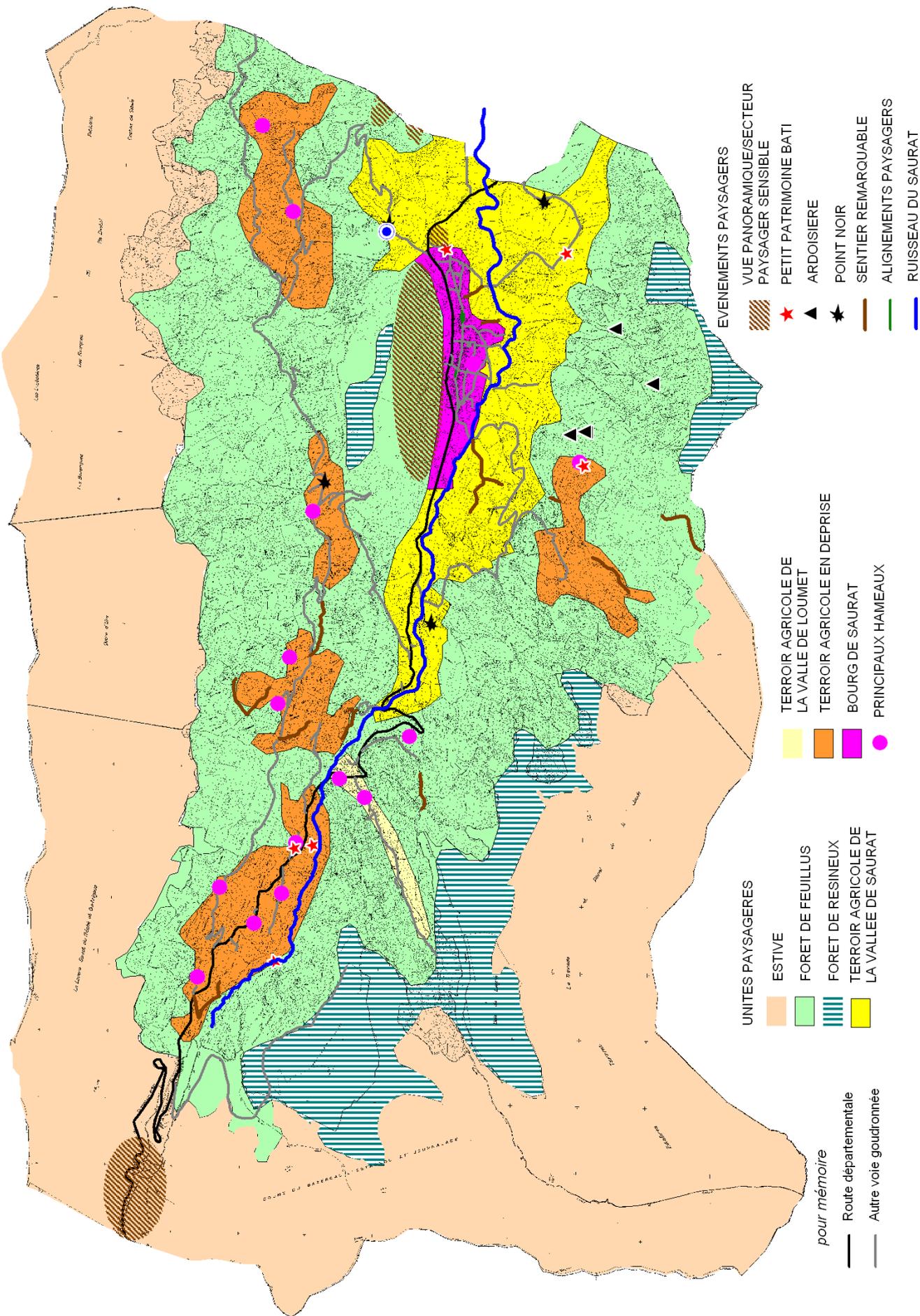


le Roc de Carlong



Ancienne ardoisière ("Bénans")

CARTE DES UNITES PAYSAGERES DE SAURAT (source : ADRET)



512) les unités urbaines

5121) le bourg historique de Saurat

Le bourg de Saurat est un village-rue qui s'étire longuement de part et d'autre de l'ancienne route départementale sur un linéaire de 1.4Km ; aux abords de l'église, le tissu urbain historique prend de l'épaisseur avec une urbanisation développée de long de rues parallèles à l'ancienne RD. La déviation de la route départementale constitue la limite nord du bourg, au pied du massif de la Rouère ; la limite sud mal définie, s'établit à une distance variable (de 50 à 200m environ) du ruisseau de Saurat. Le bourg est constitué d'environ 450 constructions principales, dont 20% seulement de dépendances traditionnelles. Les maisons sont en alignement, généralement pourvues de jardins perpendiculaires à la rue principale. Les maisons d'habitation sont équitablement réparties en R+2 (rez-de-chaussée + 2 étages, avec ou non des combles) ou R+1. Les façades ont été systématiquement restaurées, et seules une quarantaine de maisons ont encore leurs façades en pierre ou en crépi traditionnel à la chaux ; la plupart des maisons sont recouvertes d'un crépi ciment, soit conservé dans sa teinte grise naturelle, soit peint en blanc, en beige, en coquille d'œuf, ou plus rarement en ocre. Les encadrements en bois sont très largement dominants (environ les $\frac{3}{4}$ des maisons), et le béton les a remplacés dans seulement 1 maison sur 4 ; les encadrements en pierres de taille sont marginaux (une dizaine de maisons), ce qui dénote la faible empreinte de la maison bourgeoise dans le bourg. Les fenêtres sont plus hautes que larges. Les menuiseries sont peintes de couleur variée, même si la couleur marron est la plus commune : brun sombre, couleur vernie, blanc, vert, gris, bleu, voire rouge ; les menuiseries restées à l'état naturel (non peintes) sont marginales (une dizaine de maisons). La toiture est le plus souvent en tuiles mécaniques (les $\frac{2}{3}$), plus rarement en éverite ; les couvertures en ardoise ou en tuiles romanes sont très peu nombreuses. Les éléments décoratifs sont peu nombreux, et discrets : le principal en est la loggia (près d'une maison sur dix) ; on note la présence de quelques balcons, lucarnes, ouvertures cintrées, génoises, frisettes...

Les équipements publics et assimilés correspondent à la Mairie, l'École, la Salle polyvalente, un terrain de jeux (à proximité de la salle polyvalente), un terrain de tennis (avec espace vert, au centre du bourg), l'église, une chapelle, la salle paroissiale, le cimetière, 3 places principales (place de l'église à l'ouest ; place des tilleuls au centre ; place du Casal à l'est). Les commerces, autrefois très actifs le long de la rue principale (nombreuses devantures commerciales désaffectées), ont aujourd'hui pratiquement disparu ; on compte une poignée de commerces et services de proximité (boulangerie, épicerie, pharmacie, bar, kiné), sans oublier la présence de 3 gîtes ruraux et d'une chambre d'hôtes. Les autres activités sont légèrement excentrées : 2 étables en activité (Peyralade, la Campagne), une fabrique de pierre à aiguiser (Pomiès), une pisciculture désaffectée (Travessies et Baoussès), et relocalisée (le Casal) ; à proximité du cimetière, ont été implantées un petit nombre d'activités artisanales. L'ancienne gendarmerie, transformée en maison d'habitation, est légèrement excentrée à l'entrée ouest du bourg (la Mouline).

5122) les extensions urbaines du bourg

Près d'une cinquantaine de pavillons ont été implantés dans le bourg de Saurat au cours des dernières décennies : dans les dents creuses du centre-bourg (notamment aux lieux-dits « Pomiès, les Planèzes, le Pradal, Encaouladé »), ainsi qu'au nord de la déviation de la route départementale ; quelques pavillons ont été implantés à proximité du Saurat (Goual).



Le bourg de Saurat (vue depuis les hauteurs de la Rouère)



Place des Tilleuls (bourg de Saurat)



Ecole de Saurat (bourg de Saurat)



Ancienne école de Cabus

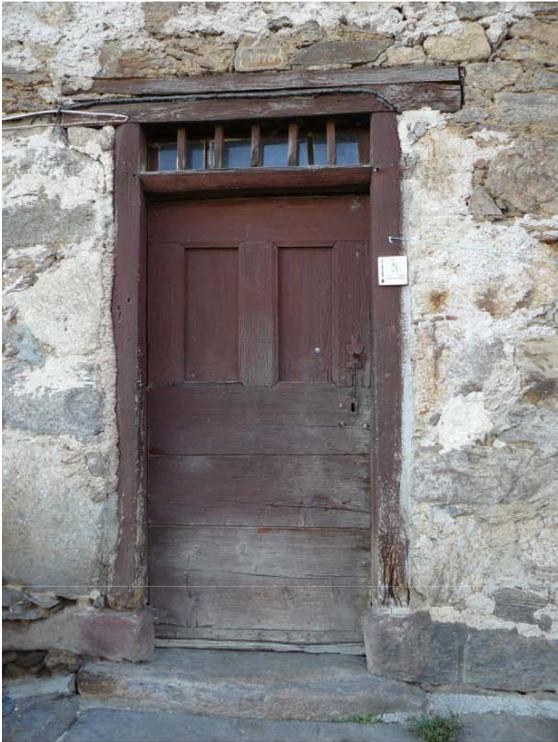
photos D. Delbos, ADRET



Ancienne école de Prat Communal



Eglise de Prat Communal



Porte de maison traditionnelle ("Borde d'amont")



Porte de maison traditionnelle ("bourg de Saurat")

photos D. Delbos, ADRET



Porte de maison traditionnelle ("bourg de Saurat")



Porte de maison traditionnelle ("bourg de Saurat")

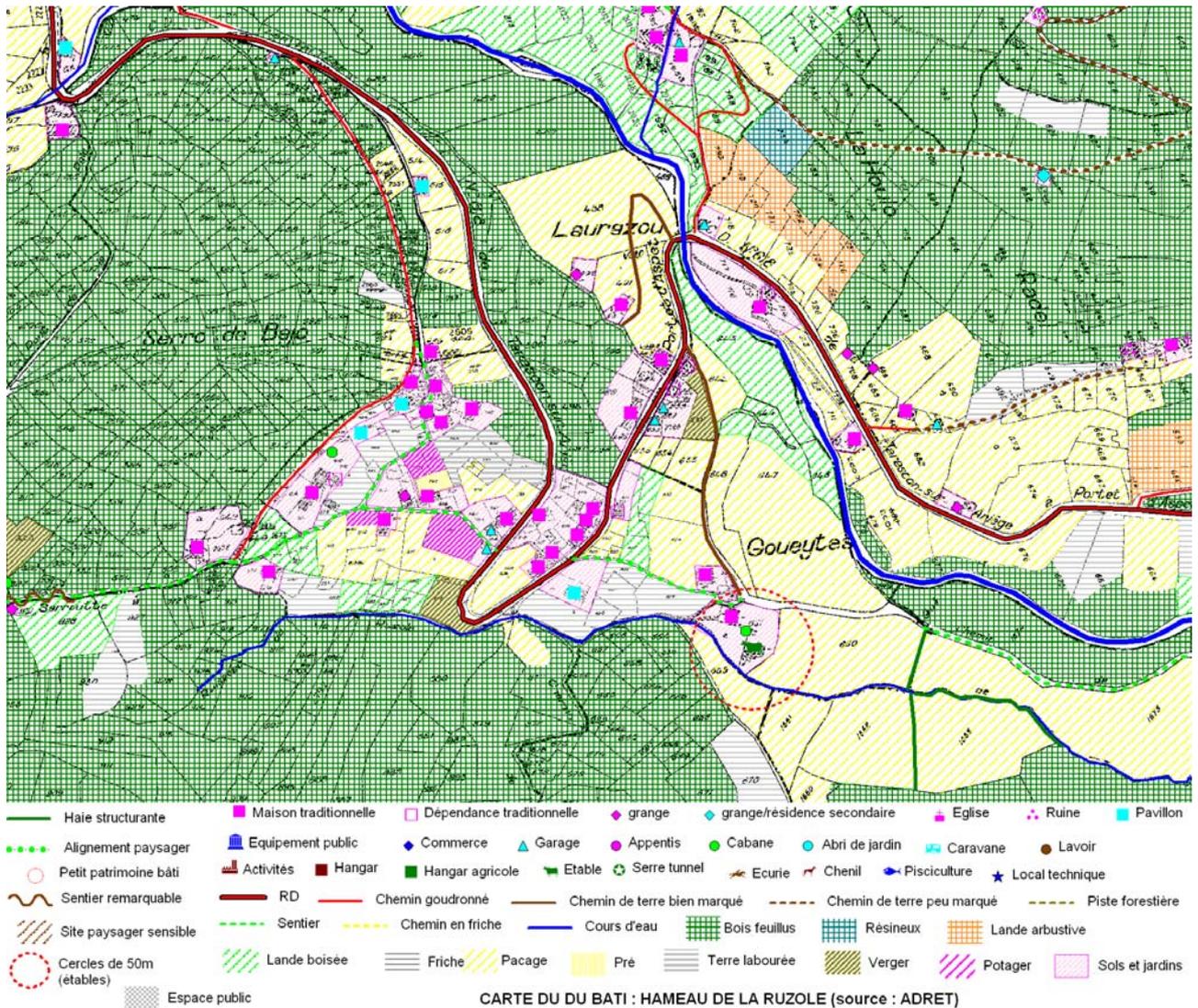
5123) les chalets de Montorgueil

Une petite zone d'activités touristiques est implantée non loin de l'entrée est du bourg de Saurat, entre le ruisseau de l'Arse et la RD618 : de dimensions modestes, elle est constituée de 4 chalets et d'un restaurant.

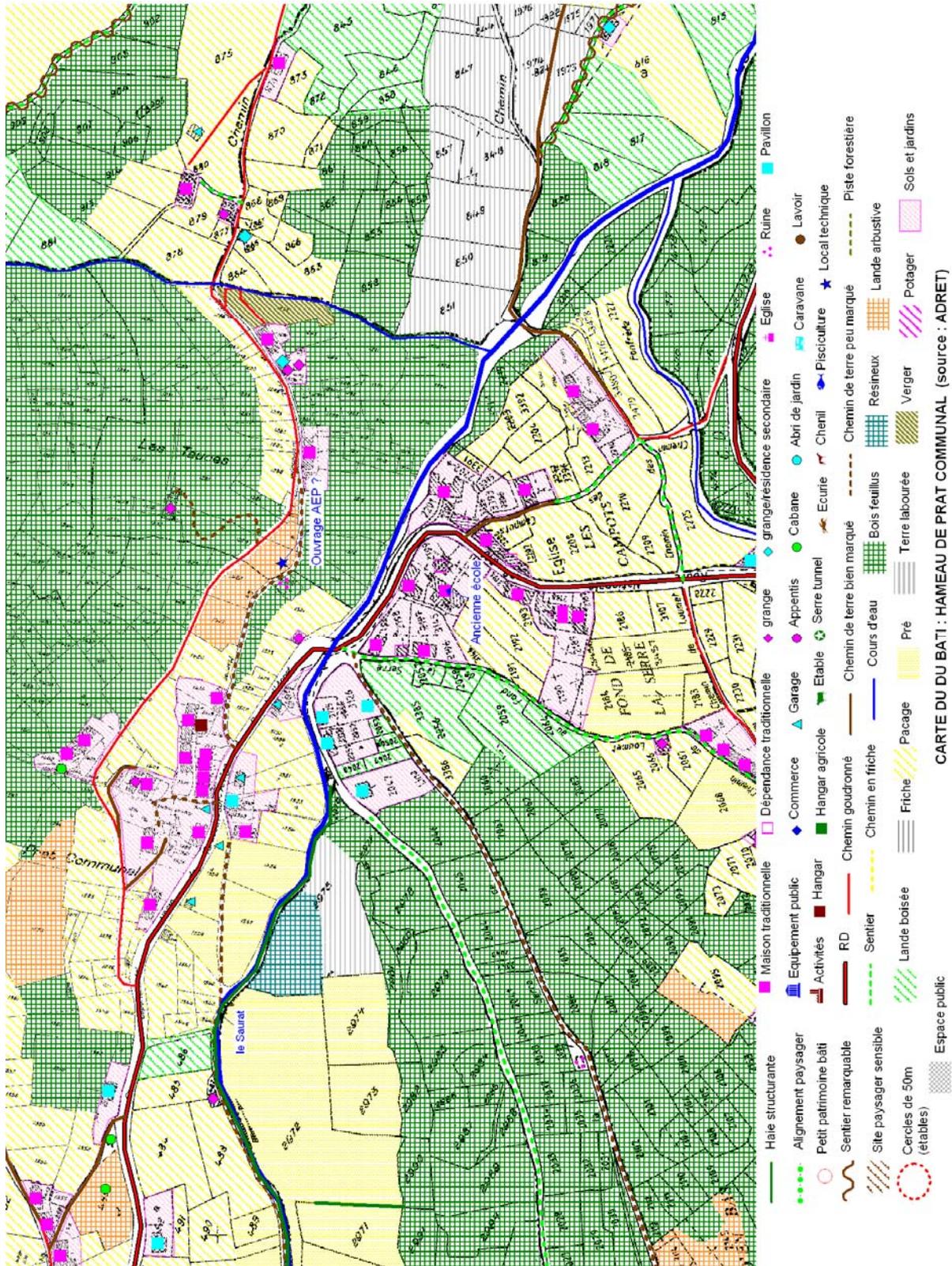
5124) les hameaux

La commune de Saurat est caractérisée par une multitude de hameaux, disséminés sur les versants, en particulier en soulane ; nous en décrivons ci-après les principaux :

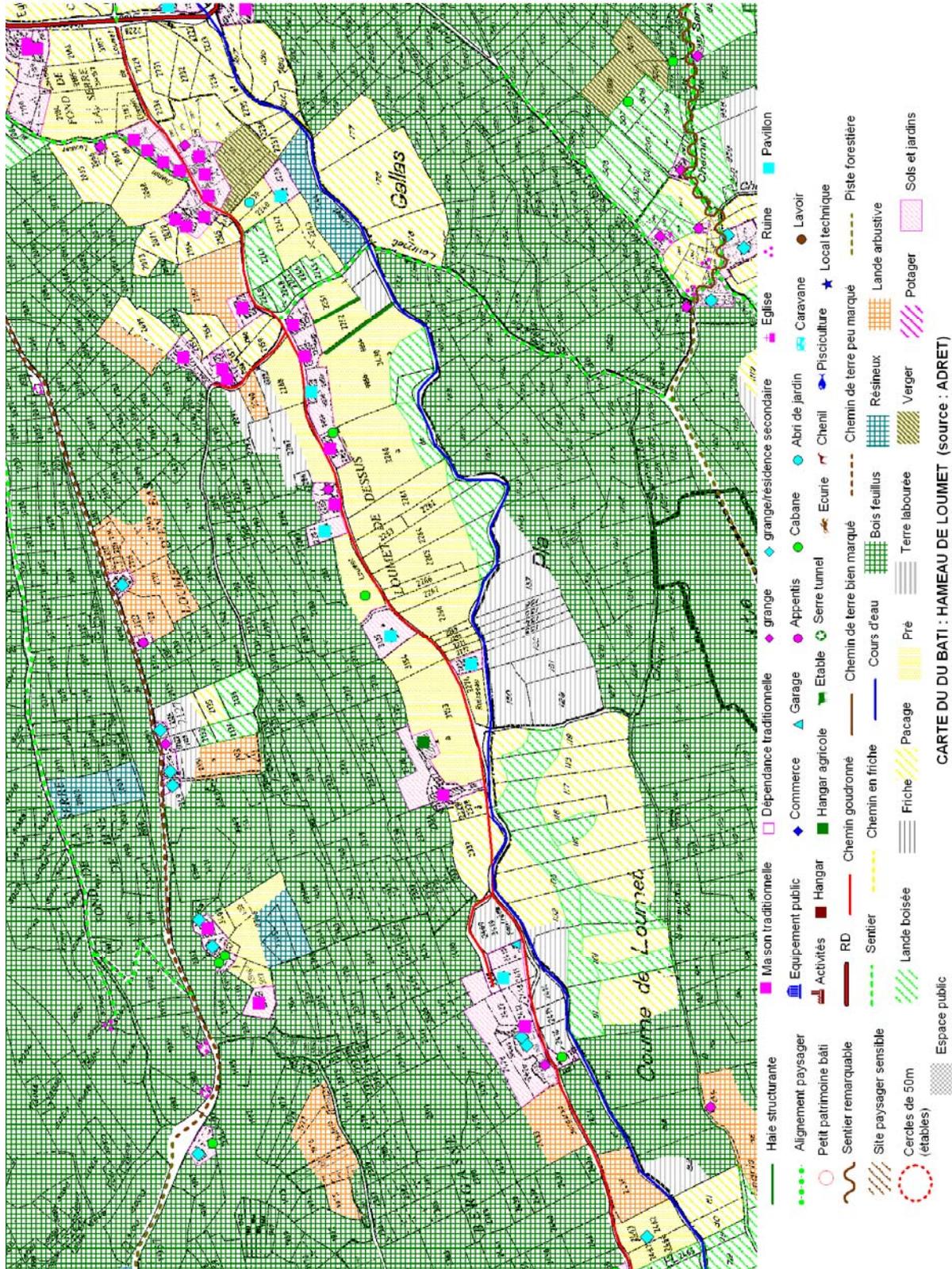
- ◆ Hameau de la Ruzole : à environ 800m d'altitude, le hameau de la Ruzole est étiré de part et d'autre de la RD618 ; il comprend une quinzaine de maisons d'habitation traditionnelles et de 3 pavillons :



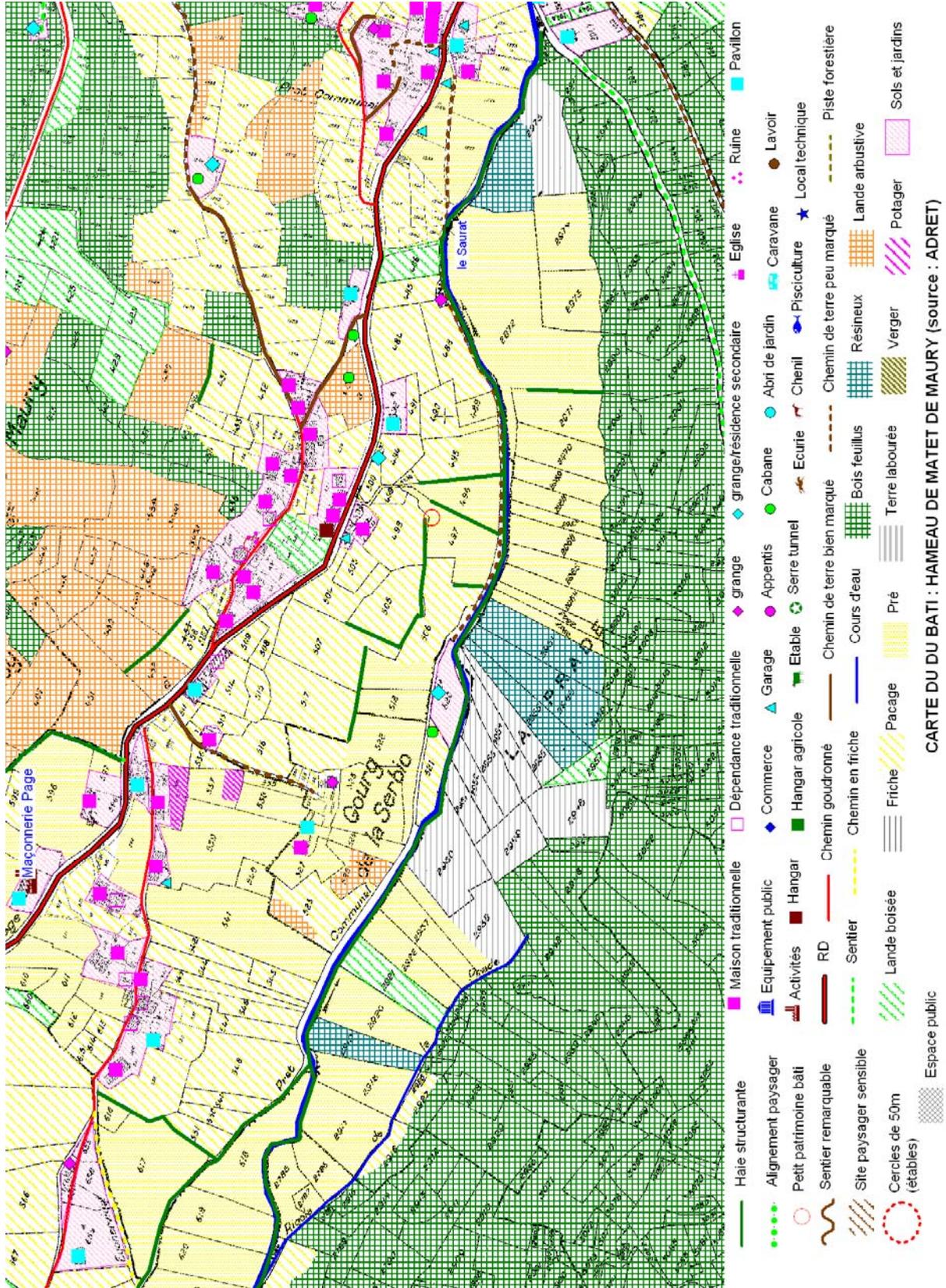
◆ Hameau de Prat Communal : c'est le plus important des hameaux de Saurat ; implanté aux alentours de 930m d'altitude de part et d'autre de la RD618, il est doté d'une église, d'un cimetière et d'une ancienne école. Il comprend une dizaine de maisons d'habitation traditionnelles en rive droite du Saurat, à peine un peu plus en rive droite, et un total de 5 pavillons.



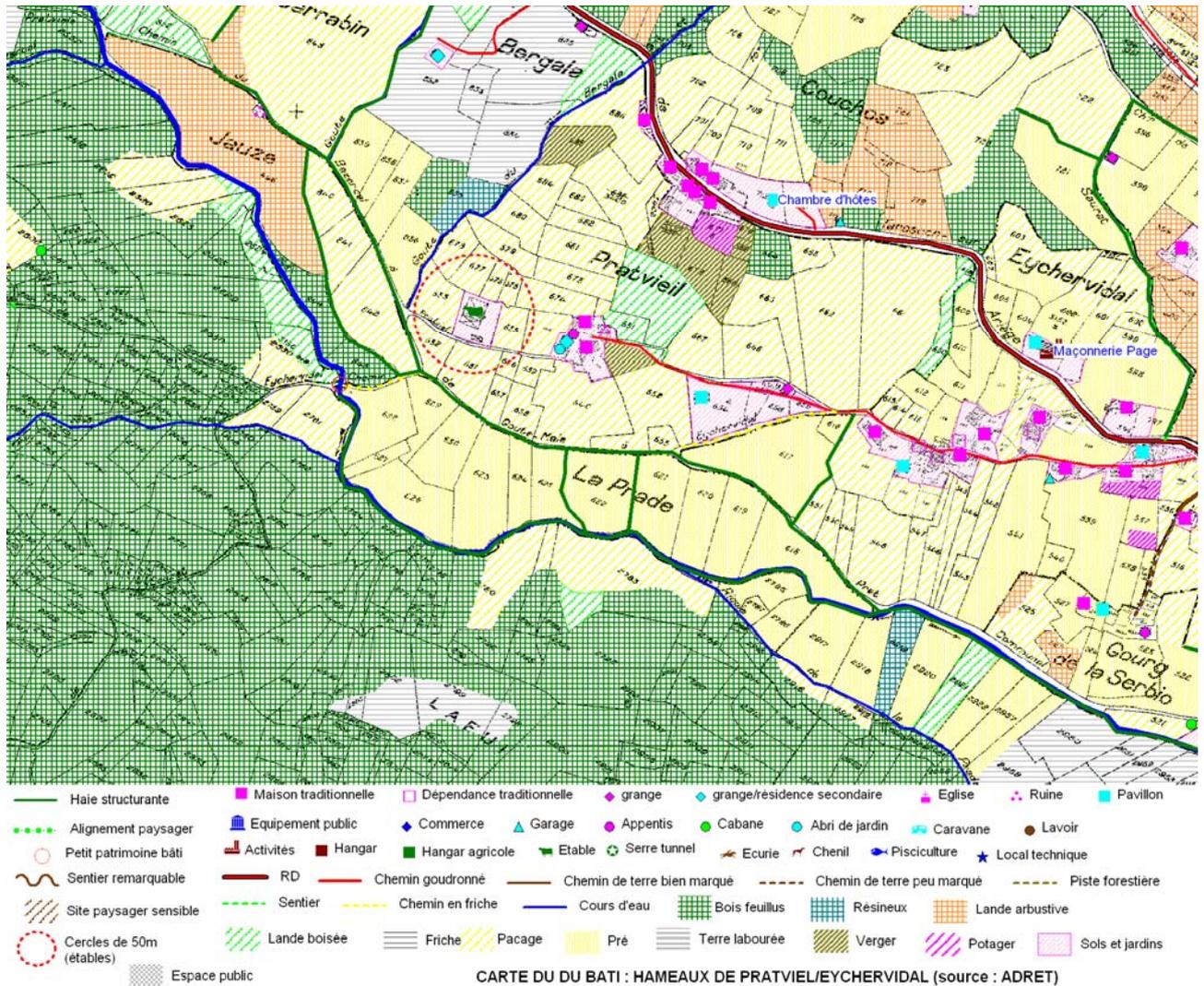
◆ Hameau de la vallée du Loumet : Ce hameau, étiré le long de la petite vallée de Loumet, entre 900 et 950m d'altitude, compte une vingtaine de maisons traditionnelles, 6 pavillons, et 3 granges transformées en résidences secondaires ; il en résulte un habitat diffus, correspondant à un mitage, du moins en partie amont de la vallée :



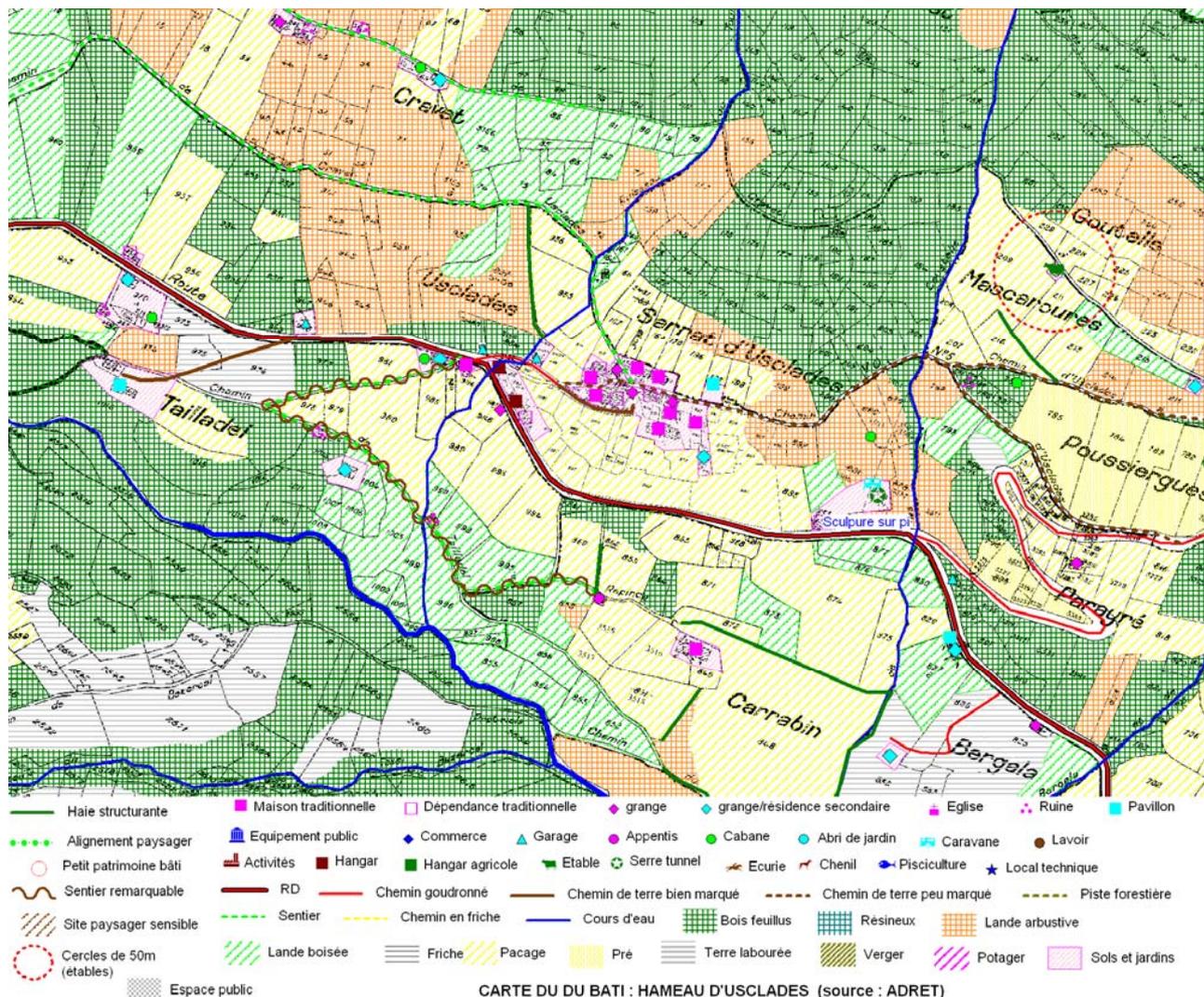
◆ Hameau de Matet de Maury : A 980m d'altitude, ce hameau, qui longe la RD618, est composé de 13 maisons traditionnelles, 3 pavillons, et 1 grange transformée en résidence secondaire ; il se prolonge au Gourg de la Serbio par une dizaine de maisons traditionnelles, et par 4 pavillons :



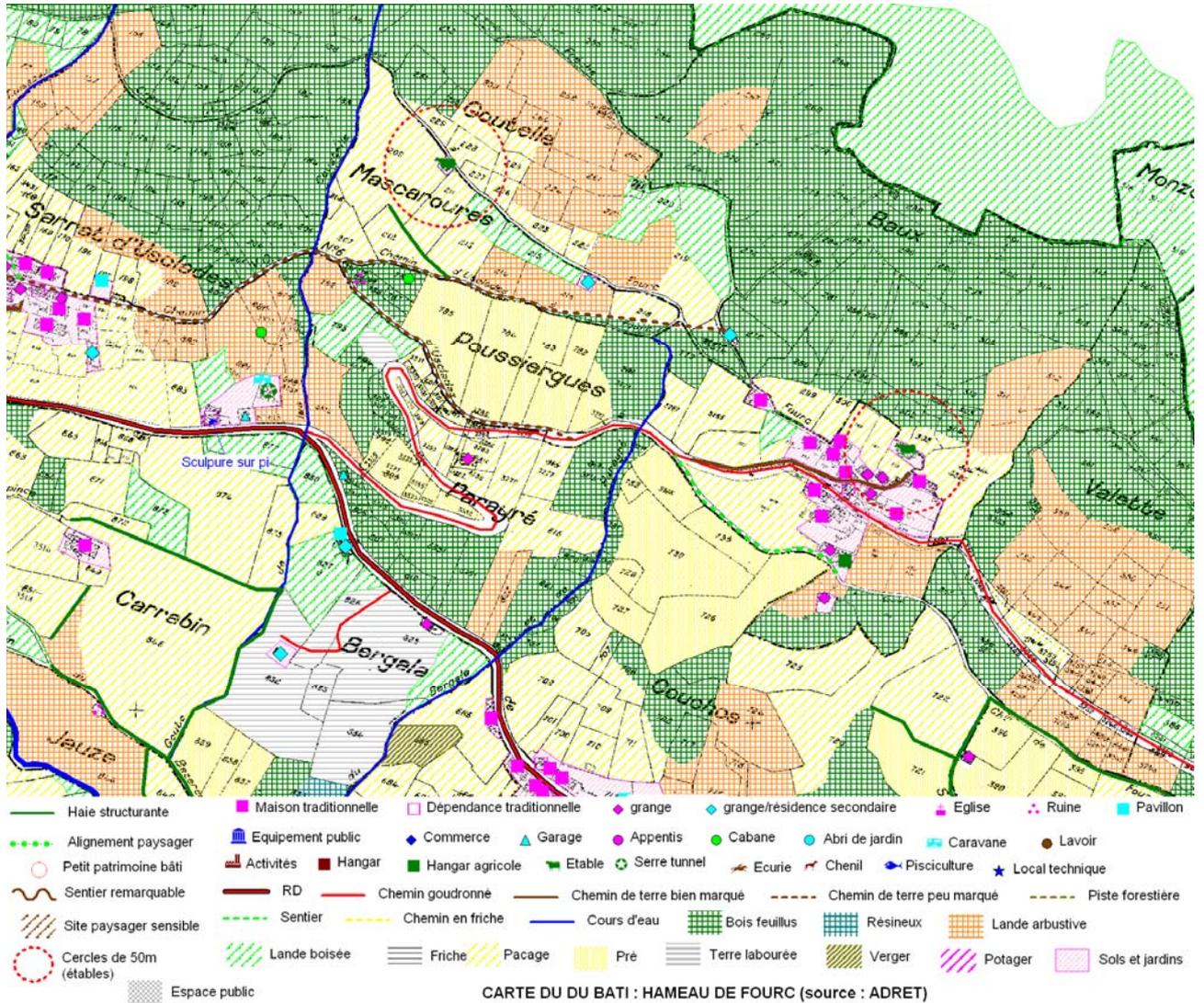
◆ Hameaux de Pratviel/Eychervidal : entre 980 et 1000m d'altitude, ces hameaux de Pratviel/Eychervidal sont situés le long de la RD618, ainsi que de part et d'autre d'une voie communale localisée au sud de la RD ; il constitue un habitat diffus composé de 15 maisons traditionnelles, 5 pavillons, et 1 grange transformée en résidence secondaire, une activité artisanale (maçonnerie Page), une chambre d'hôtes, et une stabulation légèrement excentrée à l'ouest du hameau de Pratviel :



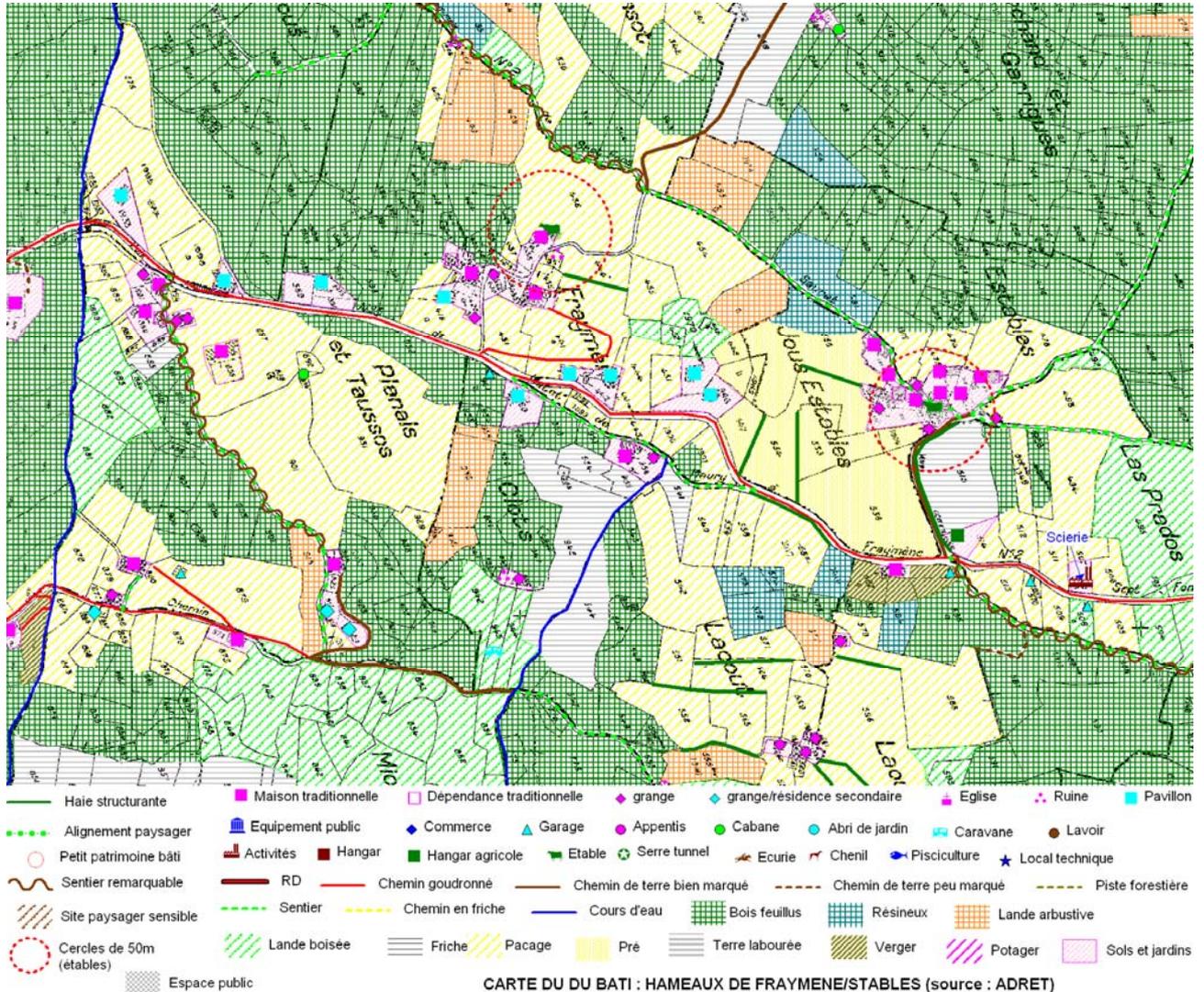
◆ Hameau d'Usclades : Le hameau d'Usclades, l'un des plus hauts en altitude (près de 1100m) et le plus proche du col de Port, surplombe la RD618 sous forme d'un bâti bien regroupé composé de 8 maisons traditionnelles, 1 pavillon, et 2 granges transformées en résidence secondaire :



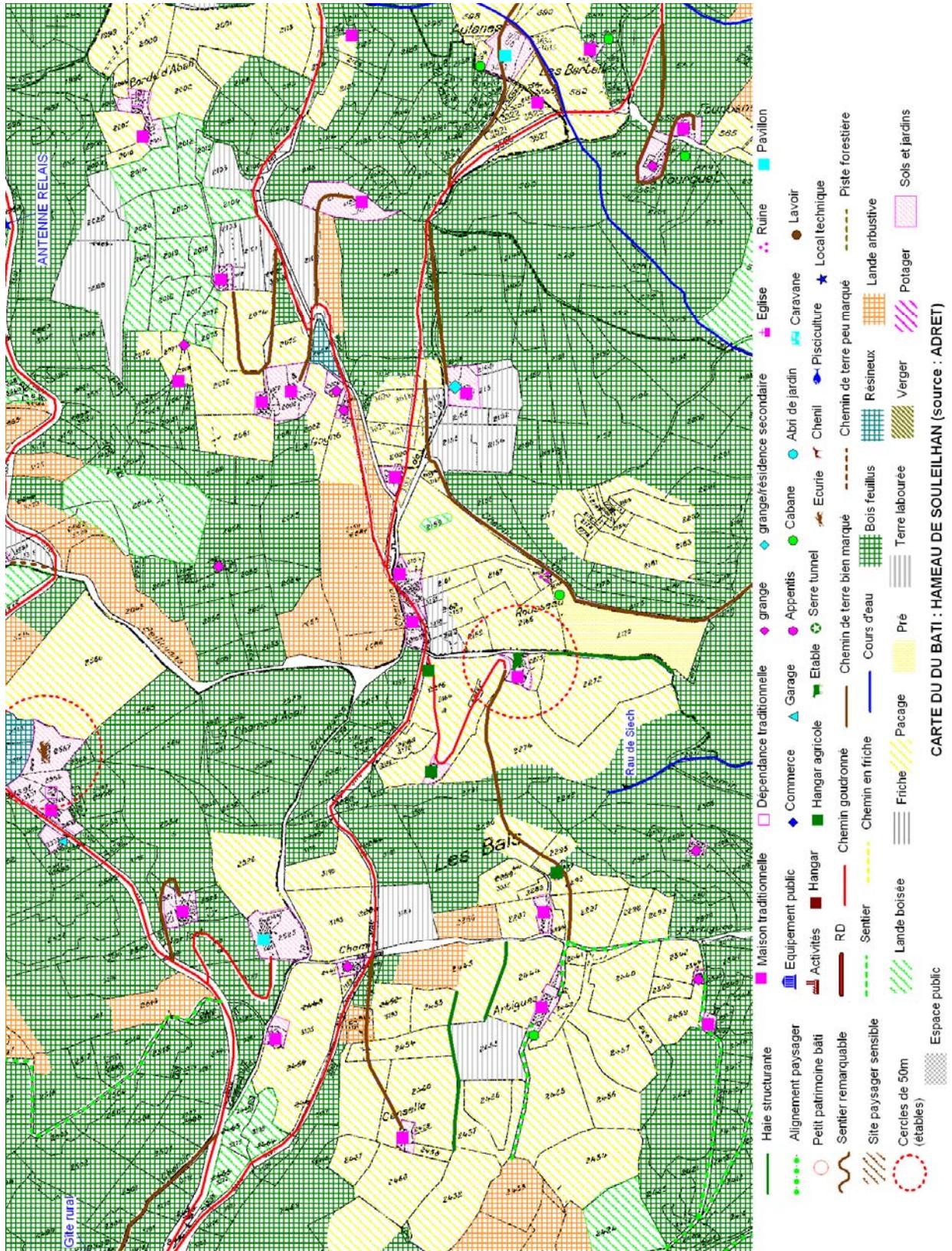
◆ Hameau de Fourc : le hameau de Fourc, le plus haut en altitude (plus de 1100m) est situé à l'écart (au nord de la RD618), de part et d'autre d'une voie communale ; bien regroupé, il est composé de 9 maisons traditionnelles, 1 grange transformée en résidence secondaire (un peu à l'écart), et d'une étable en activité :



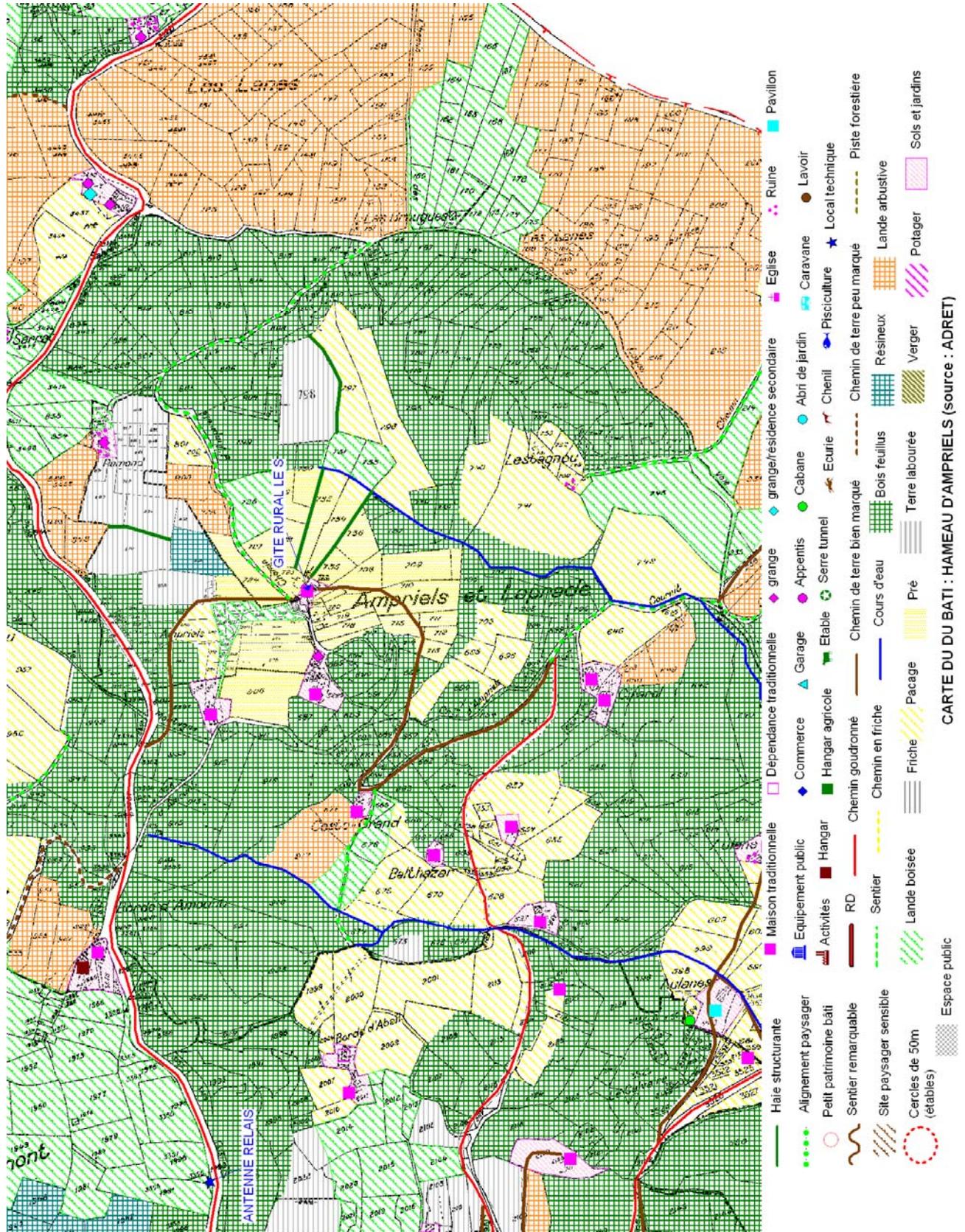
◆ Hameaux de Fraymène/Stables : implantés à une altitude proche de 1060m, les hameaux de Fraymène et de Stables sont tous les 2 bien regroupés, l'un (Fraymène) très petit (3 maisons traditionnelles, 1 pavillon, 1 étable en activité), l'autre (Stables), à peine plus gros (7 maisons traditionnelles) ; entre les 2 hameaux, 5 pavillons ; à l'ouest de Fraymène, on notera un petit mitage de 3 pavillons et à l'est de Stables, une petite scierie :



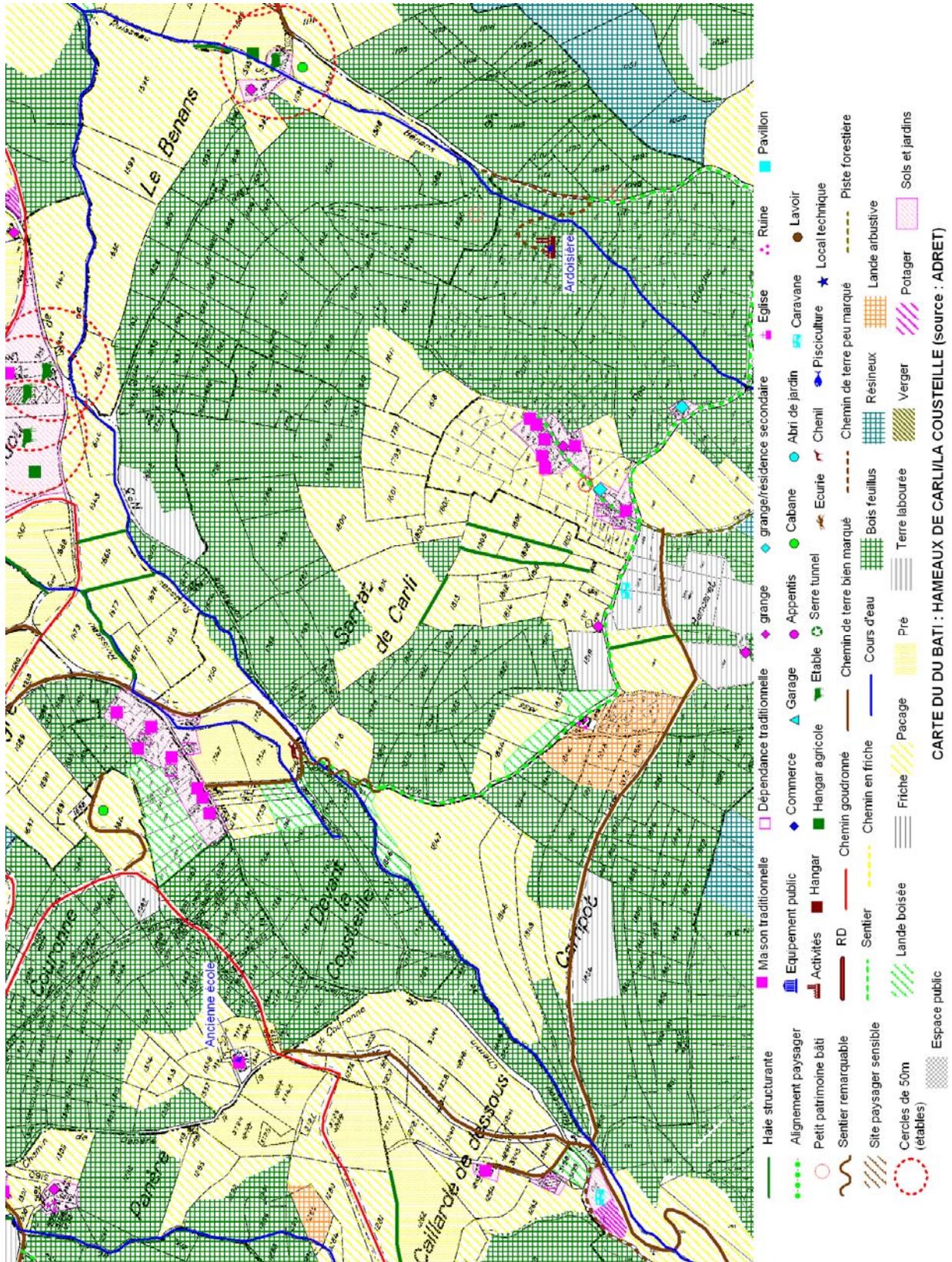
◆ Hameau de Souleilhan : plutôt qu'un hameau, il s'agit d'un habitat traditionnel très diffus présentant encore une activité agricole (1 étable ; 1 écurie), à une altitude variant de 900 à plus de 950m :



◆ Hameau d'Ampriels : dans le prolongement du Souleilhan, Ampriels, hameau le plus à l'est de la commune, à une altitude voisine de 1050m, correspond également à un habitat traditionnel très diffus ; à noter la présence d'un gîte rural :



◆ Hameaux de Carli/la Cousteille : à 850m d'altitude, Carli est un petit hameau bien regroupé (7 maisons traditionnelles, 2 granges transformées en résidences secondaires, 1 caravane ; non loin de là, le hameau de la Cousteille est tout aussi petit (7 maisons traditionnelles) ; tout ce secteur a bénéficié dans le temps d'une école, aujourd'hui transformée en logement :



5123) l'habitat isolé ; récapitulatif

Le tableau ci-dessous, établi d'après les inventaires de terrain ADRET, mettent en évidence l'importance de l'urbanisation de SAURAT dans le bourg, dans les 16 principaux hameaux, ainsi que dans l'habitat isolé ou très diffus :

	Maisons		Granges transformées			Caravanes/ Mobil home
	d'habitation traditionnelles	Dépendances traditionnelles	en résidences secondaires	Granges	Pavillons	
Bourg de SAURAT	360	92	1	2	48	0
<i>en pourcentage</i>	<i>50,8</i>	<i>53,5</i>	<i>1,7</i>	<i>1,6</i>	<i>37,8</i>	<i>0,0</i>
Hameau la RUZOLE	15	5	0	4	3	0
Hameau PRAT COMMUNAL	28	4	1	3	6	0
Hameau LOUMET	20	1	3	4	6	0
Hameau MATET DE MAURY	13	4	1	0	3	0
Hameaux PRATVIEIL/EYCHERVIDAL	16	5	1	1	5	0
Hameau USCLADES	8	4	2	4	1	0
Hameau FOURC	9	1	1	5	0	0
Hameaux FRAYMENE/STABLES	10	3	0	6	5	0
Hameau CABUS	14	2	0	2	1	0
Hameau SOULEILHAN	10	0	1	3	0	0
Hameau AMPRIELS	9	0	0	1	0	0
Hameau BERNICAOU	4	1	0	2	2	0
Hameaux CARLI/COUSTEILLES	14	5	1	1	0	1
TOTAL HAMEAUX	170	35	11	36	32	1
<i>en pourcentage</i>	<i>24,0</i>	<i>20,3</i>	<i>18,6</i>	<i>29,3</i>	<i>25,2</i>	<i>16,7</i>
TOTAL HABITAT ISOLE OU TRES DIFFUS	179	45	47	85	47	5
<i>en pourcentage</i>	<i>25,2</i>	<i>26,2</i>	<i>79,7</i>	<i>69,1</i>	<i>37,0</i>	<i>83,3</i>
TOTAL COMMUNE DE SAURAT	709	172	59	123	127	6
source : ADRET 2012/2013						
Pourcentage par rapport à chaque type de construction						

Il en ressort les principaux enseignements suivants :

- L'habitat traditionnel est regroupé pour moitié dans le bourg de Saurat, pour ¼ dans les principaux hameaux, et pour ¼ de façon diffuse dans le territoire communal : **il existe donc une tradition à l'habitat isolé à Saurat,**
- Les dépendances traditionnelles reflètent la même tendance : environ la moitié dans le bourg, 1/5 dans les hameaux, un peu plus de ¼ dans le reste du territoire communal,
- Les granges sont essentiellement isolées dans le territoire communal (70% des cas) ; près de 30% sont implantées dans les hameaux. **85 granges sont disséminées dans le territoire communal ; certaines (notamment celles qui bénéficient d'accès existants) pourraient être transformées en résidences secondaires au cours des prochaines décennies, ce qui pourrait aggraver le problème de mitage dans la commune,**
- Le phénomène est encore accentué avec les granges qui ont déjà été transformées en résidences secondaires : 80% d'entre elles constituent un habitat isolé (ou très diffus), contre 20% dans les hameaux ; **les granges transformées en résidences secondaires accentuent le phénomène de mitage de l'urbanisation de la commune,**

- 38% des extensions urbaines (pavillons) sont implantés dans la continuité du bourg de Saurat, contre 25% dans les principaux hameaux, et 37% constituent un habitat isolé : si l'on compare ces données à celles de l'habitat traditionnel, on constate que **le phénomène de mitage pavillonnaire s'est accentué au cours des dernières décennies,**
- L'importance de l'habitat précaire par caravanes ou mobil-homes est marginal dans la commune (6 cas recensés seulement).



Granges ruinées ("Canarilles")



Ferme en ruine ("Bernaux")



Grange traditionnelle ("les Bals")



Grange restaurée en résidence secondaire ("Bergasse")

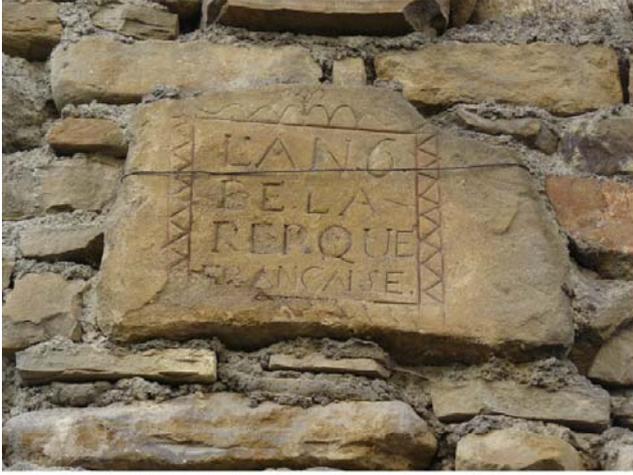
photos D.Delbos, ADRET



Pavillon isolé ("Planals et Taoussos")



Maison traditionnelle restaurée (hameau de la Cousteille)



Détail de façade de maison traditionnelle (bourg de Saurat)



Toit de grange en chaume recouvert de tôle ondulée ("Cravet")



Porte de grange ("la Goyne")



Fermeture traditionnelle de porte de grange ("Cravet")

photos D. Delbos, ADRET

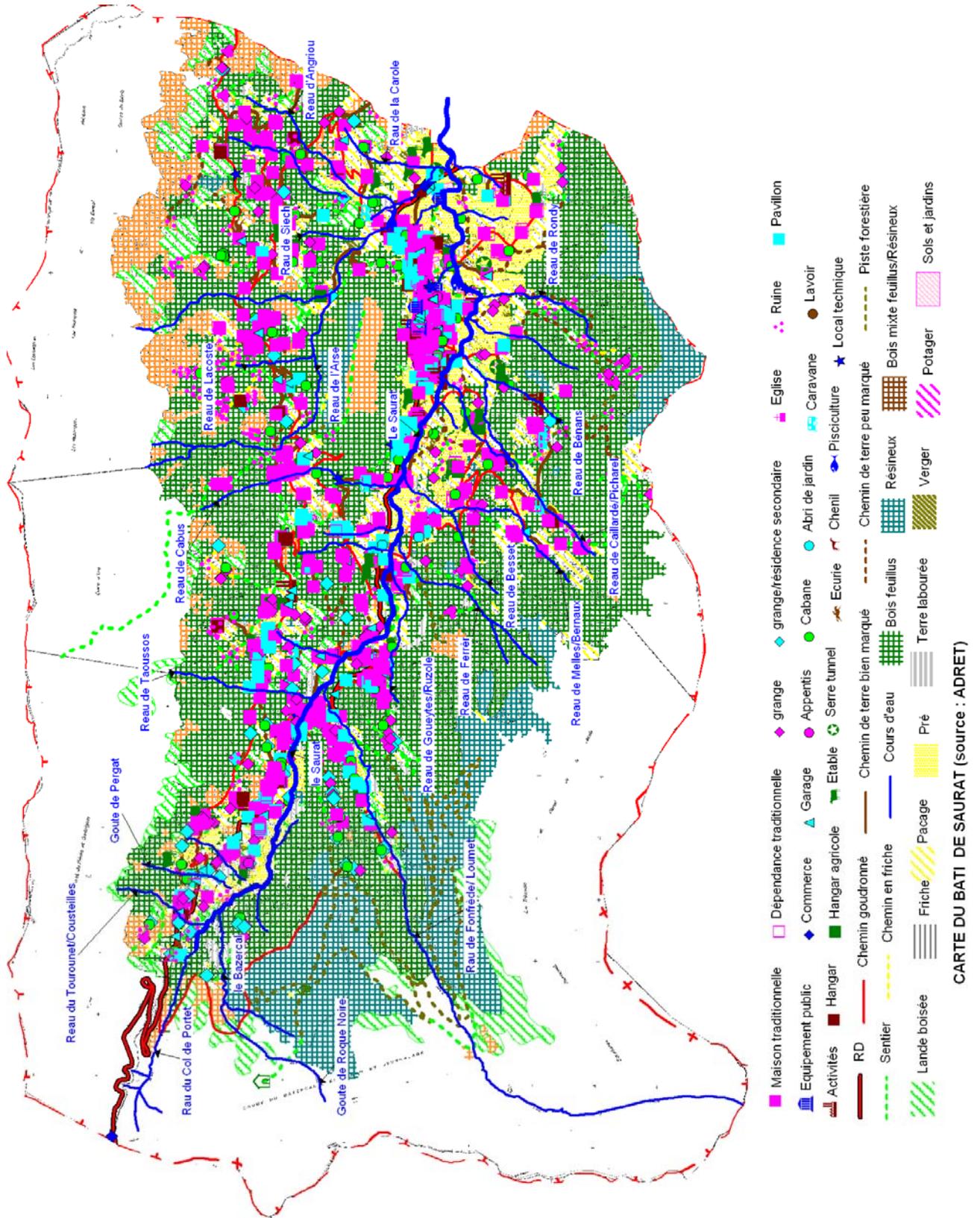


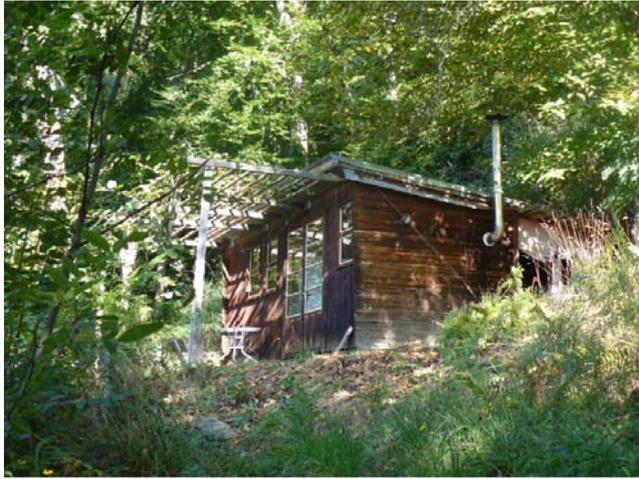
Ancienne ferme inhabitée ("Bouyet")



Ancien hôtel du commerce (bourg de Saurat)

La carte ci-dessous donne une vision d'ensemble de l'urbanisation de SAURAT ; l'impression qui s'en dégage est que l'urbanisation semble continue :





Cabane "résidence secondaire" ("le Sarrat")



Cabane dans les arbres ("Sieussat")



Cabane de vacher (Estibat)

photos: D. Delbos, ADRET

52) les effets de coupure

Les principaux effets de coupure dans la commune sont :

- ✓ La RD618 : c'est une route qui traverse la totalité de la vallée de Saurat, parallèlement au ruisseau et qui bascule au col du Port dans le Couserans ; le trafic automobile est modéré, avec des pointes en été (route touristique pour aller dans le Massatois)
- ✓ Le ruisseau de Saurat: ce cours d'eau relativement modeste a un axe d'écoulement ouest-est ; il est franchissable par plusieurs ponts, notamment au droit du bourg de Saurat.

53) les vues panoramiques et sites paysagers sensibles

Les principaux points de vue et sites paysagers sensibles concernent :

- la tour de Montorgeuil, recensée par le PNR comme point panoramique remarquable et site archéologique à préserver et à valoriser en priorité,
- le col du Port (vue panoramique sur les estives et la vallée de Saurat),
- le massif de la Rouère, qui surplombe le bourg de Saurat » (versant de la Cabanasse, en rive droite de l'Ariège, au nord de la Ville),

→ l'entrée est du bourg avec un bel ancien corps de ferme planté dans une prairie permanente constitue un site paysager sensible

Ces sites paysagers sensibles ont été classés en Np ou Ap dans le PLU, et dotés d'un règlement adapté pour permettre de les préserver, voire de les valoriser

54) événements paysagers

Les principaux événements paysagers sont :

- la grotte de Siech, recensée par le PNR comme espace naturel remarquable (présence notamment de l'Euprocte),
- le petit patrimoine bâti remarquable (lavoirs, sources aménagées, pont de pierre),
- les sentiers remarquables (bordés de murets traditionnels),
- les ardoisières,
- le roc de Carlong

La grotte de Siech, le petit patrimoine bâti remarquable, les ardoisières et les sentiers remarquables ont été classés en tant qu'éléments de paysage à protéger au titre de l'article L123.1.5.7 du code de l'urbanisme

55) les points d'appel négatifs

Un petit nombre de petits points d'appel négatifs ont été recensés dans le territoire communal (ancienne décharge, tas de gravats, dépôt de véhicules usagés).



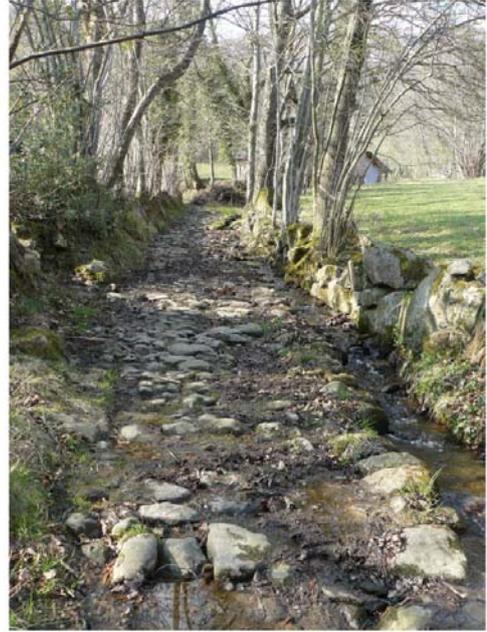
Tour de Montorgueil



Fontaine de Séourre (bourg de Saurat)



Fontaine deu Casal (bourg de Saurat)



Sentier traditionnel ("Camp de Bidet")

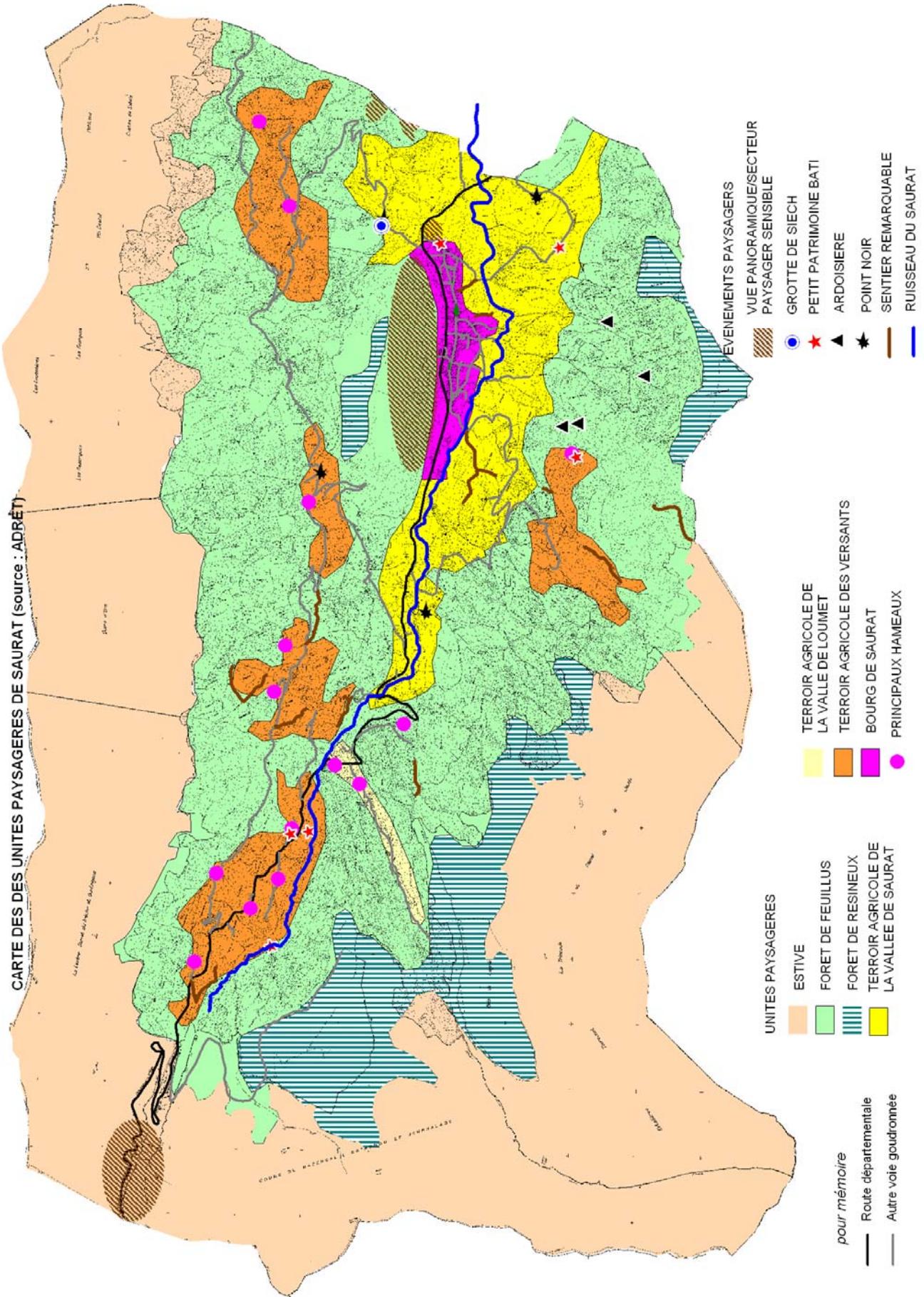
photos D. Delbos, ADRET



Source aménagée (Matet de Maury)



Pont de pierre (intersection des lieux-dits "Jauze et Laprade")



VI- POPULATION ET HABITAT

61- l'évolution démographique

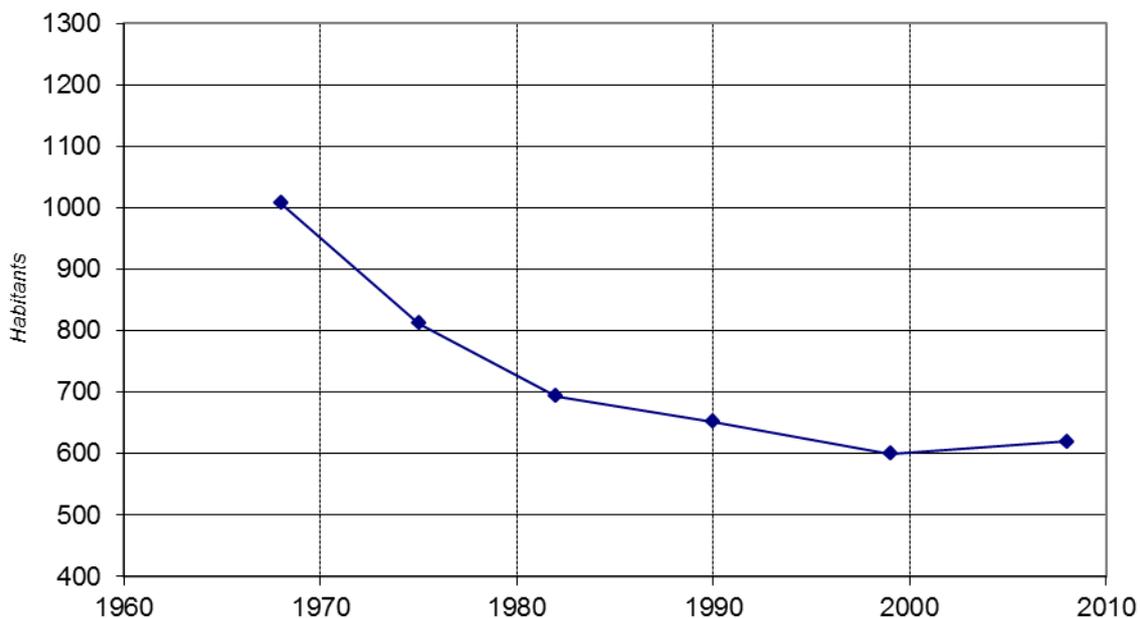
La commune de Saurat (623 habitants en 2009) a subi une érosion de sa population pendant plus d'un siècle ; la légère augmentation observée au cours des 10 dernières années doit être confortée dans le cadre de la révision du PLU

L'évolution de la population de SAURAT est illustrée dans les tableaux et graphe ci-après:

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2009
population	1007	812	693	652	600	623

source : INSEE-RGP —

Evolution de la population de SAURAT



En fait, la baisse de population est encore plus marquée lorsqu'on se réfère aux statistiques antérieures ; en 1851, la commune de SAURAT a compté jusqu'à 4456 habitants : à l'époque, SAURAT était bien plus peuplé que TARASCON, qui était peuplé de 1637 habitants seulement !

$\Delta \mu$ annuel	1968/75	1975/82	1982/90	1990/99	1999/2009
en nombre d'hbts	-195	-119	-41	-52	+20
en % par an	-3.0	-2.2	-0.8	-0,9	+0.3

$\Delta \mu$: accroissement moyen

Au cours des 40 dernières années, l'évolution démographique de SAURAT peut être décomposée en 3 phases successives :

- ▶ période 1968/1982: période de très forte baisse démographique, de l'ordre de 2 à 3% par an,
- ▶ période 1982/1999 : période d'assez forte décroissance démographique continue, de -0.8 à -0.9% par an,
- ▶ période 1999/2009 : période de légère hausse démographique, de l'ordre de +0,3% par an

Pour donner un élément de comparaison (données du RGP 1999 et 2009), l'analyse des taux de croissance annuels des communes limitrophes montre que Saurat est l'une des 3 communes limitrophes à avoir connu un déclin démographique entre 1990 et 1999 : rabat-les-3 Seigneurs et Massat ; cependant, ces 2 dernières communes ont connu une forte croissance démographique au cours des 10 dernières années, alors que Saurat n'a connu qu'une légère augmentation : SAURAT la situation démographique défavorable de SAURAT est donc unique dans le secteur :

COMMUNES	Rabat les 3 Seigneurs	Bédeilhac	Le Bosc	Brassac	Cagnac	Montoulieu	Massat	Boussenac
nombre d'habitants en 1999	264	150	137	585	654	305	589	183
nombre d'habitants en 2009	321	199	110	640	682	360	702	190
Taux de variation entre 1990 et 1999 en % par an	-1.3	+1.1	+2.0	+0.6	+1.4	+1.0	-0.6	+0.7
Taux de variation entre 1999 et 2009 en % par an	+2.0	+2.9	-2.2	+0.9	+0.4	+1.7	+1.8	+0.4

Si l'on poursuit la comparaison à l'échelle du canton, la situation démographique de Saurat est plus défavorable que celle du canton de Tarascon, qui lui-même connaît une croissance nettement inférieure à celle du canton de Foix-rural, mais aussi à celle du canton de Massat, ce qui est plus surprenant :

CANTONS	MASSAT	FOIX RURAL	TARASCON
nombre d'habitants en 1999	1695	9689	8374
nombre d'habitants en 2009	1892	10960	8895
Taux de variation entre 1990 et 1999 en % par an	-0.1	+0.9	-0.3
Taux de variation entre 1999 et 2009 en % par an	+1.1	+1.2	+0.6

La commune de SAURAT souffre en effet de plusieurs handicaps :

- le village est relativement enclavé, éloigné de la RN20
- le mitage est quasi-généralisé, organisé le long d'une multitude de routes étroites de montagne
- les activités autres qu'agricoles sont très limitées

Ainsi, malgré une topographie favorable à l'urbanisation du moins sur le versant en soulane, la commune n'offre pas une forte attractivité de la part de nouveaux habitants extérieurs ; il semblerait que cet atout ne séduise pour une bonne part que les résidents secondaires (en augmentation constante depuis 1990)

L'analyse de la pyramide des âges montre une commune nettement déséquilibrée en termes de tranches d'âges, avec un taux de jeunes inférieur à la moyenne départementale (et dans une moindre mesure à la moyenne cantonale), et a contrario un taux de retraités nettement plus élevé :

	SAURAT	Canton de TARASCON	Département de l'ARIEGE
0-19 ans	18.9%	20.0%	21.6%
20-64 ans	55.0%	56.0%	55.9%
65 ans ou plus	26.1%	24.0%	22.5%

(données exprimées en pourcentage). Source : INSEE - RGP 2006

Le tableau ci-après souligne l'évolution des soldes migratoires de la population à SAURAT :

période	1968/75	1975/82	1982/90	1990/99	2000/09
mouvement naturel	-1.9	-2.6	-1.5	-1.5	-0.8
solde migratoire	-1.2	+0.3	+0.8	+0.6	+1.1

Source : INSEE - RGP 2008

Le solde naturel est négatif depuis ces 40 dernières années ; par contre, le solde migratoire, qui était négatif au milieu des années 1970, est positif depuis 1975, phénomène qui s'est accentué au cours des 10 dernières années. Ce constat apporte une petite note d'optimisme puisqu'une nouvelle population vient s'installer dans la commune de Saurat ; elle parvient même à compenser (et légèrement au-delà) le vieillissement de la population.

62- Les objectifs démographiques

la commune de SAURAT table sur un accroissement démographique de l'ordre de 0.5% (sur la base des permis de construire en logements neufs délivrés ces dernières années) à 0.8% par an (sur la base de l'hypothèse retenue par le SCOT

La commune de SAURAT souhaite conforter la légère croissance démographique constatée au cours de ces dernières années. Sur la base d'un rythme de la construction de 1.6 permis de construire en logements neufs par an (ce qu'a connu le bourg durant ces 10 dernières années), l'accroissement démographique sur la durée du PLU pourrait être de l'ordre de 70 Habitants ; sur cette base, la croissance démographique serait de 0.5% par an, et la population communale (623 habitants en 2009) pourrait atteindre en 2032 une population de 693 habitants. Si l'on s'appuie sur les prévisions du SCOT (hypothèse retenue de 0,8% par an de croissance démographique), la population de SAURAT atteindrait 750 habitants en 2032.

63- Le parc de logements

631) évolution du parc et la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

◆ Evolution du nombre de logements neufs au cours des 20 dernières années :

On se reportera aux tableaux suivants :

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	total	moyenne
Nbre de PC par an	1	2	2	2	1	3	0	2	3	3	19	1,9
Surface consommée par an	18	3604	53416	9070	5190	11352	0	10276	16270	822	110018	11002
Surface consommée par logement	18	1802	26708	4535	5190	3784	0	5138	5423	274	5790	-
SHON moyenne	30	107	107	121	76	47	0	131	100	91	-	90
NOMBRE DE LOGEMENTS NEUFS CONSTRUITS DURANT LA PERIODE 1995/2004 -source : Mairie de SAURAT												
			1		2							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	total	moyenne
Nbre de PC par an	2	1	5	0	0	0	3	1	3	1	16	1,6
Surface consommée par an	2375	2933	8344	0	0	0	9129	27	7915	272	30995	3100
Surface consommée par logement	1188	2933	1669	0	0	0	3043	27	2638	272	1937	-
SHON moyenne	86		257	0	0	0	140	52	100		-	106
NOMBRE DE LOGEMENTS NEUFS CONSTRUITS DURANT LA PERIODE 2005/2014 -source : Mairie de SAURAT												

Dans la commune de Saurat, le nombre de logements neufs a été de 1.9 PC par an entre 1995 et 2004, pour une consommation d'espaces de 11Ha (soit une moyenne de 5790 m² par logement).

Entre 2005 et 2014, le nombre de logements neufs a été de 1.6 PC par an, pour une consommation d'espaces de 3.1Ha (soit une moyenne de 1937 m² par logement).

On notera que les surfaces consommées sont très importantes, notamment durant la période 1995/2004, en forte baisse cependant durant la période 2005/2014. Une analyse plus fine a donc été réalisée pour distinguer les logements neufs correspondant aux maisons d'habitation exclusivement :

◆ Evolution du nombre de logements neufs en maisons d'habitation neuves au cours des 20 dernières années :

L'analyse donne lieu aux tableaux suivants :

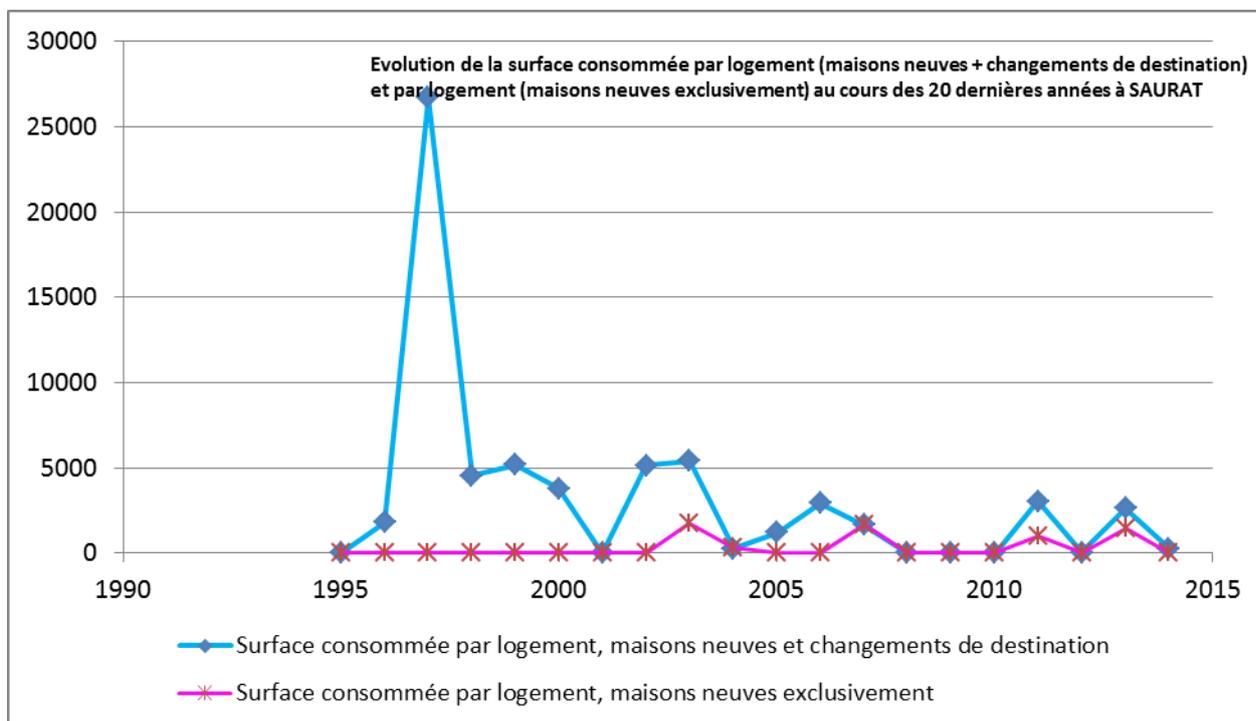
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	total	moyenne
Nbre de PC par an	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	0,3
Surface consommée par an	0	0	0	0	0	0	0	0	1718	656	2374	237
Surface consommée par logement	0	0	0	0	0	0	0	0	1718	328	791	-
SHON moyenne	0	0	0	0	0	0	0	0	89	106	-	65
NOMBRE DE LOGEMENTS NEUFS MAISONS D'HABITATION CONSTRUITES DURANT LA PERIODE 1995/2004 -source : Mairie de SAURA												
Remarques			1		2							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	total	moyenne
Nbre de PC par an	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	3	0,3
Surface consommée par an	0	0	1666	0	0	0	979	0	1418	0	4063	406
Surface consommée par logement	0	0	1666	0	0	0	979	0	1418	0	1354	-
SHON moyenne	0	0	56	0	0	0	160	0	135	0	-	117
NOMBRE DE LOGEMENTS NEUFS MAISONS D'HABITATION CONSTRUITES DURANT LA PERIODE 2005/2014 -source : Mairie de SAURA												

Il en ressort que le nombre de maisons neuves construites à Saurat (exclusivement dans le bourg) est très réduit (3 maisons neuves sur un total de 19 dans la période 1995/2004 ; 3 maisons neuves sur un total de 16 dans la période 2005/2014) ; les surfaces consommées pour les maisons neuves

d'habitation sont beaucoup plus réduites, de l'ordre de 791 m² par logement durant la période 1995/2004, en augmentation durant la période 2005/2014 (1354 m² par logement). Ces données mettent en évidence le particularisme de l'urbanisation à Saurat : faible pression urbaine dans le bourg en faveur de la construction de nouveaux pavillons ; forte pression dans le territoire communal en faveur de changement de destination de granges ou de dépendances traditionnelles en résidences. Le tableau ci-dessous montre qu'une partie relativement importante des changements de destination sont localisés dans le bourg ; cependant, il est vraisemblable que de nombreux changements de destination ont été opérés en dehors du bourg et sans permis de construire.

	PERIODE 1995/2004	PERIODE 2005/2014
MAISONS NEUVES	3	3
CHANGEMENTS DE DESTINATION DANS LE BOURG	6	6
CHANGEMENTS DE DESTINATION HORS BOURG	10	7
TOTAL	19	16

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des PC en logements neufs sur la commune de Saurat durant ces 20 dernières années :

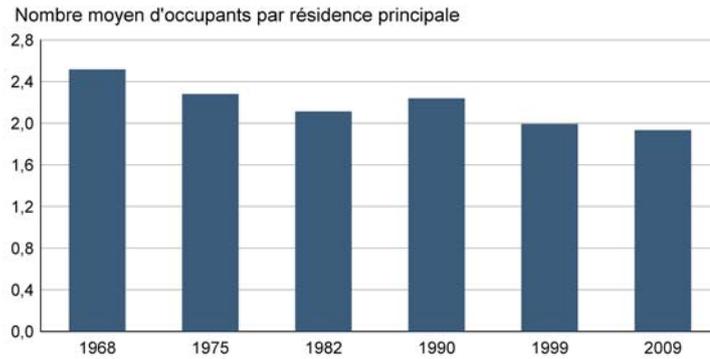


632) Typologie du parc de logements et statut d'occupation

La typologie du parc de logements est caractéristique des communes rurales : quasi-absence d'appartements ; taux de locataire très faible (15%) ; présence de 3 logements locatifs sociaux)

- Taille du logement

La taille moyenne par logement est de 1.9 habitants (source : RGP 2009) contre 2.5 en 1968 : cette évolution est en tout point comparable à la moyenne départementale :



Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments -
RP1999 et RP2009 exploitations principales.

• Type de logement

Les maisons totalisent 837 logements (98.8%) alors que les appartements en totalisent 1.2% : ces chiffres sont très éloignés de la moyenne départementale : on compte 19% d'appartements seulement en Ariège, mais aussi d'une ville comme Tarascon (42% d'appartements). Cette différence s'explique par le caractère très rural de SAURAT.

• Statut d'occupation

80% des habitants de SAURAT sont propriétaires¹⁴ de son logement : ce chiffre considérable (il est de 66% en Ariège) illustre là encore le caractère fortement rural du bourg de SAURAT ; les logements locatifs sociaux sont inexistantes (contre moins de 5% en Ariège) :

logements en %	Propriétaires	Locataires (hors HLM)	Locataires en HLM	Logés gratuitement
SAURAT	80.3%	15.0%	0%	4.6%
ARIEGE	66.3%	25.4%	4.7%	4.7%

Source : INSEE 2009

Depuis cette date, 3 logements locatifs sociaux ont été créés à Saurat.

633) Logements vacants et résidences secondaires

	Logements permanents (résidences principales)	Résidences secondaires (*)	Logements vacants
Nombre 1999	301	412	70
En Pourcentage 1999	38.4%	52.6%	8.9%
Nombre 2009	321	445	86
En Pourcentage 2009	37.6%	52.3%	10.1%

(*) y compris logements occasionnels Source : RGP - INSEE 1999 et 2009

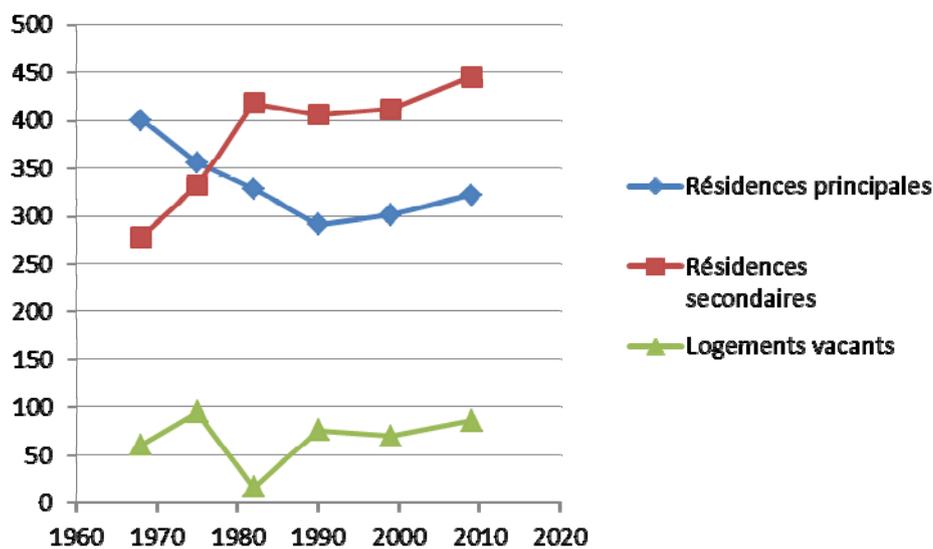
¹⁴ Source : INSEE RGP 2009

Résidences secondaires et logements vacants constituent 2 enjeux considérables pour SAURAT : les résidences secondaires sont plus nombreuses (plus de 50% du parc) que les résidences principales ; un logement sur 10 est vacant, ce qui est très considérable

L'évolution du parc de logements au cours des 40 dernières années est donnée par le tableau suivant :

	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Résidences principales	400	356	328	291	301	321
Résidences secondaires	278	331	418	406	412	445
Logements vacants	61	95	16	76	70	86

Source : INSEE RP 2009



Si le nombre de résidences est toujours en hausse, à un rythme cependant bien moins soutenu que dans les années 1970, on notera que le nombre de résidences principales, en baisse jusqu'à l'orée des années 1990, a amorcé depuis une lente remontée. Enfin, le nombre de logements vacants est resté sensiblement à un niveau toujours élevé au cours des 4 dernières décennies

634) Logements potentiellement indignes

La typologie du parc de logements est caractéristique des communes rurales : quasi-absence d'appartements ; taux de locataire très faible (15%) ; absence de logements locatifs sociaux)

L'habitat indigne est défini dans la loi MOLLE du 25 mars 2009 ainsi : « constituent un habitat indigne les locaux et installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé ».

Le repérage de l'habitat indigne est complexe et nécessite des enquêtes de terrain ; d'où la mise au point d'une approche statistique des logements potentiellement indignes à travers le fichier Filocom de la taxe d'habitation croisé avec des notamment des fichiers relatifs au foncier des propriétés bâties et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Les critères concernent l'état du logement (basé sur les catégories du classement cadastral correspondant aux logements médiocres et très médiocres), ainsi que le revenu des ménages.

Le SCOT de la Vallée de l'Ariège indique que le parc de logements potentiellement indignes est particulièrement élevé à Saurat, avec 345 logements (soit 30% du parc total de logements) ; par ordre de comparaison, ce chiffre s'élève à 12.9% en Ariège (4.3% en Haute-Garonne). Il s'agit là d'un enjeu considérable

Plusieurs outils sont susceptibles de réhabiliter les logements potentiellement indignes ainsi que les logements vacants : les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), les Programmes d'Intérêt Général (PIG), l'instauration de Périmètres de Restauration Immobilières (PRI), le Régime des biens en état d'abandon manifeste...

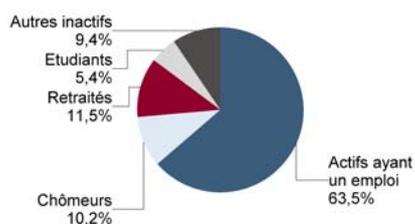
Une première OPAH a été réalisée sur le canton de Tarascon dont fait partie Saurat (achevée en 2001), suivie d'une seconde OPAH de Tarascon/Auzat qui s'est déroulée entre 2007 et 2009 dans le cadre du contrat territorial de revitalisation économique et reconduite pendant encore 2 ans (2010-2011) sous forme d'un PIGH (plan d'intérêt général habitat) ; la démarche vise à lutter contre l'habitat dégradé et l'insalubrité, à agir contre la précarité énergétique, à créer du logement locatif social. Il est clair que ces outils n'ont pas permis une inversion de tendance sur la commune de Saurat.

635) Population active

Le bassin d'emploi est bien peu développé à Saurat (indicateur de concentration d'emploi : 46.2) ; seuls, un peu plus du tiers seulement des actifs résident et travaillent à Saurat

◆ L'indicateur de concentration d'emploi¹⁵ est de 46.2 en 2009, à comparer aux 81.4 dans le territoire de la communauté de communes de Tarascon, aux 139.0 dans la ville de Tarascon, et aux 97 seulement en Ariège : le bassin d'emploi est bien peu développé à SAURAT.

Le taux d'actifs demeurant et travaillant à Saurat n'est que de 37.2% ; 54.9% des actifs de Saurat travaillent dans d'autres communes de l'Ariège ; 8% travaillent à l'extérieur du département.



Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

◆ Le taux de chômage atteint 10.2% en 2009, ce qui est supérieur à la moyenne départementale (8.8%), et au taux de chômage dans la communauté de communes (8.0%).

	SAURAT	C.C. TARASCON	ARIEGE
Actifs en % (2008)	73.7%	67.1%	70.3%
Chômeurs en %	10.2%	8.0%	8.8%
Actifs ayant un emploi	63.5%	59.1%	61.5%

Source : RGP - INSEE 2008

¹⁵ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

♦ A Saurat, les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les retraités, les artisans/commerçants/chefs d'entreprise, les cadres, les professions intermédiaires, les agriculteurs ; les CSP les moins représentées sont les ouvriers et les employés :

Emplois selon les CSP	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	retraités	Autres sans activité
Nombre	12	28	32	68	56	44	216	76
En pourcentage (2007) à Saurat	2.3%	5.3%	6.0%	12.8%	10.5%	8.3%	40.6%	14.3%
En pourcentage (2007) en Ariège	2.0%	3.9%	4.4%	11.2%	16.6%	13.4%	33.2%	15.3%

636) Diplômes

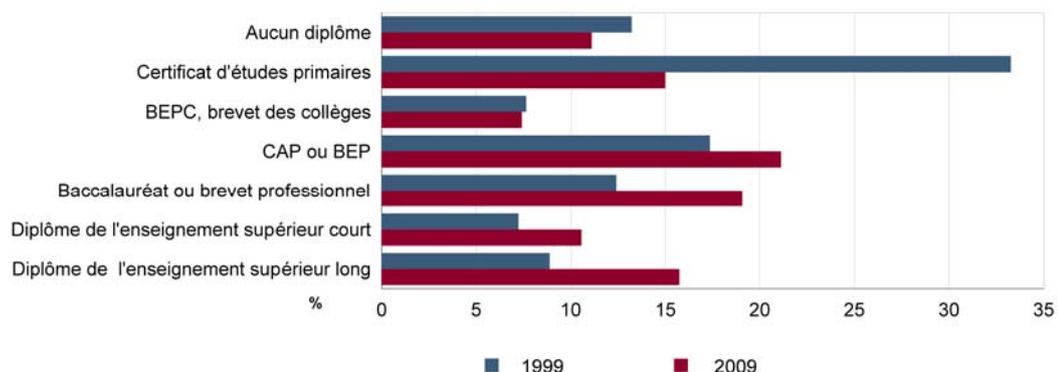
Les habitants de SAURAT ont globalement un bon niveau de scolarisation, supérieur à la moyenne du territoire de la communauté de communes, ou à la moyenne ariégeoise

Diplôme le plus élevé	SAURAT	C.C. TARASCON	ARIEGE
Aucun	11.1%	22.9%	19.7%
CAP, BEP, brevet des collèges...	43.5%	46.2%	53.5%
BAC ou brevet professionnel	19.1%	15.5%	16.2%
BAC + 2 ou plus	26.3%	15.4%	17.6%

Source : RGP - INSEE 2008

La situation ne s'est pas vraiment améliorée au cours de ces dernières années :

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.
RP : Recensement de la population

VII- L'ACTIVITE ECONOMIQUE

71- l'agriculture

711) les données statistiques du RGA

Le R.G.A. 2010 apporte les précisions suivantes (d'après fiche comparative 2000/ 2010):

→ La SAU des exploitations a fortement progressé entre 1990 et 2000 avant de se stabiliser :

	2000	2010
SAU en Ha	979	1076
En indice	100	110

→ La SAU moyenne des exploitations a légèrement augmenté au cours des 10 dernières années, mais reste faible (la moyenne ariégeoise est de 49.6Ha en 2010) :

	2000	2010
SAU moyenne en Ha	26.5	29.1

→ la principale orientation technico-économique est l'élevage : la céréaliculture est inexistante, et la totalité de la SAU est fourragère : il s'agit d'un élevage extensif, la quasi-totalité de la SAU étant toujours en herbe :

En % de la SAU	2000	2010
céréaliculture	0.1%	ss
SFP (1)	99.8%	99.3%
Dont STH (2)	99.3%	100%
Dont prairies artificielles	0%	0%
Pommes de terre	0%	ss
Vergers	0%	ss

(1) SFP : surface fourragère principale

(2) STH : surface toujours en herbe (en % de la STH par rapport à la SFP)

(3) ss : secret statistique (chiffre trop faible pour pouvoir figurer dans le tableau statistique de la commune)

→ Au cours de ces 10 dernières années, le cheptel bovin est stable alors que le cheptel ovin a légèrement augmenté ; le cheptel bovin reste dominant par rapport aux autres cheptels en terme d'UGB¹⁶ ; les cheptels caprin et porcins sont confidentiels :

¹⁶ UGB : unité de gros bétail

En nombre	2000	2010
Total bovins	562	585
Total ovins	542	713
Total porcins	0	ss
Total chèvres	24	ss

ss : secret statistique (nombre trop faible pour être indiqué)

→ le caractère extensif des élevages est en corrélation avec une faible charge de bétail à l'hectare : 0.71 UGB/Ha en 2010, en léger retrait par rapport à 2000 (0.79 UGB/Ha).

→ Le nombre total d'exploitants est resté stable entre les deux derniers recensements, avec 37 exploitants agricoles:

	2000	2010
Nombre total d'exploitants	37	37

→ Le nombre total d'exploitants est resté stable entre les deux derniers recensements, avec 37 exploitants agricoles. La répartition des exploitants agricoles en fonction de l'âge montre que l'âge moyen des agriculteurs a augmenté (près de 60% des agriculteurs ont plus de 50 ans en 2010, contre 51% 10 ans plus tôt) :

	<40 ans	40-50 ans	50-60 ans	>=60 ans
2010	4	11	12	10
2000	8	10	7	12

→ Parallèlement, le pourcentage d'exploitations sans succession est de l'ordre de 41% :

	NSPP (1)	Avec succession	sans succession
2010	14	8	15
2000	18	ss	ss

(1) : NSPP : la question ne se pose pas encore

L'ensemble de ces données montre que l'agriculture de SAURAT est une agriculture extensive, orientée vers l'élevage bovin viande et dans une moindre mesure ovine viande ; cette agriculture se maintient difficilement dans la commune dans un contexte français et européen délicat

712) enquête auprès des exploitants agricoles de SAURAT

Lors de la réunion thématique du PLU en date du 18 Octobre 2012, une carte des exploitations a été dressée ; le tableau ci-dessous récapitule les principales données :

NOM DE L'EXPLOITANT	SAU TOTALE	DONT SUR SAURAT	DONT FERM à SAURAT	DONT O.P. (4) à SAURAT	OTE (1)	SIÈGE EXPLOIT	AGE	SUCCESSION	REMARQUE
MIALET Vincent	8,5	8,5	0	0	Arboriculture, pépinière, plantes aromatiques	SAURAT	40-50	NSPP (2)	Célibataire double actif. Vente directe
MARROT Françoise	1,8	1,8	0	0,3	8 ovins	SAURAT	50-60	?	Mari travaille à l'extérieur. Projet de maraîchage
BLAZY jean Bernard et Solange	58	2,5	0	0,4	21 mères Bovin viande. 88 ovins	BEDEILHAC	40-50	NSPP (2)	Estive (droit d'usage) sur le domanial (estive) : 32Ha
ROQUES Jacqueline et Louis	14,2	14,2	0	0	8 mères Bovin viande. 40 ovins	SAURAT	>60	POSSIBLE	SAU à Cabus et Clauzel
LEMAN Pierre	0,1	0,1	0	0	350 ruches	SAURAT	<40	NSPP (2)	Miellerie près du cimetière. Son conjoint fait les Imarchés. Tranhumance vers Hospitalet
MARROT Danielle et Francis	24,0	24,0	0	0	10 mères Bovin viande. 30 ovins	SAURAT	>60	ASSUREE	SAU à Fourc. Pluri-actifs : l'homme est retraité (artisan maçon ; la femme travaille à l'extérieur). Estive (12Ha) dans le domanial
GASTON Alain	18,2	18,2	8,7	0	8 chevaux de Mérens	SAURAT	50-60	SANS	Double actif (artisan maçon). SAU à Sieussat ; projet de hangar (matériel agricole)
TAURIAC Jean Claude	86	12,3	4,2	8	225 ovins	BEDEILHAC	50-60	SANS	La SAU à Saurat (secteur de Lanes) est en grande partie en lande pacagée (parcours) ; débroussaillage en projet
PUPIER Jean Luc	21	21	11	10	1 mère Bovin viande. 7 chèvres, 20 chevaux, maraîchage	SAURAT	40-50	NSPP (2)	SAU à Stables. Estive (13Ha) sur le domanial. Son conjoint projette la création d'un Laboratoire de cosmétique à base de plantes (hangar agricole en cours. Projet de maison d'habitation
BLAZY Gérard	40,3	40,3	0,3	3,5	40 vaches laitières		>60	INCERTAINE	Estive (55Ha) sur le domanial. Transformation sur place en fromage ; vente directe (marché) par le conjoint
MAURY Didier	17,7	17,7	0	8,9	20 mères Bovin viande	SAURAT	40-50	SANS	Célibataire. Estive (12,4Ha) sur le domanial
BERDIEL Gilbert	13,8	13,8	0,3	0	10 mères Bovin viande, 4 chevaux		50-60		Double actif (travaille aux Forges de Niaux)
MAURY Danielle	26	18	0	8	120 ovins, 4 chevaux	SAURAT	50-60	ASSUREE	SAU à Serre Longue. Fils (David) double actif (maçon), a un projet de construction de maison d'habitation ; mais il n'a pas le statut d'agriculteur
MARROT Serge (3)	6,2	6,2	0	0	4 mères Bovin viande		50-60	SANS	Célibataire
CARBONNE Guy (3)	19,1	19,1	0	?		SAURAT	50-60	ASSUREE	Estive (48Ha) sur le domanial
GALY Mathieu	100	70	30	0,2	160 mères Bovin viande		<40	NSPP (2)	GAEC Sauratois. Estive (80Ha) sur le domanial
ZANOTTI Michel (3)	30	30	?	?	50 mères Bovin viande, 10 chevaux		>60	ASSUREE	
PONS Sylvie (3)	40	?	?	?	20 mères Bovin viande, 150 ovins				
CARBONNE Marie Françoise (3)	60				30 mères Bovin viande, 4 chevaux		50-60	INCERTAINE	
BLAZY Jacques (3)	30	?	?	?	30 mères Bovin viande		50-60		
TOTAL	614,9	317,7	54,5	39,3					
(1) : OTE : orientation technico-économique de l'exploitation									
(2) : NSPP : la question ne se pose pas encore (enfants en bas âge)									
(3) : agriculteurs non enquêtés									
(4) OP : occupation précaire									
Données à titre purement indicatif									

- La SAU renseignée par l'enquête est de l'ordre de 318Ha à Saurat, soit 30% de la SAU identifiée par le RGA 2010 ; la SAU estimée par le RGA 2010 paraît cependant très surévalué : nos propres inventaires de terrain font état de 471.8Ha seulement, soit 44% de la SAU du RGA !
- 6 exploitations déclarent en plus louer des pacages d'estives dans le domanial pour une surface totale d'environ 250Ha (non comptabilisés dans la SAU), ce qui constitue une spécificité de l'agriculture communale,
- Le fermage renseigné par l'enquête couvre une surface d'environ 55Ha à Saurat, soit 17% de la SAU renseignée sur Saurat ; l'occupation précaire renseignée couvre 39Ha (12% de la SAU) : le faire-valoir direct est largement prépondérant dans la commune,
- L'orientation technico-économique des exploitations relève de l'élevage bovin viande, souvent associé à l'élevage de quelques chevaux (7 exploitations), à l'élevage bovin lait avec transformation en fromage (1 exploitation), à l'élevage mixte bovin viande / ovin viande (3 exploitations), à l'élevage ovin (3 exploitations), à l'élevage de chevaux (2 exploitations) ; la commune compte également 1 apiculteur et 1 pépiniériste (plantes aromatiques) arboriculteur (transformation en jus de fruit),

- Plusieurs exploitants agricoles font de la vente directe, principalement grâce au conjoint (1 exploitation : arboriculture/pépinière ; 1 exploitation : vente de miel ; 1 exploitation : vente de fromage),
- Un nombre non négligeable d'agriculteurs (6 exploitants) sont pluri-actifs (chef d'exploitation ou conjoint travaillant à l'extérieur),
- 28 étables ou stabulations ont été recensées dans la commune,
- L'enquête montre que plus des 2/3 des agriculteurs enquêtés a plus de 50 ans :

	< 40 ans	40-50 ans	50-60 ans	> 60 ans
Nombre	2	4	9	4
SAU à SAURAT (Ha)	70	50	89,4	108,5

- Et que dans les prochaines années, près d'une centaine d'hectares se trouveront sans repreneur connu :

SUCCESION	NSPP	ASSUREE	POSSIBLE	INCERTAINE	SANS
Nombre	4	5	1	2	4
SAU à SAURAT (Ha)	91,1	102,1	14,2	40,3	54,4
NSPP : la question de la succession ne se pose pas encore					

Par rapport aux statistiques du R.G.A. 2010, l'enquête agricole menée en Mairie dans le cadre du PLU montre quelques éléments d'appréciation supplémentaires : la SAU moyenne des exploitations est peu élevée à Saurat, mais elle est compensée en partie par la location d'estives dans le communal ; le faire-valoir direct est largement dominant, même si le fermage, et notamment l'occupation précaire ne sont pas négligeables ; la vente directe concerne 3 exploitations (créneaux très spécifiques) ; la pluri-activité est relativement importante ; près d'une centaine d'hectares pourraient se libérer dans les 10 prochaines années

713) La prise en compte de la zone agricole dans le PLU

- Agriculture et urbanisme :

La Chambre d'Agriculture de l'Ariège a montré une perte significative des terres agricoles planes situées à proximité des hameaux et des villages de la Haute Ariège, en raison de la forte pression foncière, soit directement du fait de l'urbanisation de ces terrains, soit indirectement par enfrichement lié à plusieurs causes (enclavement, spéculation foncière...) ; cet enjeu est moins pertinent à SAURAT, où les prés et pacages peu pentus et donc totalisent une surface de 148Ha, soit 31% de la SAU inventoriée sur le terrain ; les pacages pentus totalisent 67% de la SAU ; le reste (terres labourées, vergers) étant marginal.

la zone agricole devra être protégée par la constitution d'un règlement approprié (zone A) afin d'éviter l'apparition de mitages susceptibles de consommer l'espace agricole et de dégrader les conditions d'exploitation

- Changement de destination des constructions en zone agricole :

En zone agricole, seules les constructions liées à l'activité agricole peuvent être autorisées. Un changement de destination des constructions existantes est cependant rendu possible depuis juillet 2003 (loi Urbanisme et Habitat) sous certaines conditions (intérêt architectural et patrimonial) : il faut alors les repérer sur le document graphique du zonage du PLU.

Cette possibilité n'a pas été appliquée A VOIR XXX

- principe de réciprocité :

Le code rural fixe les distances à respecter concernant l'implantation des installations classées : ainsi, pour l'élevage bovin, cette distance dépend du cheptel concerné (distance fixée à 100 m pour les cheptels de plus de 100 têtes de gros bétail et de 50 m pour les autres ; pour les chenils de moins de 9 chiens sevrés (> 8 semaines), la distance est de 50 m minimum ; les chenils de plus de 9 chiens sevrés sont considérés comme des installations classées soumis à autorisation, et la distance à respecter est de 300 m ; les élevages ovins et équins sont assujettis à la même règle ; les piscicultures d'eau douce produisant plus de 20 tonnes par an sont des ICPE avec une distance de réciprocité fixée à 300m.

- Installations classées au titre de la protection de l'environnement (ICPE) :

Il existe dans la commune une installation classée de type agricole (stabulation pouvant accueillir plus de 100 têtes de bétail) : il s'agit du GAEC Sauratois à Carpidou (identifiant EDE 09280026).

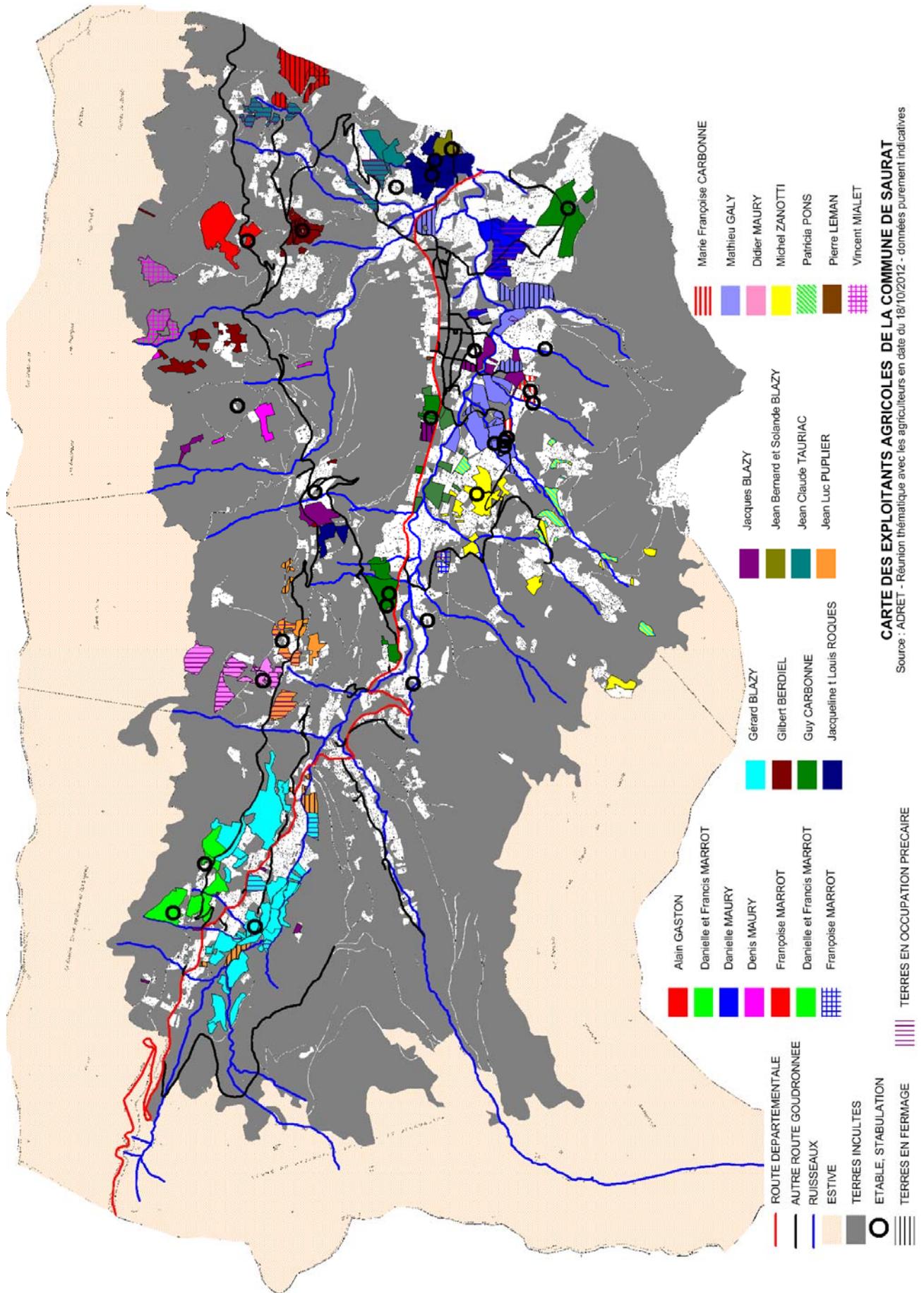


Troupeau de chèvres et cheval de Mérens (à "Laffiou")



Troupeau de vaches dans l'estive (Quère d'Urs)

photos D. Delbos, ADRET



72- Activités commerciales, artisanales et industrielles :

Les commerces et services de proximité se maintiennent tant bien que mal dans la commune ; les activités artisanales sont relativement bien représentées ; la commune compte également la pisciculture départementale ainsi qu'une fabrique de pierres à aiguiser ; la commune n'envisage pas la création d'une nouvelle zone d'activités économiques ; le maintien de la zone d'activités figurant au PLU existant est en discussion

Au total, la commune de Saurat compte 24 établissements (source Observatoire Economique de Midi Pyrénées – données 2010), dont 3 établissements industriels, 7 établissements commerciaux, et 14 établissements de services. Ces établissements totalisent 10 salariés (en 2010), dont 3 dans l'industrie, 3 dans le commerce, et 4 dans les services.

721) commerces et services de proximité

Jusqu'en dans les années 1960/70, la commune de Saurat disposait d'un grand nombre de commerces et services de proximité (hôtellerie ; stations services ; épiceries ; boucheries ; salons de coiffure ; quincaillerie...), et même un médecin. Ces commerces et services de proximité ont progressivement fermé ; aujourd'hui, la commune de Saurat dispose :

- La Poste (ouverte le matin dans un local communal)
- 1 Boulangerie
- 1 Epicerie (en gérance local appartenant à la commune),
- 1 coiffeur à domicile,
- 1 Bistrot,
- 2 restaurants à l'extérieur du bourg (la Sapinière au col de Port ; Montorgueil à l'entrée est du bourg),
- Commerces ambulants (1 point de vente de pizzas, 1 point de vente boucherie/charcuterie),
- 1 pharmacie,
- 1 pompe funèbre,
- 1 Kiné.

722) Artisanat

L'artisanat est assez bien représenté avec la présence de :

- 3 maçons,
- 1 charpentier,
- 1 entreprise de désherbage/débroussaillage,
- 1 entreprise de pose de capteurs solaires,
- 1 entreprise de ferronnerie/chaudronnerie,
- 1 entreprise d'élagage,
- 1 entreprise de dépannage/bricolage,
- 2 entreprises de bois de chauffage,
- 1 atelier de sculpture sur bois/bois tourné,
- 1 atelier de sculpture sur pierre

723) diverses autres activités

La commune compte également :

- 1 fabrique de pierres à aiguiser (2 ouvriers ; mais il y a eu dans le passé jusqu'à 50 ouvriers) ; il s'agit de la dernière fabrique de pierres à aiguiser de France ; l'activité est cependant fragile en raison de l'âge élevé des ouvriers,
- La pisciculture de la Fédération départementale des pêcheurs (1 gardien + 1 employé, garde fédéral).

724) activités économiques et urbanisme

Le PLU a identifié une petite zone d'activités économiques, artisanales et industrielles, dans le secteur de la Mouline (entrée ouest du bourg) ; cette petite zone (classée UI au PLU existant) a un problème d'accès (chemin privé) ; 2 entreprises y sont installées (1 charpentier ; 1 artiste sur bois tourné) ; le devenir de cette zone est en discussion par les élus.

La commune fait partie de la CC du Pays de Tarascon, qui a compétence en matière économique, et dont le principal projet réside dans l'ouverture de la zone d'activités de Prat Long¹⁷ (à Surba/Arignac), à proximité de la RN20 ; aucun projet ne concerne Saurat, relativement enclavé.

725) activités touristiques

◆ Attraits touristiques :

Saurat dépend de l'Office du Tourisme des Pays de Tarascon/Vicdessos, qui promeut les activités touristiques des 2 cantons à travers 4 points d'accueil (Tarascon, Auzat, Vicdessos, Ornodac/Ussat-les-Bains). Il travaille en synergie avec l'OT des vallées d'Ax dans la logique du schéma de développement touristique du département de l'Ariège validé en 2003.

Les attraits touristiques des 2 cantons de Tarascon et de Vicdessos sont considérables :

- le patrimoine préhistorique avec, outre le Parc de la Préhistoire, les grottes de Bédeilhac, de la Vache, de Lombrives (24500 visiteurs), de Niaux (29500 visiteurs),
- le patrimoine historique (chapelle romane Saint-Paul d'Arnavé, tour de Montorgueil, château de Miglos...),
- les musées avec le musée pyrénéen de Niaux, le musée Volvenel à Capulet-et-Junac, Rêve et magie du rail à SAURAT (2439 visiteurs en 2008), les Mines de fer de Rancié...),
- le thermalisme avec la station thermale d'Ussat-les-Bains (traitement des affections psychosomatiques, la spasmophilie, le stress, en neurologie - maladie de Parkinson ; 1395 curistes en 2008),
- le ski avec la station de Goulier (12500 journées de ski en 2009), l'une des plus petites stations de l'Ariège,
- et surtout les sports Nature avec la randonnée (étangs d'Izourt, du Fourcat, de Bassies, d'Artax, pic du Montcalm, Pique d'Endron, pic des 3 Seigneurs, pic rouge de Bassies, randonnées à thèmes sur les villages, les orris ; randonnées avec des animaux...) ; le VTT

¹⁷ Le projet de zone d'activités intercommunale (zone d'activités de Prat Long) a été initié par la communauté de communes du Pays de SAURAT dans le cadre du contrat de revitalisation économique lié à la fermeture du site d'Alcan (ex Pechiney) à Auzat. En cours de finalisation, il est défini dans un triangle situé au sud-est de la voie express, et à cheval à l'ouest sur la commune de Surba, au sud et à l'est sur la commune de Tarascon, et au nord sur la commune d'Arignac. D'une superficie de 12Ha, il accueillera des activités artisanales et industrielles, et pourra apporter entre 50 et 100 nouveaux emplois

(plusieurs sentiers balisés) ; sentiers Athlé-Nature (jogging en pleine nature) ; l'escalade (via ferrata de Vicdessos, roche d'escalade d'Auzat, escalades dans le massif de Bassies, dans le massif du Sédour...) ; la spéléologie (Tarascon, massif de l'étang de Lers, rivière souterraine de Vicdessos) ; le parapente (port de Lers, Pique d'Endron, Miglos...) ; le Canyoning (canyons et cascades) ; le canoe-kayak (descente de l'Ariège) ; le téléski (plan d'eau de Mercus) etc...

Les principaux attraits touristiques de la commune de Saurat concernent la problématique Sport nature à l'instar de ce qui se pratique dans le Vicdessos ; au col de Port, la pratique de la raquette et de la luge est fréquente en hiver ; durant la période estivale, le principal attrait réside dans la randonnée ; un effort conséquent devrait être réalisé en collaboration avec l'office de tourisme pour développer les sentiers de randonnée dans la commune (tour de Montorgueil ; grotte de Siech ; randonnée dans les estives...)

◆ Hébergement :

L'hébergement marchand est représenté par :

- les chalets de Montorgueil (4 chalets en location). L'hébergement marchand est en nette baisse ; dans les années 1990, la commune disposait d'un camping municipal (10 emplacements) derrière l'ancienne gendarmerie, et d'un camping privé (20 emplacements) à proximité des chalets de Montorgueil,
- les cabanes de l'Espinal (4 cabanes aménagées dans les arbres), à ½ heure de marche depuis la route ; projet de création d'un local technique,
- 10 chambres d'hôtes,
- 29 gîtes ruraux

L'hébergement non marchand est en augmentation ; il atteint 445 logements (INSEE 2009, contre 412 en 1999).

L'hébergement marchand des 2 cantons de Tarascon et de Vicdessos, ainsi que de la commune de SAURAT est présenté dans le tableau ci-dessous :

	dans les 2 cantons	dans la commune de SAURAT	Nombre de lits correspondants	
			Dans les 2 cantons	A Saurat.
Chambres d'hôtes	45 chambres (19 établissements)	10 chambres d'hôtes	90	20
Hôtels	146 chambres (7 hôtels)	-	292	0
Campings	11 campings (1032 emplacements)	Les cabanes de l'Espinal	3096	8
Village de vacances	1 VV (35 chambres + 16 gîtes)	4 chalets de Montorgueil	134	16
Résidences de tourisme	2 RT (46 chambres)	-	92	-
Auberge de montagne	1AM (12 chambres)	-	24	-
Gîtes d'étape	3 GE (44 lits)	-	44	-
Refuges de montagne	4 RM (162 places)	-	162	-
Centres d'accueil	2 CA (67 lits + 35 chambres)	-	137	-
Gîtes ruraux	161 GR	29 GR	644	116
TOTAL	-	-	4715 lits	160 lits

L'hébergement non marchand correspond aux résidences secondaires : il s'élève à 3709 dans les 2 cantons de SAURAT et de Vicdessos (soit 20399 lits), et à 445 dans la commune de SAURAT (soit 2447 lits).

Au total, la capacité d'accueil de la commune de SAURAT peut être estimée à 2600 habitants saisonniers, ce qui correspond à un taux de touristicité¹⁸ de 4.2 ; ce taux est très considérable, comparé à celui des 2 cantons de Tarascon et Vicdessos (2.47). Si l'on ne considère que le taux de touristicité marchand, il est faible à 26% dans la commune de Saurat, à comparer aux 46.4% dans les 2 cantons.



Auberge de la Sapinière (col de Port)



Champ de neige en direction du pic d'Estibat

photos D. Delbos, ADRET

726) la filière bois

La majeure partie des bois de la commune est privée ; une petite partie est communale (et gérée par l'ONF), à la Rouère/forêt de l'Arse ; la forêt domaniale de Saurat est assez conséquente, même si une grande partie n'est pas forestière.

L'exploitation des bois se heurtent à des problèmes d'accès, et à la petitesse des parcelles.

La commune compte 2 entreprises de bois de chauffage, et une petite scierie (à Stables).

¹⁸ taux de touristicité : rapport entre (l'hébergement marchand + l'hébergement non marchand) et la population résidente de la commune

VIII- LES SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS

81) les services publics

La commune de SAURAT dispose d'un faible niveau de services publics

Les services publics présents dans la commune de SAURAT (hors scolaires) sont :

- Mairie,
- Poste

82) les équipements scolaires

8.2.1) Etat des lieux :

Les équipements scolaires sont satisfaisants dans la commune ; le collège en particulier a une capacité de 400 élèves (327 élèves recensés en 2010-2011) XXX

Les équipements scolaires sont composés de¹⁹ :

- Ecole maternelle et primaire XXX,

Les élèves vont ensuite à Tarascon, au Collège du Sabarthès (327 élèves répartis en 4 classes de 6^{ème}, 3 classes de 5^{ème}, 3 classes de 4^{ème}, 3 classes de 3^{ème}) pour une capacité de 400 élèves, puis au Lycée de Foix.

83) les équipements sportifs et socio-éducatifs

Des équipements sportifs et socio-éducatifs très satisfaisants XXX

La commune dispose :

- Salle polyvalente,
- Aire de jeux (mi terrain de foot),
- 1 terrain de tennis.
- le boulodrome couvert,
- le Gymnase et le dojo ;

84) divers autres équipements publics

- les ateliers municipaux.

¹⁹ Source : Mairie

85) les associations ou activités

La commune accueille un grand nombre d'associations diverses

Les associations ou activités présentes dans La commune sont²⁰ : XXX

- L'ACCA de SAURAT,
- L'AICA du SABARTHES,
- L'Amicale Boule de Sabart,
- L'Ariégeoise Cyclo-club,
- Le Club de Gymnastique du SAURATnais,
- Le Club de plongée Astrée
- Hamac,
- Karaté-Club,
- Los Tartarians,
- Les Montagnards SAURATnias,
- La Pétanque SAURATnaise,
- Le Rythmique Club du Comté de Foix-Montgaillard,
- Le Ski-Club SAURATnais,
- Le Spéléo Club du Haut Sabarthes,
- SAURAT Badminton,
- SAURAT Escalade Aventure Montagne,
- SAURAT Foix Volley ball,
- SAURAT Football Club,
- Tennis Club SAURAT,
- UNSS (collège du Sabarthès),
- UST XV (Rugby),
- VO2MAX (course à pied)

²⁰ Source : Mairie

IX- LES RESEAUX

9.1) les voies de communication :

9.11) voirie d'intérêt départemental

Le réseau viaire départemental comprend :

- la RD 618 axe Tarascon-Massat ; la RD618 est classée en 2^{ème} catégorie ; hors agglomération, les règles de recul par rapport à l'axe de la chaussée sont de 35m de l'axe pour les habitations ; 25m pour les autres constructions ; l'accès direct est interdit hors agglomération,
- la RD 618B qui correspond à la déviation du bourg de Saurat,
- la RD 323 ou route de Cabus : cette route, construite dans les années 1930, a été classée en route départementale dans les années 1960 dans son tronçon régularisé.

9.12) voirie communale

En plus du réseau de rues dans le bourg, la commune est dotée d'un linéaire impressionnant de routes goudronnées et de chemins de terres appartenant à la commune. L'analyse de ces chemins montre qu'une partie importante du linéaire n'a pas été régularisée et n'est donc pas classée en voie communale. Le tableau ci-après récapitule la situation des principaux d'entre eux :

NOM DE LA VOIRIE	LINEAIRE	NOMBRE DE MAISONS D'HABITATIONS DESSERVIES	RATIO MAISONS/km	NIVEAU D'ENJEU	ACTIONS A PROGRAMMER
Ancien tronçon de route nationale reclassée ni en RD, ni en VC	460	0	0	5	Régularisation
route de Cabus, partie ouest (Fourc)	2280	16	7,0	4	Acquisition foncière et classement en RD
route de Souleilhhan	5216	45	8,6	4	Classement en voie communale
route du Relais	2542	5	2,0	5	Acquisition foncière et classement en VC
route de Laziroules	1955	9	4,6	4	Classement en voie communale
chemin de Méraut	924	7	7,6	4	Classement en voie communale
route de l'Ubac	1892	3	1,6	5	Classement en voie communale
route de Cousteilles	431	6	13,9	3	Classement en voie communale
route de Carli	3284	27	8,2	4	Classement en voie communale
route de la Ruzole de haut	498	10	20,1	2	Classement en voie communale
route de Loumet	1525	29	19,0	2	Classement en voie communale
route des Tausses	758	8	10,6	3	Régularisation
route de Matet de Maury	214	10	46,7	1	Analyse plus fine à réaliser
route d'Eychervidal	524	12	22,9	2	Analyse plus fine à réaliser
route d'Ampriels	690	8	11,6	3	Acquisition foncière et classement en VC
total	23193	195	8,4		

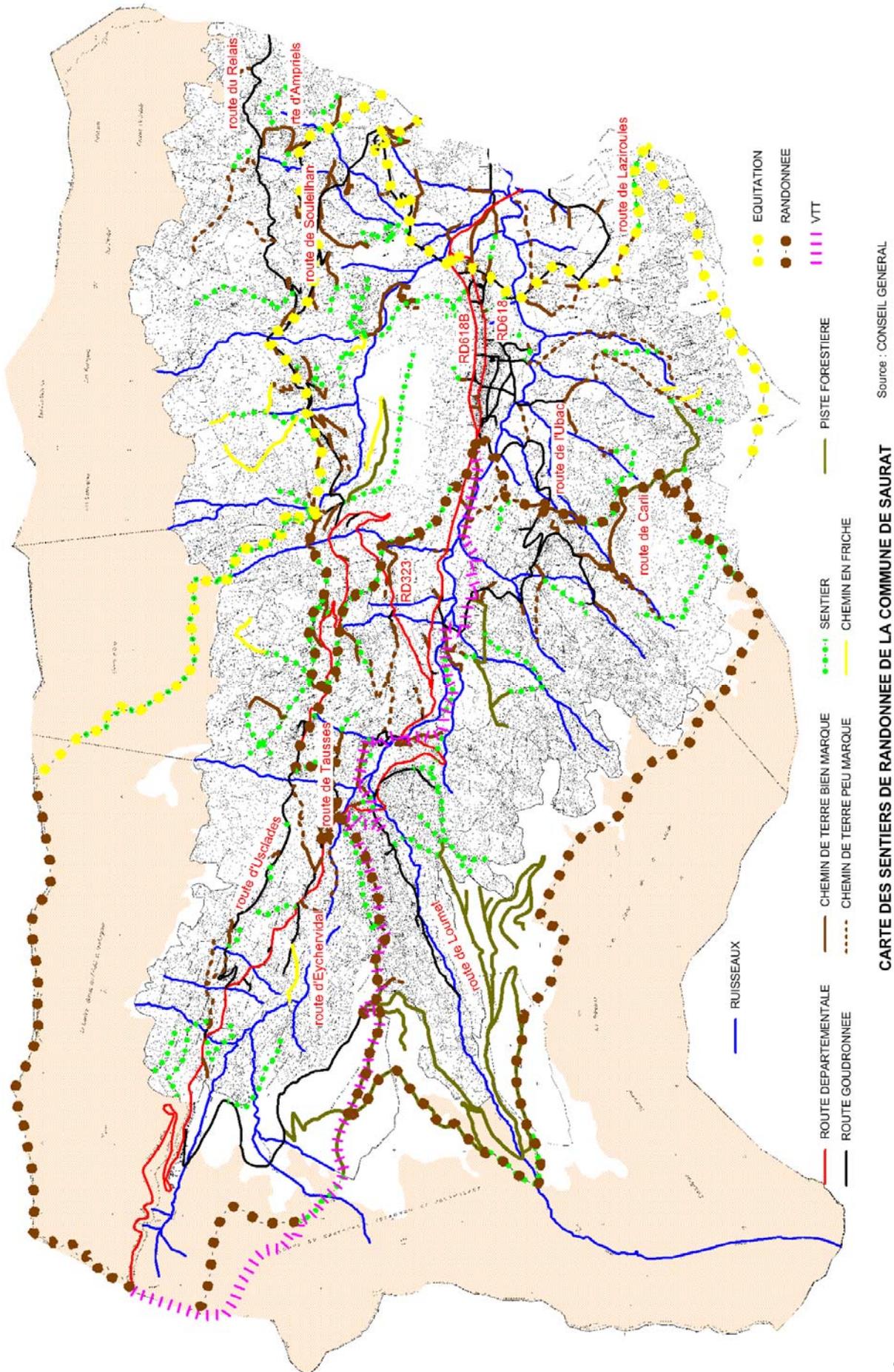
La problématique de classement en voie communale constitue un enjeu important pour la commune de Saurat ; en effet, les actions de régularisation (acquisition foncière puis classement en voirie communale) permettront à la commune de bénéficier de subventions de l'Etat à travers la Dotation Générale de Fonctionnement, établie en fonction du linéaire de voies communales à entretenir ; actuellement, trop peu de voies ont été classées en voie communale alors même que la commune en assure l'entretien.

9.13) Chemins et sentiers

Le réseau de chemins de terre est considérable, en lien avec la grande superficie de la commune ; l'inventaire réalisé par ADRET met en évidence :

- Les chemins de terre bien marqués, globalement carrossables,
- Les pistes forestières qui sillonnent la forêt, (domaniale et communale),
- Les chemins de terre peu marqués, « non carrossables »,
- Les chemins en friche,
- Les sentiers.

Un certain nombre de sentiers traditionnels, en friche ou non, présentent un intérêt paysager certain ; ils ont été classés au titre des éléments de paysage à protéger (article L123.1.5.7° du CU). Le GR de Pays (GR du tour du pic des 3 Seigneurs ; GR de pays du tour de la Barguillère ; 1 sentier VTT ; 1 sentier équestre) sillonne une bonne partie du territoire communal ; il pourrait être complété par un réseau de sentiers de randonnées, à voir avec l'Office du Tourisme



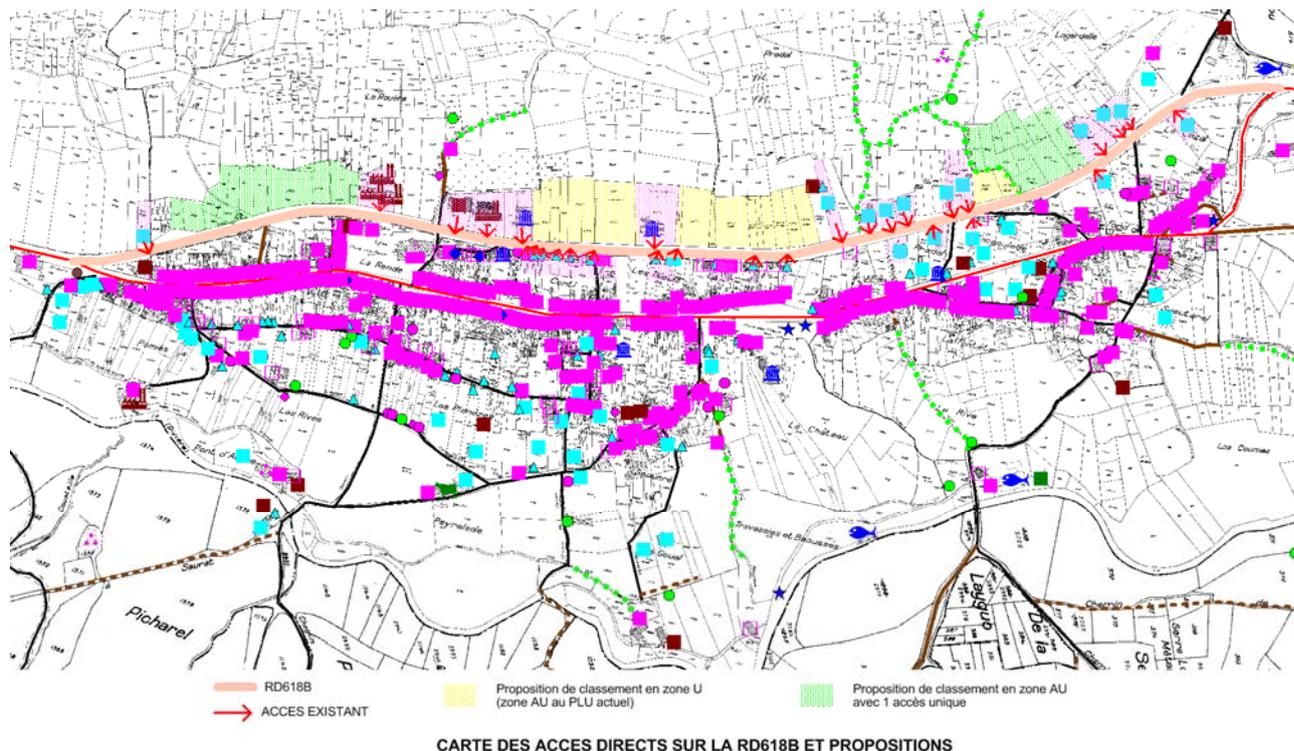
CARTE DES SENTIERS DE RANDONNEE DE LA COMMUNE DE SAURAT

9.14)

Problématique de la sécurité

Le principal problème sécuritaire réside dans la vitesse excessive des véhicules à l'approche de l'entrée ouest du bourg de Saurat, en raison des caractéristiques de la voie : large, en ligne droite, et en descente. L'aménagement de la RD618B, déviation de la RD618 au droit du bourg, est donc nécessaire.

Pour la commune de Saurat, l'aménagement de la RD618B doit être réalisé dans un optique de voirie urbaine, et non de déviation ; en effet, depuis sa création dans les années 1980, la RD618B a fait l'objet de multiples autorisations d'accès, mis en évidence dans l'extrait de carte suivant :



35 accès directs ont ainsi été autorisés sur la RD618B. Le blocage des accès directs dans le cadre du PLU actuel a constitué un puissant frein à l'urbanisation du bourg, dont on a vu dans le chapitre consacré à l'évolution démographique qu'il ne s'est pas développé au contraire de communes du même secteur comme Arignac, Rabat-les 3 Seigneurs ou Surba ; l'une des causes réside dans l'obligation de réaliser dans le PLU actuel des zones à urbaniser (AU) avec un accès unique sur la RD618B ; dans le PLU actuel, 3 zones AU ont ainsi été créées, sans avoir pu déboucher sur leur urbanisation depuis la date du PLU approuvé (2005).

Dans ces conditions, la commune souhaite garder les 2 zones AU avec accès unique aux 2 entrées du bourg, et reclasser en zone U la grande zone classée en AU au PLU actuel dans la partie centrale (le parcellaire s'y prête bien). Dans cette optique, la commune envisage parallèlement le classement de la RD618 dans le bourg en voirie communale, et s'engagera à réaliser un aménagement urbain de la RD618B avec constitution d'un trottoir côté bourg, et aménagement de l'accotement enherbé avec noue paysagère côté Rouère, tout en demandant au Conseil Général de ne plus considérer la RD618B comme une déviation.

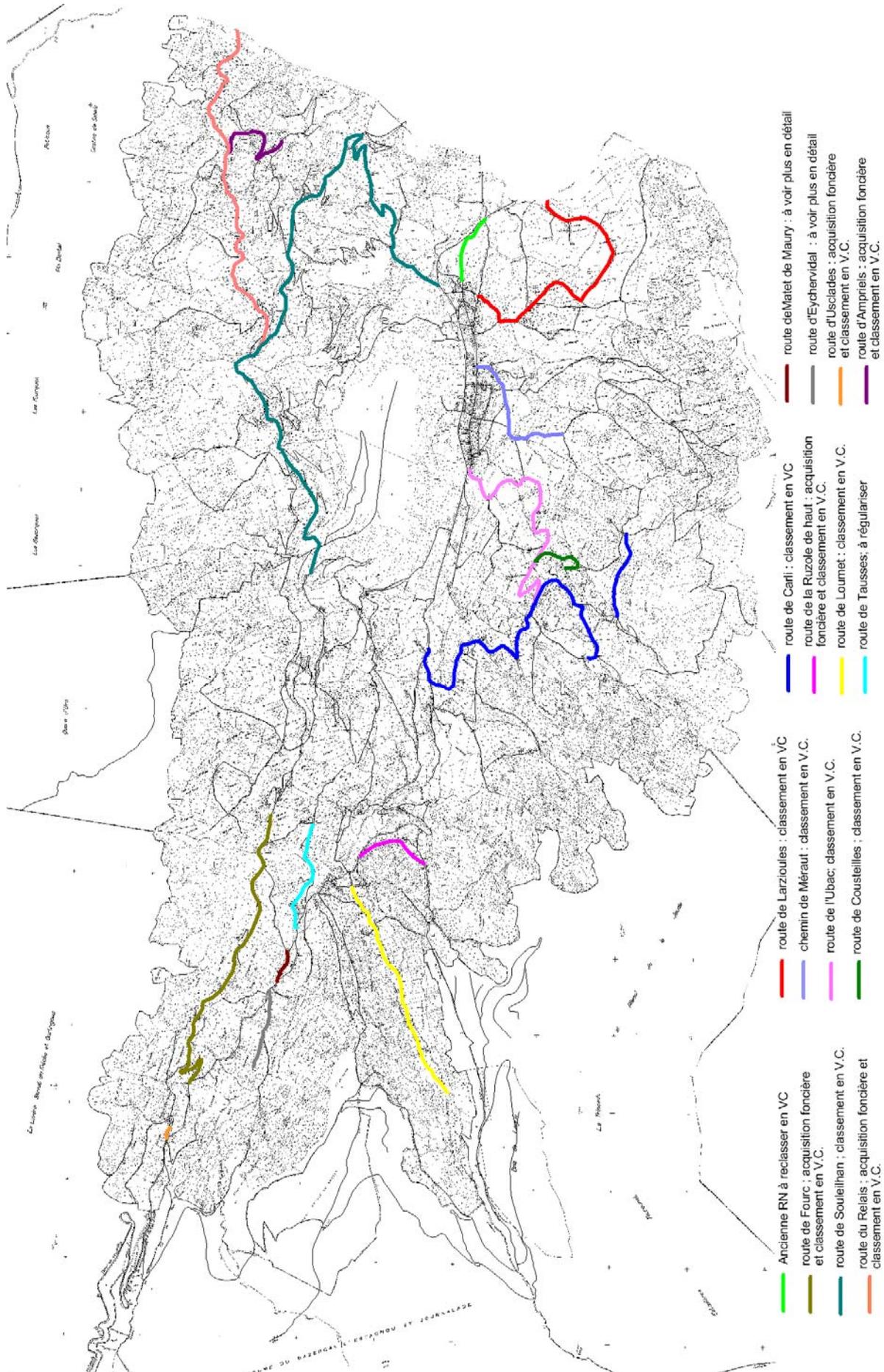
9.15) Les places et les aires de stationnement

La commune de SAURAT envisage l'aménagement des places du bourg :

- Place des Tilleuls : aménagement permettant de rendre la place à la population, côté habitations, et d'aménager des parkings de l'autre côté),
- Place du Cazal : le parking a été réalisé ; améliorer le marquage au sol et aménager la place,
- Place du Conti : aménager la place pour créer 3 places de parking
- Place de l'Eglise (place de la Rende) : aménager la place (marquage au sol...)

A Prat Communal, le petit parking situé à l'entrée ouest du hameau est pollué par un petit point noir paysager (tas de granulats appartenant au Conseil Général, et destiné à entretenir la chaussée) ; le Département est disposé à l'enlever sous réserve que la commune apporte une solution alternative (terrain à mettre en emplacement réservé).

Au hameau de la Ruzole de haut, la commune prévoit une aire de retournement doté d'un petit parking (2-3 véhicules).



Source : MAIRIE

CARTE DES PROJETS DE RECLASSEMENT DU RESEAU VIAIRE DE LA COMMUNE DE SAURAT

9.2) l'alimentation en eau potable :

Le gestionnaire de l'alimentation en eau potable est le SMDEA depuis 2005.

9.21) la ressource ; la qualité de la ressource :

La principale ressource en eau potable provient du captage de Tragine, qui alimente le bourg de Saurat, et qui a fait l'objet récemment d'une régularisation administrative (servitude AS1).

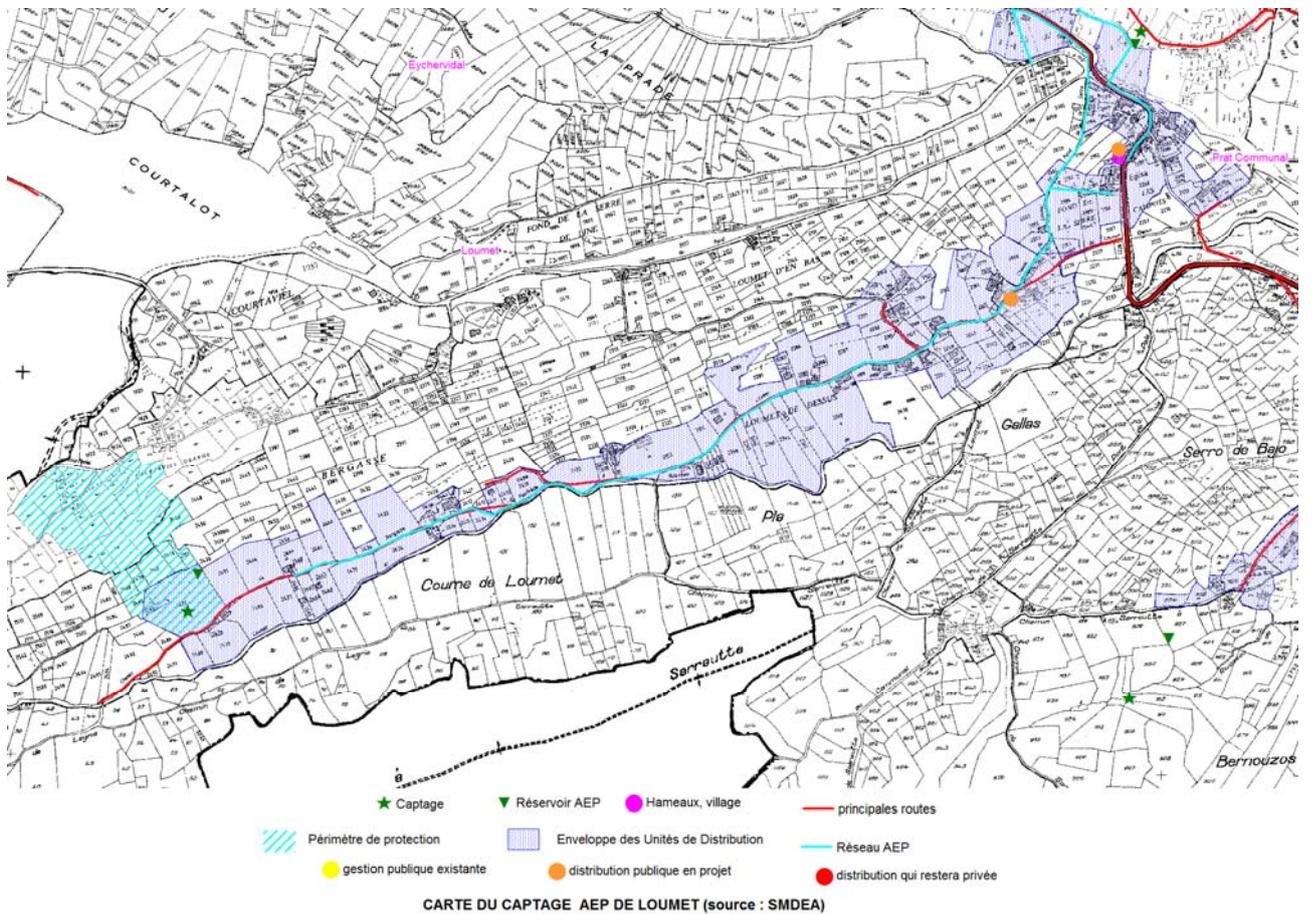
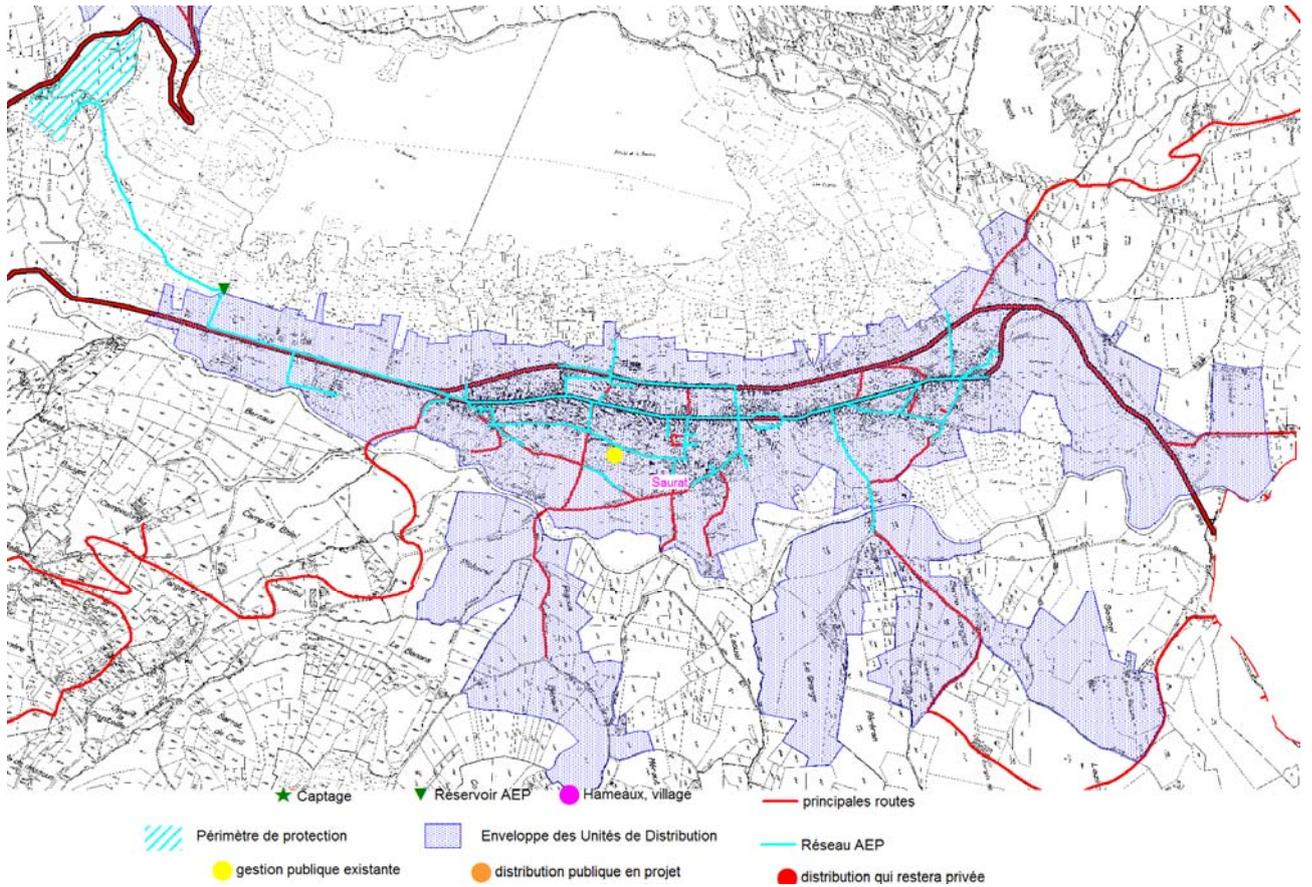
Cependant, 14 autres captages sont utilisés dans les différents hameaux à travers autant d'UDI (unités de distribution d'eau potable) :

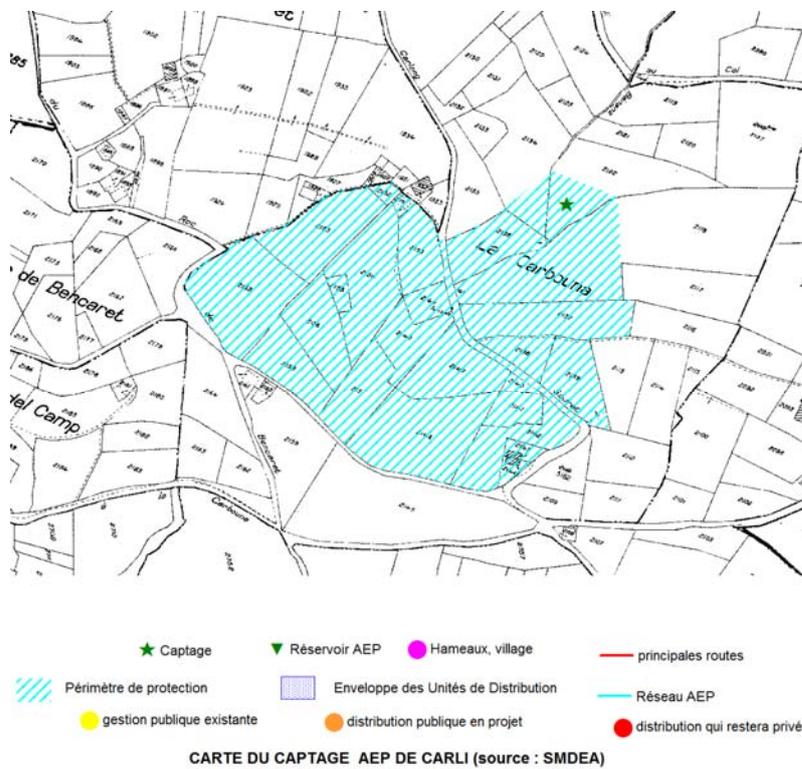
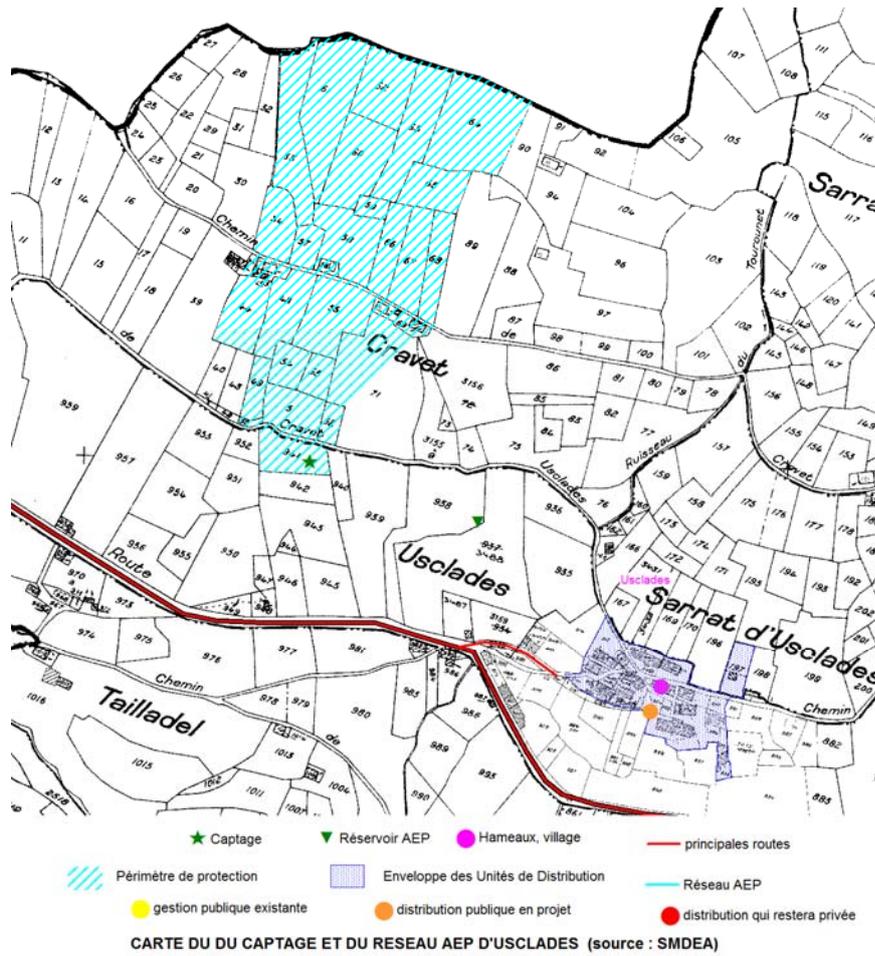
UDI	DESCRIPTION	DEBIT	Nbre d'abonnés (Mairie)	Nbre d'abonnés maxi	RAPPORT HYDROGEOLOGUE	HAMEAU CONCERNE	POTABILITE
Tragine	Ressource alimentant le bourg	>1l/s	410	410	OUI	Bourg	OUI
Cabus	Captage correct, ressource abondante	>1l/s	5	16		Cabus	NON
Loumet	Ouvrages en mauvais état	0,5-1l/s	22	24	OUI	Loumet	NON
Prat Haut	très mauvais état ; ressource très faible	<0,5l/s	24	17		Prat Communal	NON
Prat Bas	Ouvrage en mauvais état	<0,5l/s		11		Prat Communal	NON
Matet de Maury	Captage correct ; mauvais état du réservoir	<0,5l/s	16	16		Matet de Maury	NON
Eychervidal	Etat correct	>1l/s	9	18	OUI	Eychervidal	NON
Ruzole de haut	Pas d'ouvrage (ruisseau) à substituer	>1l/s	15	16		Ruzole	NON
Ruzole de bas	Ouvrage en mauvais état	<0,5l/s		10		Ruzole	NON
Usclades	Etat correct ; ressource abondante	>1l/s	3	10	OUI	Usclades	NON
Fraymène	très mauvais état	<0,5l/s	4	11		Fraymène/Stables	NON
Carli	très mauvais état	<0,5l/s	3		OUI	Carli	NON
Souleilhan	Ouvrage en mauvais état	0,5-1l/s	5	9		Souleilhan	NON
Ampriels	Etat correct	<0,5l/s	8		OUI	Ampriels	NON
Prat Vieil	Très mauvais état	>1l/s	2			Prat Vieil	NON

Trois captages présentent une bonne qualité des eaux : les captages de Tragine (alimentation du bourg de Saurat), d'Usclades et d'Eychervidal (alimentant le hameau d'Eychervidal). Les autres captages présentent une eau de mauvaise qualité, présentant une contamination bactériologique fréquente (captage de Prat Communal haut par exemple) à chronique (Prat Vieil, Matet de Maury...).

La situation est telle qu'un arrêté municipal permanent datant du 16/08/2005 déclare que l'eau des réseaux de Prat Vieil, Matet de Maury, Prat Communal haut (**VERIFIER XXX**) est déclarée impropre à la consommation compte tenu de sa contamination bactériologique.

Par ailleurs, 2 captages, qui desservent des réseaux collectifs privés, ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux d'autorisation : le captage de l'auberge de la Sapinière (col de Port) et le captage de la Fountanelle (le Souleilhan).





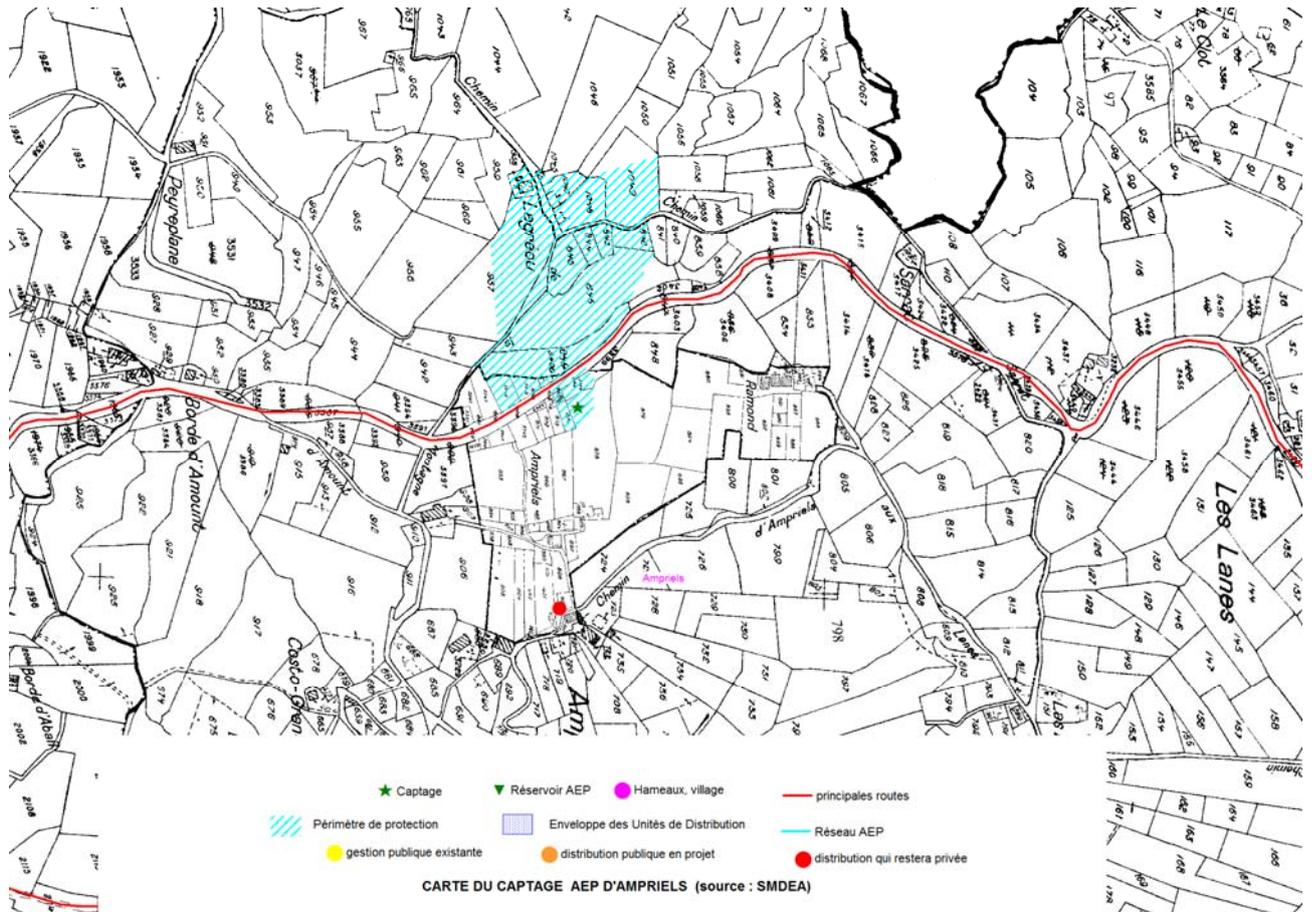


photo D. Delbos, ADRET

Captage AEP de Prat haut (desserte de Prat Communal)

9.23) le réseau d'alimentation en eau potable à SAURAT :

L'alimentation en eau potable constitue un enjeu majeur pour le développement de l'urbanisation de Saurat ; actuellement seul le bourg possède un réseau AEP satisfaisant et aux normes ; le SMDEA prévoit des travaux d'amélioration de la ressource à plus ou moins court terme ; dans l'attente, les hameaux ne pourront pas recevoir une urbanisation, même limitée (pas de nouvelle construction à usage d'habitation, pas de changement de destination de bâti en logements)

Le SMDEA a rédigé en Juillet 2012 un rapport établissant le schéma de distribution d'eau potable de Saurat. La situation est confuse dans la mesure où « *il n'y a pas de règle établie entre les abonnés potentiels et le SMDEA dans les écarts: ainsi, aucune personne habitant les écarts ne paie de redevance ; en théorie, ces abonnés ne font pas partie du SMDEA ; or, c'est pourtant le SMDEA qui fournit les bouteilles d'eau minérale avec l'aide de la Mairie toutes les semaines aux habitants concernés ; c'est aussi le SMDEA qui paye les analyses de l'ARS, et qui effectue sporadiquement des interventions sur le réseau ; enfin,, il n'est pas clairement établi qui est la personne responsable de la production ou de la distribution de l'eau au public, au sens de l'article L1231.4 du code de la santé publique* »²¹.

- ◆ Le rapport du schéma de distribution d'eau potable de Saurat a permis d'établir :
 - Quels sont les abonnés relevant de la distribution publique de l'eau : ceux-ci auront les mêmes droits et attentes que les autres abonnés du SMDEA ; ils auront également l'obligation de s'acquitter du paiement de l'abonnement à l'eau potable : hameaux de **Cabus, Loumet, Prat Communal, Ruzole de haut, Ruzole de bas, Usclades, Fraymène, Souleilhan** : pour ces hameaux, le SMDEA propose l'intégration dans le domaine public de l'ensemble des équipements concernés,
 - Quels sont les abonnés ne relevant pas de la distribution publique ; ils devront faire seulement une déclaration en Mairie du prélèvement : il s'agit des hameaux de **Carli, Prat Vieil, Ampriels**, ainsi que de l'ensemble des autres écarts non mentionnés
- ◆ Le schéma de distribution d'eau potable de Saurat précise également :
 - Les ressources à supprimer à court terme : les ouvrages qui ne peuvent pas produire une eau destinée à la consommation humaine dans le cadre d'une gestion publique sont : **Ruzole de Haut, Prat de haut, Fraymène,**
 - Les ressources à conserver à moyen terme : **Eychervidal, Matet de Maury, Prat de bas, Ruzole de bas, Cabus, Loumet.**
- ◆ Le schéma de distribution d'eau potable de Saurat projette les actions suivantes :
 - Raccordement du hameau de Ruzole de haut sur Ruzole bas (250m en gravitaire),
 - Raccordement du hameau de Fraymène sur le captage de Septfonds (200m en gravitaire) sous réserve des autorisations liées à la Loi sur l'Eau (étude d'impact) ; à terme, les hameaux de Prat Communal, Loumet, Matet de Maury, Eychervidal, Fraymène, Stables pourront être desservis à partir du captage de Septfonds sous réserve des autorisations au titre de la loi sur l'Eau,
 - Utilisation de ressources structurantes d'Usclades, Septfonds et Tragine ; le captage de Septfonds a fait l'objet d'un avis favorable de la part de l'hydrogéologue agréé, les analyses de l'ARS sont conformes ; le débit est satisfaisant (>1litre/s)

Le tableau ci-dessous récapitule les propositions du SMDEA :

²¹ confer rapport du schéma de distribution d'eau potable de Saurat - SMDEA, page 2)

UDI	Nre d'abonnés (Mairie)	Nbre d'abonnés maxi	RAPPORT HYDROGEOLOGUE	HAMEAU CONCERNE	PROPOSITION
Tragine	410	410	OUI	Bourg	
Cabus	5	16		Cabus	Distribution publique
Loumet	22	24	OUI	Loumet	Distribution publique
Prat Haut	24	17		Prat Communal	Distribution publique mais ressource à supprimer à court terme
Prat Bas		11		Prat Communal	Distribution publique
Matet de Maury	16	16		Matet de Maury	Distribution publique
Eychervidal	9	18	OUI	Eychervidal	Distribution publique
Ruzole de haut	15	16		Ruzole	Distribution publique mais ressource à supprimer à court terme; raccordement sur Ruzole de bas
Ruzole de bas		10		Ruzole	Distribution publique
Usclades	3	10	OUI	Usclades	Distribution publique
Fraymène	4	11		Fraymène/Stables	Distribution publique mais ressource à supprimer à court terme ;raccordement sur le captage de Septfonds
Carli	3		OUI	Carli	Ne relèvera pas de la distribution publique
Souleilhan	5	9		Souleilhan	Distribution publique
Ampriels	8		OUI	Ampriels	Ne relèvera pas de la distribution publique
Prat Vieil	2			Prat Vieil	Ne relèvera pas de la distribution publique

◆ Quelques modifications mineures ont été apportées à ce schéma du SMDEA :

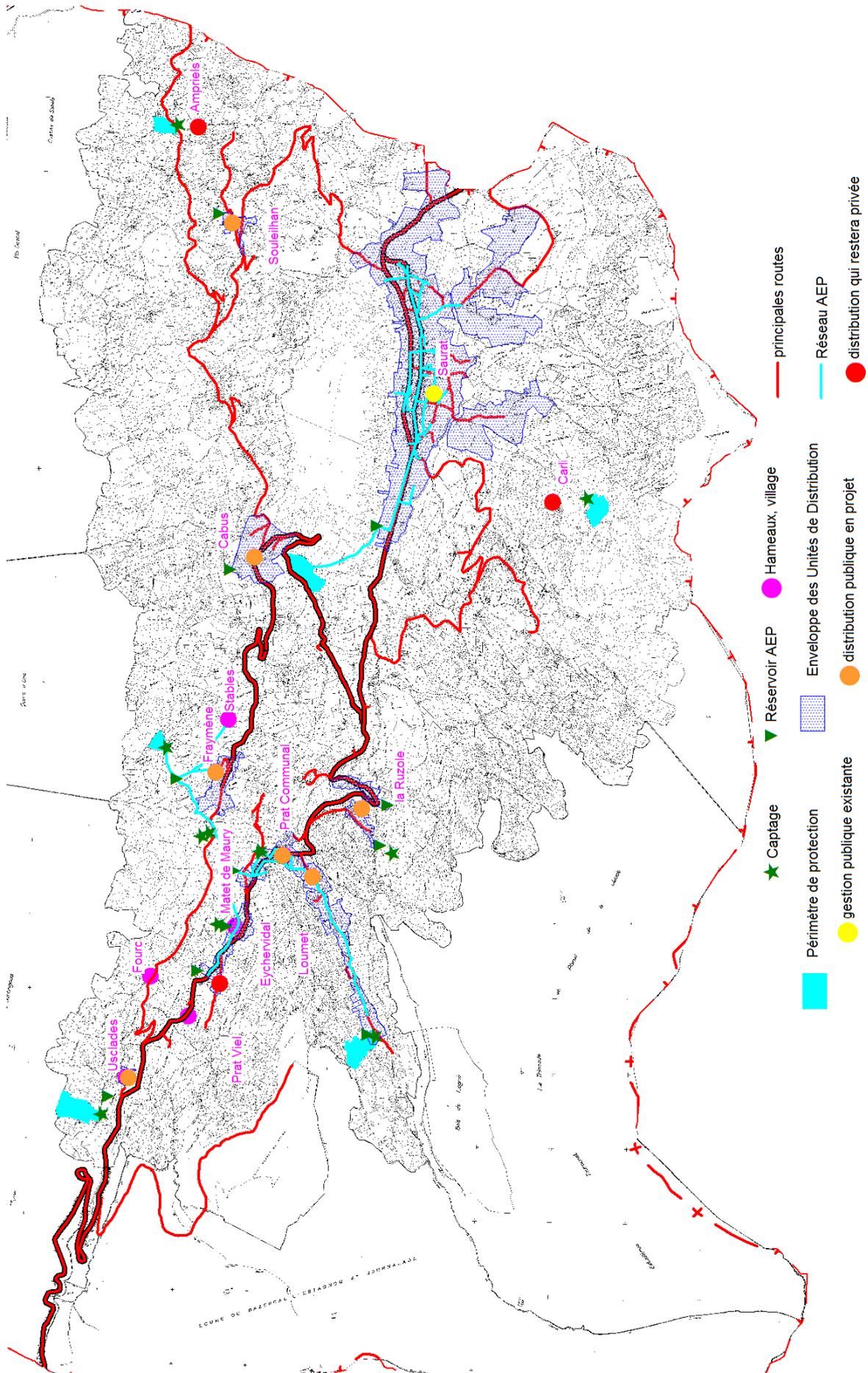
Un petit nombre de modifications ont été apportées ultérieurement à 2012 par le SMDEA pour tenir compte de raisons techniques de faisabilité, ou de problèmes afférents à l'autorisation de passage de réseaux dans les propriétés privées ; les principales modifications portent sur :

- Optimisation du captage de Septfonds,
- Maintien du réservoir de Fraymène,
- Réfection du réservoir de Prat Communal-haut

◆ Conséquences sur le PLU de Saurat :

Actuellement, seul le bourg de Saurat bénéficie d'une alimentation en eau potable satisfaisante. Les hameaux de Saurat seront classés en zone 'UCn', interdisant toute construction nouvelle à usage d'habitation, y compris les changements de destination qui seront interdits. On considère qu'un hameau doit être constitué au minimum de 5 maisons regroupées dans un noyau d'urbanisation.

Au fur et à mesure que le SMDEA réalisera des travaux de mise en conformité, et lorsque la ressource aura été préservée légalement par l'institution d'une servitude, les hameaux concernés pourront, par modification du document d'urbanisme, être reclassés en zone UC (avec possibilité de construction de nouveaux logements).



CARTE DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE SAURAT (source : SMDEA)

9.24) Défense-incendie :

La commune compte 7 poteaux d'incendie dans le bourg, dont une seulement est aux normes ; dans le versant orienté en soulane, elle dispose également d'une citerne DFCI et de 4 aires de pompage avec aspiration dans des cours d'eau. A l'ubac, aucune défense incendie n'a été réalisée.

On rappellera que :

→ la défense incendie doit être assurée conformément à la circulaire interministérielle n°465 du 10/12/1951 (implantation des poteaux d'incendie à la norme NFS 61-213 répondant aux exigences de la norme NFS 62-200, aménagement conformément à la circulaire précitée de réserves d'eau et de leurs accès)

→ les zones constructibles doivent être dotées de voies utilisables par les engins de secours :

- conformes à l'article C02 § 1 et 2 de l'arrêté du 25/06/1980 portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, si ces zones sont prévues pour recevoir de tels établissements ou des établissements industriels,
- conformes à l'article 4 de l'arrêté du 31/01/1986 relatif à la protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie, si ces zones sont prévues pour la construction de bâtiments d'habitation

Dans le bourg de Saurat, la défense incendie est assurée par 7 poteaux d'incendie greffés sur les canalisations d'eau potable. Leur répartition est globalement satisfaisante, à quelques rares exceptions près :

- petit secteur situé « au Château », entre « la Mouline » et l'entrée ouest du bourg,
- petit secteur situé aux lieux-dits « Planèze, Camou, Séourré », au centre-sud du bourg,
- petit secteur situé aux lieux-dits « Guimot, Saoutarel » à l'extrémité sud-est du bourg.

Cependant, sur les 7 poteaux d'incendie contrôlés par le SMDEA, un seul est aux normes :

LOCALISATION	DEBIT (m3/h) à 1 bar	PRESSON (bars)	OBSERVATION
PI n°1 « la Mouline »	0	3.5	DEBIT INSUFFISANT
PI n°2 rue Albert Sans, entrée ouest	30	2	DEBIT INSUFFISANT
PI n°3 RD618, salle des fêtes	51	2.5	DEBIT INSUFFISANT
PI n°4 RD618, au nord de la place des Tilleuls	54	2.5	DEBIT INSUFFISANT
PI n°5 RD618, entrée est	44	3.5	DEBIT INSUFFISANT
PI n°6 rue Albert Sans, place des Tilleuls	69	3	CONFORME
PI n°7 place de la Rende	30	2	DEBIT INSUFFISANT

Source : SMDEA

Par ailleurs, des solutions alternatives ont été réalisées dans le versant en soulane de la vallée du Saurat : 1 citerne de 30m³ près du col du Port à environ 550m à vol d'oiseau à l'est de l'auberge de la Sapinière, et 4 aires de pompage aménagés en bord de cours d'eau :

- à Prat Communal (ruisseau du col de Port),
- sur le ruisseau des Taousses (à 330m à l'ouest de Fraymène et à 680m à l'ouest de Stables),
- sur le ruisseau de l'Infer, à environ 1500m à l'est de Cabus,
- à Borde d'Amont, près du hameau d'Ampriels (à 230m à vol d'oiseau d'Ampriels).

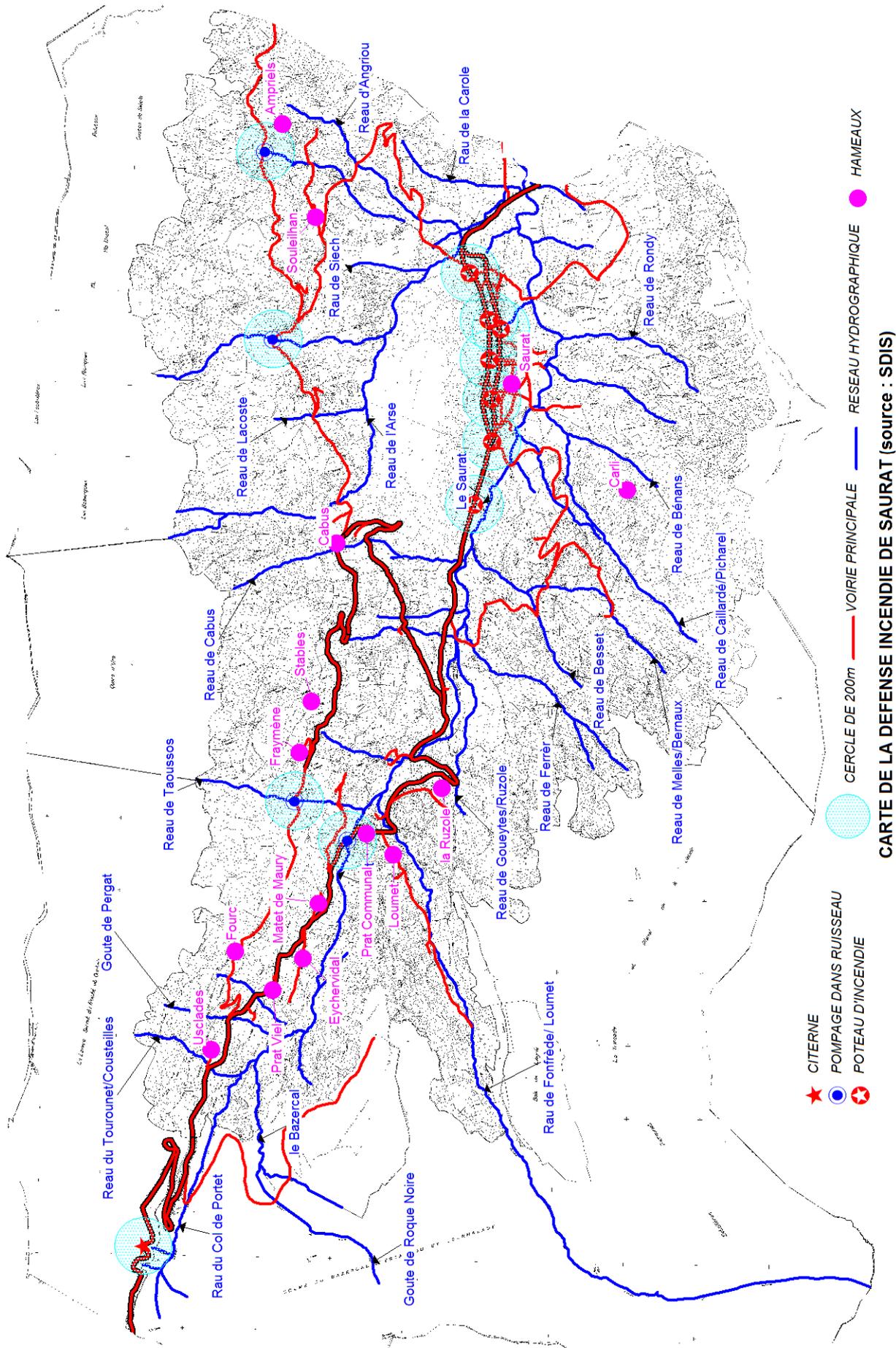
Ces aménagements d'aires de pompage ne sont pas réglementaires ; ils n'assurent que très partiellement la défense incendie des hameaux implantés en soulane, certains hameaux en sont très éloignés (notamment Usclades, Fourc, Cabus, la Ruzole), mais ils ont le mérite d'exister, et Saurat peut s'enorgueillir d'être l'une des seules communes de l'Ariège à s'en être dotée.

Dans le versant orienté à l'ubac, aucun aménagement n'a été réalisé. **Une réunion spécifique avec le capitaine ANTONIOTTI du SDIS, l'ONF et la Mairie pour définir un programme d'actions en matière de défense incendie dans le cadre du PLU. XXX.**



photo D. Delbos, ADRET

Aire de pompage aménagée en bordure du ruisseau de l'Infer



9.3) l'assainissement

9.31) assainissement collectif:

La commune de SAURAT est dotée d'une station d'épuration récente (2006) d'une capacité de 1400EqH ; 300 EqH y sont aujourd'hui accordés ; aucun problème n'est à signaler

La commune de SAURAT est dotée d'une station d'épuration (STEP), réalisée en 2006 ; cette STEP, de type plantation de roseaux, a une capacité de 1400EqH ; actuellement, 300EqH y sont raccordés (source : SMDEA). Le Service de Police de l'eau et des Milieux Aquatiques (SPEMA) affiche des chiffres légèrement différents (capacité de 1400EqH – 418 abonnés en 2009).

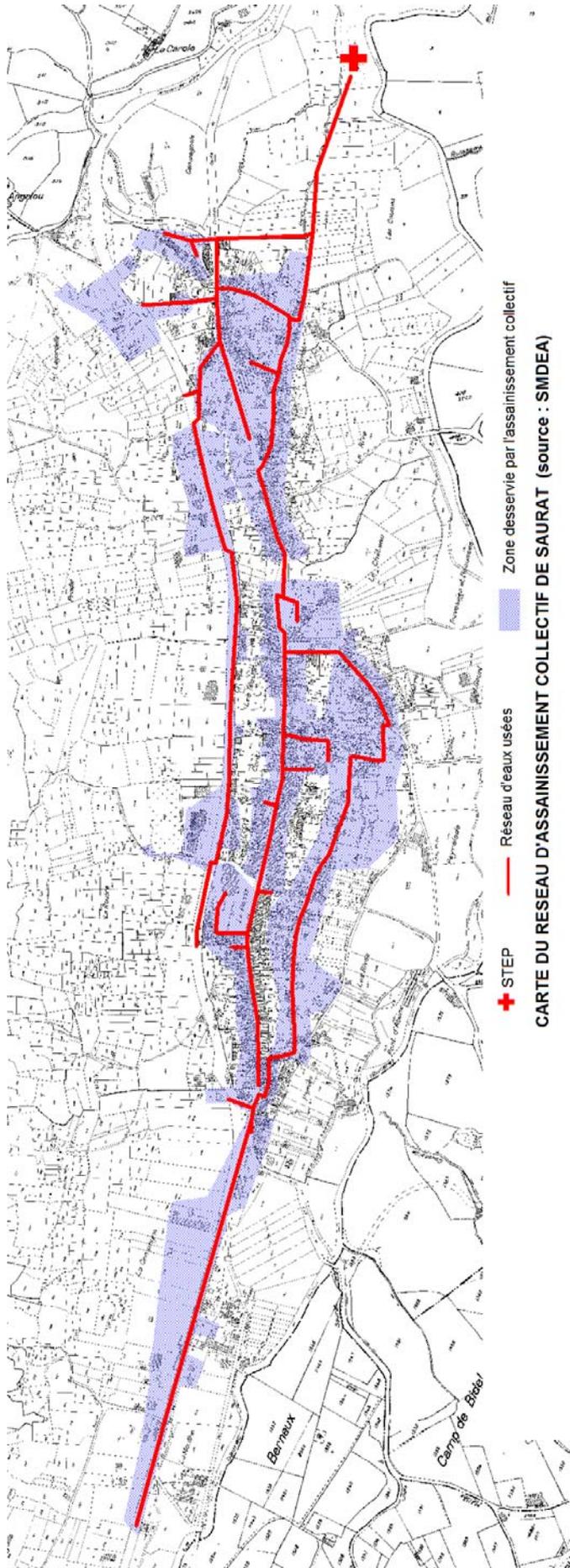
Les derniers bilans sont conformes selon le SPEMA.

◆ L'étude du zonage assainissement : **XXX A RENSEIGNER**



photo D. Delbos, ADRET

Station d'épuration de Saurat



9.32) carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome:

Une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été réalisée dans les secteurs potentiellement urbanisables de SAURAT et qui ne seront pas desservis (sauf exceptions) par le réseau d'assainissement collectif XXX

XXX A RENSEIGNER Dans le cas d'un où une construction nécessitant une épuration des effluents n'est pas desservie par le réseau d'assainissement collectif, elle pourra être desservie par un dispositif d'assainissement autonome. AGE.e a réalisé une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome permettant de déterminer le dispositif le plus adapté.

A la sortie de la construction, les effluents doivent être acheminés vers un dispositif de pré-traitement (fosse septique ou micro-station), avant d'être traités par un dispositif adapté.

Les dispositifs préconisés dépendent du type de sol, de sa perméabilité, de sa profondeur utile, de son hydromorphie, de la topographie, de la présence de nappe phréatique, de la présence de roche indurée... Les dispositifs préconisés par AGE.e sont :

- tranchée filtrante avec rejet dans le sol : AA1
 - sols perméables profonds
 - absence d'hydromorphie
- localisation : extrémité nord de l'avenue V. Pilhes ; secteurs surplombant la Ville de SAURAT en rive droite (Boulié, Cantegril, Serles, Frau) ; secteurs situés en rive droite du Vicdessos (Saut del Teil) ; sud du village de Banat,
- filtre à sable à flux vertical ou horizontal drainé : AA5 :
 - perméabilité faible
 - épaisseur utile du sol faible
- localisation : secteur de Cagnac ; secteur de Fournié en bordure de la Courbière ; secteur de Lacombe et du Musée de la Préhistoire ; parties est et ouest du village de Banat.

• Contrôle et réhabilitation des assainissements autonomes :

C'est le Syndicat des Eaux du Soudour qui a la compétence en matière d'assainissement autonome. La réhabilitation des assainissements autonome est également de la compétence du Syndicat des Eaux du Soudour.

9.4) le pluvial

Un schéma communal d'assainissement pluvial a été réalisé par le cabinet Thibaut COURTIEU

◆ Prescriptions :

Un schéma d'assainissement pluvial (SAP) a été réalisé par le cabinet Thibaut COURTIEU en Juillet 2009 ; 4 zones ont été définies :

- **ZONE I** : caractérisée par une urbanisation moyennement dense sur des terrains de pente faible (<5%), peu favorables à l'infiltration des eaux pluviales. Cette zone correspond à l'habitat de type pavillonnaire. Le risque

d'inondation est faible à moyen en fonction de la configuration de la parcelle et de l'efficacité du réseau de collecte des eaux pluviales. Toutefois, ce risque se trouve limité par le rehaussement fréquent des planchers des bâtiments,

→ prescriptions réglementaires : *Surélévation des planchers d'au moins 20 centimètres par rapport au terrain naturel. Tout aménagement devra comprendre un ou plusieurs ouvrages de rétention et d'infiltration des eaux pluviales issues des surfaces aménagées. Le volume de rétention est déterminé par la formule : $V = 0,025 \times S$ où S représente la surface des zones imperméabilisées (toitures et terrasses) en m^2 . Ces ouvrages devront être équipés d'un trop plein avec un exutoire vers le réseau pluvial collectif ; en l'absence d'exutoire possible pour le trop plein, les ouvrages devront être implantés de manière à ne pas générer de désagrément pour les habitations et les voiries en cas de débordement. Dans le cas des opérations d'ensemble, il est fortement recommandé que le niveau des voiries soit inférieur au niveau des parcelles à bâtir. Des espaces verts seront aménagés au niveau des espaces publics (plantation d'arbres et engazonnement).*

- ZONE II : caractérisée par une urbanisation moyennement dense sur des terrains de pente moyenne (5 à 15%), peu favorables à l'infiltration des eaux pluviales. Le risque d'inondation est moyen en cas d'orage intense à exceptionnel du fait des écoulements venant des terrains en surplomb et restant très variable avec la configuration de la parcelle et/ou l'état des fossés ou du réseau pluvial. Cette zone couvre la majeure partie des zones destinées à l'urbanisation sur lesquelles une attention particulière doit être portée afin de ne pas aggraver la situation en aval notamment sur les secteurs situés en amont hydraulique du bourg,

→ prescriptions réglementaires : *Mêmes prescriptions que dans la zone I avec application de mesures obligatoires pour toute nouvelle construction (et si possible pour l'existant) : Obligation d'une noue ou d'un bourrelet ou d'une tranchée d'infiltration créant une retenue à l'air libre ou enterrée en aval de tout aménagement de manière à conserver les eaux de ruissellement. Le volume de rétention doit correspondre à $1m^3$ par tranche de $100m^2$ (hors habitation dont les eaux sont évacuées vers un ouvrage d'infiltration). Par exemple, pour une surface de $1000m^2$ dont $200m^2$ d'habitation, le volume à stocker sera de $8m^3$ (cela correspond par exemple à une noue de 16m de long, 1m de large, 0.5m de profondeur). Interdiction de sous-sol avec rampe d'accès entrant dans la direction de la pente naturelle, pour éviter les écoulements d'eaux de ruissellement vers le sous-sol. Interdiction de perturber ou de modifier l'écoulement naturel des eaux de ruissellement provenant de l'amont de l'aménagement projeté en limite de propriété. Dans les secteurs destinés à l'urbanisation et sur lesquels la création de nouvelles voiries est envisagée, mise en place obligatoire de dispositifs d'infiltrations des eaux de voirie dimensionnés selon la formule $V = 0,025 \times S$ où S représente la surface de la voirie en m^2 .*

- ZONE III : zone où l'imperméabilisation des sols est importante du fait de la forte densité de l'habitat et où les dispositifs d'infiltration sont impossibles à mettre en place ou bien sont insuffisants en cas d'orage fort ou exceptionnel. Cette zone correspond à l'habitat ancien du bourg. Le risque d'inondation est moyen à fort du fait des écoulements venant des terrains en surplomb mais se trouve limité par les bonnes capacités d'évacuation par le réseau public et les voiries elles-mêmes (la hauteur d'eau ne pouvant pas dépasser quelques centimètres),

→ prescriptions réglementaires : Dans cette zone, les possibilités de nouvelles constructions sont par définition très réduites. Sur la façade en bord de voie publique, les eaux de toiture seront collectées par un égout du toit et évacuées vers le réseau pluvial collectif. Pour les autres façades, les eaux collectées ou non par un égout du toit seront écoulées sur la parcelle pour être infiltrées dans un puits ou dans une tranchée d'infiltration. En cas d'impossibilité (par manque de place ou revêtement complet du jardin), le rejet vers le réseau public nécessite une autorisation de la commune. Pour les nouvelles constructions, il est préconisé la surélévation des planchers d'au moins 20 centimètres par rapport au terrain naturel.

- ZONE IV : caractérisée par une imperméabilisation faible des sols mais se situant dans la zone inondable du ruisseau de Saurat. Le risque d'inondation est avéré tant que des mesures curatives n'auront pas été prises.

→ prescriptions réglementaires : cette zone est réputée inondable et ne devrait pas recevoir de nouvelles constructions. Pour les installations existantes, on se référera aux règles de construction en zone inondable

◆ travaux à prévoir :

Le schéma d'assainissement pluvial préconise par ailleurs la réalisation de travaux visant à améliorer le fonctionnement du pluvial dans la commune :

① Rue de Camou : mise en place de 3 dispositifs d'infiltration de type puits secs de faible profondeur dans les zones d'accumulation des eaux,

→ depuis, les travaux ont été réalisés

② écoulement des eaux de ruissellement vers le bourg de Saurat : création d'un exutoire en amont du bourg (voie communale n°7) ; mise en place d'un dispositif de type seuil afin de conserver un écoulement minimum du pluvial dans le bourg. Cela implique le remplacement du réseau actuel de la vcn°7 par des buses en béton de 600mm de diamètre ; de plus, afin de ne pas aggraver la situation actuelle, il convient de prolonger le réseau afin d'assurer la traversée du canal de l'ancien moulin et de rejeter les eaux sur la parcelle n°1175 avec noue jusqu'au ruisseau de Saurat

→ les travaux sont encore à réaliser

9.5) Electrification

Cependant, dans le hameau de Banat, le gestionnaire du réseau est ERDF. **XXX A FAIRE**

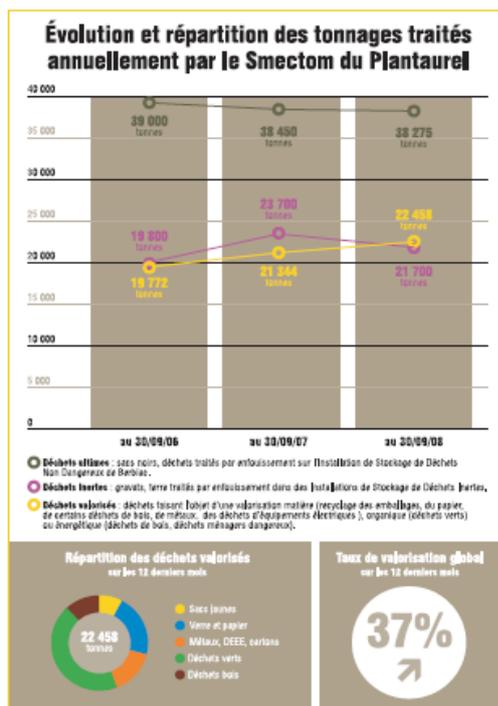
9.6) le ramassage des ordures ménagères

◆ Gestionnaire **XXX A FAIRE**

- Le SMECTOM :

La commune a transféré la compétence en matière d'ordures ménagères à la communauté de communes du pays de SAURAT, qui l'a transféré au SMECTOM du Plantaurel, syndicat mixte en charge de l'élimination et de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses membres (communautés de communes, communes «autonomes»). Le syndicat couvre plus des trois quarts du département de l'Ariège (113 738 habitants en 2007).

Le SMECTOM gère:



- 1 centre de tri des emballages ménagers et assimilés implanté lieu dit « Pélissou » sur la commune de Varilhes ; mis en service en 2004, sa capacité de tri est de 5 000 tonnes/an,

- 1 Installation de Stockage des Déchets Ultimes (ISDU) implantée lieu dit « Berbiac » sur la commune de Manses (09500). La capacité d'enfouissement de cette installation est de 55 000 tonnes/an (elle a accueilli en 2007, 49 252 tonnes de déchets ultimes). Les traitements qui y sont réalisés sont les suivants : enfouissement, captage des lixiviats, captage et brûlage des gaz

- 4 déchetteries : Varilhes, Villeneuve d'Olmes, Les Bordes sur Arize et SAURAT.

Déchets ultimes : environ 38 000 T (2008) ; sont acheminés dans l'installation de déchets ultimes de Berbiac (Manses),

Déchets inertes (gravats, terres...) : environ 22 000 T (2008), sont traités par enfouissement dans les

installations de stockage des déchets inertes

Déchets valorisés (recyclage d'emballage papier, métaux, équipements électriques, déchets organiques, déchets énergétiques) : environ 22 000 T (2008)

◆ la Collecte

M. DECHAINE (services techniques de SAURAT) fournira au bureau ADRET la trame de collecte des ordures ménagères secteur par secteur, en périodes été/hiver. XXX

Le SMECTOM est en train de travailler sur de nouvelles propositions en matière de collecte, qui devraient aboutir à la fin de l'année 2010. M. le Maire de SAURAT a demandé l'organisation d'une collecte plus fréquente dans certains quartiers. Les principaux points soulevés concernent :

- l'accessibilité par rapport aux conteneurs, l'harmonisation des emplacements,
- le nécessité de la part des citoyens d'une meilleure discipline, et d'éviter les incivilités (importance, toujours récurrente, d'explications pédagogiques)
- la modification à terme de la collecte des ordures ménagères : jusqu'à présent, après collecte, les camions du SMECTOM vont directement à Varilhes ; lorsque la nouvelle déchetterie sera en fonctionnement, le SMECTOM pourra remodeler la collecte des ordures ménagères avec des camions plus petits, qui pourront décharger sur le quai de transfert de la déchetterie,
- la problématique des points de collecte enterrés, à l'instar de ce qui s'est déjà fait à Pamiers par exemple ; ces points posent notamment des problèmes de foncier et d'aménagement urbain.

• La déchetterie transitoire d'Arignac, située à Las Bernières, est en activité depuis 2008. L'accès y est gratuit pour tous les particuliers de la Communauté de Communes du Pays de SAURAT (Alliat, Arignac, Arnave, Bédeilhac-Aynat, Bompas, Cazenave Serres et Allens, Génat, Gourbit, Quié, Lapège, Mercus-Garrabet-Amplaing, Miglos, Niaux, Ornlac, Rabat-les Trois-Seigneurs, Saurat, Surba, SAURAT, Ussat les Bains), ainsi qu'aux habitants de Capoulet-Junac et

Siguer. Les commerçants et artisans y sont aussi accueillis. La déchetterie accepte les encombrants, les déchets verts, les gravats, les papiers, les cartons, les huiles usagées, les pneus, l'électroménager...

◆ Le projet de nouvelle déchetterie

La déchetterie actuelle d'Arignac est provisoire, dans l'attente de la réalisation, en cours, de la déchetterie « définitive ». Ce projet prévoit :

- un quai de transfert,
- une plate-forme de regroupement et de maturation des déchets verts,
- une zone de stockage des matériaux inertes,
- une plate-forme de stockage du bois,
- des bureaux ainsi que des garages

X- LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

2 types de servitudes d'utilité publique affectent le territoire de la commune de SAURAT :

AS 1 : Servitude relative à la protection des eaux destinées à la consommation humaine :

Cette servitude concerne :

- la source de Tragines (arrêté préfectoral du 22 mars 2012)

Dans le périmètre de protection immédiate, interdiction de toutes activités autres que celles explicitement prévues par l'acte déclaratif d'utilité publique ; dans le périmètre de protection rapprochée, interdiction ou réglementation des activités, installations, dépôts et tous faits susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine ; dans le périmètre de protection éloignée, réglementation possible par l'acte déclaratif d'utilité publique de tous faits, activités, installations ou dépôts mentionnés ci-dessus

PT1 : Servitude relative à la protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques :

Cette servitude concerne :

- Prayols - la Coume d'Orri (décret du 3 mai 1995)

Droit d'expropriation dans les zones dites de dégagement; interdiction d'y réaliser des excavations, de créer tout ouvrage métallique, des étendues d'eau ou de tout liquide sans autorisation spéciale. Obligation pour les propriétaires et usagers d'une installation électrique produisant ou propageant des perturbations gênant l'exploitation d'un centre de réception de se conformer aux dispositions qui leur sont imposées par l'administration pour faire cesser le trouble

XI- LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES- LE BRUIT

La commune de SAURAT n'est concernée par un PPR. Par contre, le RTM a cartographié des zones soumises à risques naturels : inondation, avalanche, mouvements de terrain, feux de forêt

11.1) Risques naturels

Il n'existe pas de PPR (plan de prévention des risques naturels) dans la commune.

Le Porter à Connaissance a cartographié un plan des risques naturels d'avalanche, de mouvements de terrain, et de zones d'inondation.

En bordure des ruisseaux et des torrents, e application de l'article R111.2 du CU, aucune construction nouvelle ni remblais ne doivent être autorisés le long des ruisseaux et torrents :

- dans une bande de 25m de part et d'autre du lite pour les torrents encaissés présentant des berges sujettes à érosion,
- dans une bande de 10 à 15m dans les autres cas,
- sans pouvoir descendre à moins de 4m compté du sommet de la berge

En pied de versant, une bande de 15m doit être maintenue inconstructible compte tenu du risque de coulées boueuses voire même du risque de chutes d'arbres.

11.2) risques d'incendie

Le Porter à Connaissance a cartographié un plan des risques d'incendie.

11.3) risques sismiques

La commune est située dans la zone de sismicité de risques modérés (type 3).

11.4) risques technologiques

La commune de SAURAT est affectée par des risques technologiques liés à la présence d'une ICPE, ainsi qu'au transport de matières dangereuses (RD618) ; les risques sont estimés à très faibles

► ICPE : 2 établissements ont été classés en Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- carrières de la Société LA PIERRE A AIGUISER DES PYRENEES,
- G.A.E.C. Sauratois (à Carpidou) : stabulations de vaches allaitantes.

▶ risques liés au transport de matières dangereuses : Les principaux risques concernent le transport de matières dangereuses (TMD), sur l'axe de la RD618 : un accident affectant un camion transportant des matières dangereuses, bien que de faible probabilité, n'est cependant pas à écarter. Le TMD concerne des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants, mais aussi tous les produits dont l'homme a régulièrement besoin comme les carburants, le gaz, les engrais... qui, en cas d'accident, peuvent présenter des risques pour l'environnement : les substances transportées peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives. Le transport sur route est régi par le règlement ADR du 5/12/1996 transcrit par l'arrêté français du 1/07/2001 ; ce règlement concerne notamment la signalisation des véhicules, les opérations déchargement - déchargement des véhicules ; il impose des prescriptions techniques d'emballage, de contrôle et de construction des véhicules. En terme d'urbanisme, aucune contrainte en terme d'occupation des sols n'est instaurée (sauf dans le cas d'implantation d'une canalisation). Le risque est en fait très faible (route de 2^{ème} catégorie ; les véhicules lourds ne traversent pas le bourg de Saurat).

11.5) le bruit généré par la RD618

La RD618 n'est pas assujettie à la loi sur le bruit